

7-3



0001

DES CAUSES
DE LA
DÉPOPULATION
ET DES MOYENS
D'Y REMÉDIER.

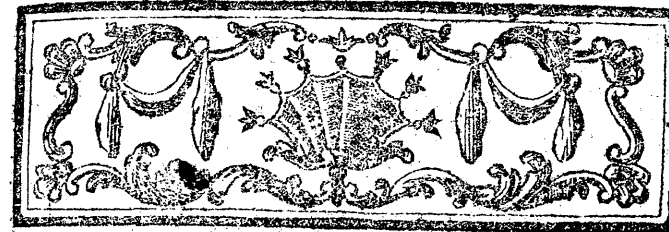
*Quia ecce ego ad vos, & convertar ad vos,
& Arabimini, & accipietis sementem,
& multiplicabo in vobis homines, omnem-
que domum Israel, & habitabuntur ci-
vitates, & ruinosae instaurabuntur.*

Ezechiel cap. 36. v. 9. & 10.



A LONDRES,
Et se trouve à Paris,
Chez DESSAIN Junior, Quai des Augustins,
à la Bonne Foi, près la rue Gît-le-Cœur.

M D C C L X V I I.



PRÉFACE.

COMME l'Ouvrage que nous donnons n'a été fait que pour la France, on ne doit pas être surpris de ne pas y trouver un plus grand nombre de Causes de la Dépopulation. On s'est attaché à ce qui concerne particulièrement cet État, & on n'a pas crû devoir entrer dans des détails généraux qui auroient été déplacés.

Par-tout où l'on se plaint de la Dépopulation; chaque État a ses vices particuliers qui l'occasionnent. L'Espagne, par exemple, depuis qu'elle a chassé les

ij P R E F A C E.

Maures de chez elle, n'a jamais pû se repeupler comme elle l'étoit avant cette expulsion, parce que le Commerce du Nouveau Monde, & le nombre excessif de Moines qu'elle renferme dans son sein, lui enlèvent continuellement une infinité de Sujets. Charles III. voyant combien ses Etats de l'Europe ont besoin d'être peuplés, & voulant rétablir les moyens les plus propres à la Population, vient de défendre à tous ses Sujets de faire des Vœux avant l'âge de trente ans.

L'Angleterre, semblable en tout à Carthage, l'émule des Romains, n'ayant pas moins d'ambition que cette République Africaine, s'épuise insensiblement à force de vouloir étendre sa domination. Chaque nouvelle Colonie qu'elle forme est une nouvelle cause de sa Dépopulation.

P R E F A C E. *ij*

Dans tous les Etats où la Polygamie regne, elle sert plus au faste des particuliers qu'à l'augmentation des Peuples. Les plus grands Sérails ne sont pas ceux qui fournissent le plus d'enfans. Quelques avantages que la propagation dût retirer, ce semble, d'un pareil usage, à peine peut-il remplacer les pertes qu'occasionnent les maladies épidémiques, parce que les plus belles femmes ne sont pas toujours ce qu'on y aime le plus, & qu'on sacrifie la virilité d'une infinité de Sujets à la jalouse conservation des objets dont souvent on ne jouit pas.

Si les Sauvages & les Chinois sont si prolifiques, ils le doivent principalement à la pureté de leurs mœurs. Règle générale; la Dépopulation est toujours relative au libertinage des mœurs, parce

iv *P R E F A C E.*

que le sexe qui est destiné à perpétuer l'espèce humaine ressemble, pour lors, à des terrains arides qui ne produisent rien.

Quelque ressemblants que soient les tableaux que nous avons été obligés de faire pour représenter les défauts auxquels tout bon Patriote doit souhaiter qu'on remédie, on peut assurer qu'ils ne sont ni outrés, ni dictés par l'envie de médire. La crainte de les rendre trop hideux a fait qu'on n'a pas voulu employer toutes les couleurs dont on auroit pu se servir. Quelque naïfs que puissent être les traits qui sont répandus dans cet ouvrage, on n'a eu dessein d'offenser personne; on doit donc avoir égard à nos bonnes intentions. Si le sujet que nous traitons a exigé que nous en ayons usé ainsi, qu'on s'en prenne aux défauts qui les ont occasionnés; on

P R E F A C E. v

auroit souhaité d'en trouver moins chez ses Compatriotes, & qu'il eût été possible d'avoir plus d'égards pour eux; mais les droits de la vérité prévalent sur tous les autres.

L'état Religieux fera peut-être surpris du portrait que nous en faisons; mais, j'ose dire que ceux d'entr'eux qui sont de bonne foi, conviendront facilement, que s'il fut jamais un temps où les Ordres Monastiques ont eu besoin de réforme, c'est principalement dans ce temps-ci qu'elle paroît le plus nécessaire.

Lorsque nous avons trouvé dans des Auteurs de mérite des traits relatifs à notre sujet, nous n'avons fait aucune difficulté de les adopter. Nous les avons cités autant que nous l'avons pu, afin que chaque Auteur eût le

vi P R E F A C E.

tribut de louanges qui est dû à ses travaux. Si quelquefois nous avons été d'un sentiment opposé, cela a toujours été avec tous les ménagemens qui sont dûs à leur mérite.

Ceux qui trouveront leur amour propre blessé dans la peinture des défauts qui leur sont propres, ne manqueront pas de nous relever à leur tour. Les libertins nous traiteront de radeurs, mépriseront nos leçons comme n'étant plus de saison, & les relégueront au bon vieux temps. Les petits-Maitres nous honoreront de leurs brocards ou de leur fade plaisanterie. Les meres coquettes nous prendront pour un sauvage, qui ignore les maximes du siècle & qui ne sçait ce que c'est que le bon ton. Les Célibataires nous traiteront de Misantrope. Les Par-

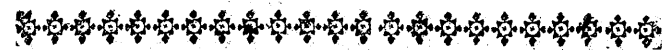
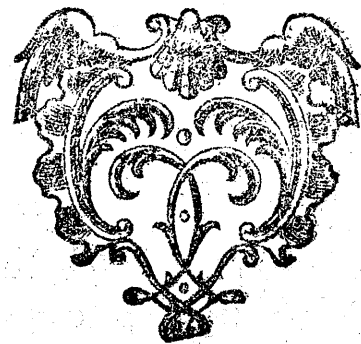
P R E F A C E. vij

tisans de la morale relâchée de Janséniste; & les Moines d'Hérétique: heureux, si les uns & les autres ne portent pas plus loin tout ce que l'animosité leur dictera contre nous.

Quoiqu'une critique modérée & sçavante soit aussi avantageuse qu'honorable pour l'ouvrage dont on fait voir les défauts, qu'on doit raisonnablement l'attendre des Lecteurs dépouillés de leurs préjugés; nous n'osons pas nous flatter qu'on nous accorde cette grace. Les hommes n'aiment pas qu'on les peigne tels qu'ils sont. Ils veulent qu'aveugles sur leurs défauts, on canonise toutes leurs foiblesses & prennent toujours en mauvaise part, les meilleures intentions de ceux qui les attaquent par un endroit aussi sensible. Une critique passionnée ne nous étonnera point. Nous serions

viiij *P R E F A C E.*

aussi agréablement surpris, que flattés, si on ne disoit rien contre cet ouvrage; qu'il pût faire assez d'impression sur les Lecteurs pour mettre à profit ce que nous disons, & leur faire convenir de bonne foi que les reproches que nous faisons ne sont que trop fondés.



T A B L E

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

PREMIERE PARTIE.

CHAP. I.	<i>M</i> OTIF de cet Ouvrage.	Page 1
CHAP. II.	<i>De la corruption des mœurs.</i>	11
CHAP. III.	<i>Des Nourrices étrangères.</i>	25
CHAP. IV.	<i>De la Richesse des Dots.</i>	38
CHAP. V.	<i>Des Célibataires.</i>	44
CHAP. VI.	<i>Du Service de Terre.</i>	53
CHAP. VII.	<i>Du Service de Mer.</i>	57
CH. VIII.	<i>Des Diverses Émigrations.</i>	59
CHAP. IX.	<i>Des Hôpitaux en général.</i>	63
CHAP. X.	<i>Des Hôpitaux des Enfants Trouvés.</i>	65
CHAP. XI.	<i>Des Hôpitaux Généraux.</i>	67
CH. XII.	<i>Des Hôpitaux des Malades.</i>	71
CH. XIII.	<i>De la trop grande condensation de l'air dans les Villes, & des autres causes qui y sont nuisibles à la population.</i>	74

T A B L E

CHAP. XIV. *Des Maisons de Force.* 78

CHAP. XV. *De l'excessive rigueur des Loix Pénales, tant criminelles que fiscales.* 93

CHAP. XVI. *Des Monasteres.* 101

CHAP. XVII. *Du trop grand nombre de Domestiques dans les Villes.* 119

CHAP. XVIII. *Des Nourrissages des Enfans des Villes dans les Campagnes.* 125

CHAP. XIX. *De la façon de recouvrer les Impositions.* 128

CHAP. XX. *Des Corvées.* 142

CHAP. XXI. *De la négligence de l'Agriculture.* 147

SECONDE PARTIE.

CHAP. XXII. *INTRODUCTION de la Dépopulation.* Page 153

CHAP. XXIII. *Contre la corruption des Mœurs.* 157

CHAP. XXIV. *Contre les Nourrices étrangères.* 184

CHAP. XXV. *Contre la trop grande richesse des Dots.* 179

CHAP. XXVI. *Contre les Célibataires.* 183

DES CHAPITRES.

CHAP. XXVII. *Des Remèdes propres aux dommages que causent à la Population le Service de Terre & de Mer.* 192

CHAP. XXVIII. *Contre les diverses Émigrations.* 200

CHAP. XXIX. *Contre les abus qui regnent dans les Hôpitaux des Enfans Trouvés.* 210

CHAP. XXX. *Contre les abus auxquels sont sujets les Hôpitaux Généraux.* 215

CHAP. XXXI. *Contre les abus dominants dans les Hôpitaux des Malades.* 221

CHAP. XXXII. *Des Remèdes à ce qui nuit à la Population des Villes.* 232

CHAP. XXXIII. *Contre les Maisons de Force.* 234

CHAP. XXXIV. *Contre la rigueur des Loix Penales, Criminelles & Fiscales.* 243

CHAP. XXXV. *Contre les Monasteres.* 250

CHAP. XXXVI. *Contre le trop grand nombre de Domestiques.* 268

CHAP. XXXVII. *Contre le Nourrissage des Enfans des Villes dans les Campagnes.* 273

2 *Les Causes*
 main, & par des vices intérieurs qui dominant dans un état, le mal est presque incurable, parce qu'on se voit détruire sans sentir la cause de sa destruction.

Il y a plus d'un siècle qu'on a commencé de s'apercevoir en France que ses habitants n'étoient pas en proportion avec le nombre de ceux que son sol est en état de nourrir. Il ne paroît pas que depuis ce temps-là on se soit appliqué à augmenter la population; il semble au contraire que les vices qui l'affectent aient accru dans le décours; puisqu'on se plaint aujourd'hui, (a) qu'on ne trouve qu'avec des peines

(a) Voici le dispositif de l'Arrêt du Parlement de Bordeaux du 27 Février 1765, & les Remontrances du Parlement de Dijon du 9 Janvier 1764 où l'on se plaint également de la dépopulation.

de la dépopulation. 3
 infinies des manœuvres pour la culture des terres, & qu'on est obligé même en plusieurs endroits d'abandonner des champs faute de colons. Que ce défaut d'agriculture ne pouvant devenir que très-intéressant pour l'Etat, il est du devoir principal de la Magistrature, d'employer en diligence les moyens à reconnoître la cause d'un mal aussi funeste. Que rien n'étant plus important que la population, puisque c'est d'elle que dépendent la force & la richesse des Empires, que proviennent les denrées de toute espèce, vraie & unique matière première de tout commerce; il est évident que si le mal venoit à s'accroître, tous les ordres de l'état ressentiroient insensiblement les suites inévitables d'un pareil événement;

4 *Des Causes*
 que l'Etat en éprouveroit un manquement dans le raport des contributions ; que les fonds continuant à rester sans culture & sans raport, il en résulteroit des surcharges extraordinaires dans les répartitions des impositions pour ceux qui peuvent encore à peine faire usage des cultures ; que successivement ces surcharges mettroient en très-peu de temps les peuples & les propriétaires dans l'impuissance de fournir aux frais indispensables des travaux nécessaires aux terres, & d'acquiescer les obligations relatives aux impositions. Ce qui devant faire craindre une dépopulation bien plus considérable que celle dont on se plaint : il ne doit être rien de plus important que d'employer sans délai les moiens qui peuvent

de la dépopulation. §
 conduire à la connoissance parfaite de cet abandon de culture, & rétablir la population.

Par le recensement triennal que le Parlement de Bordeaux a ordonné (a) être fait à l'avenir dans toutes les Villes de son Ressort de tous les habitants de leurs Jurisdicions soit hommes, ou femmes, Maisons Religieuses, Pensionnaires, domestiques de ces maisons, Hôpitaux, & autres établissemens de charité, manufactures, maisons de force, & des domestiques qui y sont employés ; on se convaincra de l'existence du mal dont on se plaint, on le verra même augmenter à chaque recense-

(a) Voyés la suite du même Arrêt.

6 *Des Causes*

ment, si on n'y apporte pas des remèdes convenables, tels que ceux dont nous parlerons dans le cours de cet Ouvrage, ou tels autres qu'on jugera être meilleurs pour rétablir une plus grande population.

Pour peu qu'on soit instruit de l'état actuel de la France, on conviendra facilement de la justice des plaintes ci-dessus; elles sont si bien fondées qu'il n'est personne qui ne doive travailler avec tout le zèle que le patriotisme doit inspirer, à trouver des moyens propres à les faire cesser. Mais ce qui étonnera peut-être un jour nos petits neveux, c'est qu'il y a eu une disette d'hommes dans un Royaume que la beauté du ciel, la température de l'air, la salubrité des eaux, la fertilité du terrain, la rareté des maladies épidé-

de la dépopulation. 7

miques, la multitude des rivières qui facilitent le débouché des denrées, l'aifance que procure le commerce, rendent le plus beau & le plus florissant de tout l'univers, & que tous les étrangers conviennent être le seul qu'on doive regarder comme la véritable patrie des hommes.

Comme on ne peut remédier à un mal quelconque que par la connoissance de sa cause, nous examinerons quels sont les vices qui attaquent les François dans leur dépopulation. Après avoir mis dans tout leur jour ceux qui peuvent y contribuer, nous indiquerons quels sont les moyens que nous croions les plus propres à les détruire, & s'il se peut, à augmenter ce peuple au-delà de ce qu'il a jamais été, & relativement à ce que

8 *Des Causes*

le sol qu'il occupe peut nourrir d'habitants.

La dépopulation est quelquefois l'effet d'une cause sur-naturelle. La celeste vengeance ne ménage point les hommes prévaricateurs : l'Écriture Sainte nous apprend dans presque toutes ses pages quels sont les châtimens dont la divinité a sçu punir leur iniquité. Tantôt (a) elle les menace de leur donner des femmes stériles ; tantôt elle les assure que la fécondité dont ils se glorifient, sera changée malgré leur prévoyance en une privation presque générale de leur postérité. Malheur à ce peuple, dit l'Être suprême, lorsque je cesserai de le

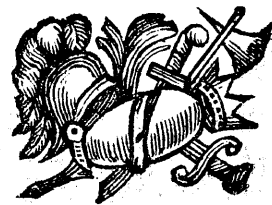
(a) Voyés le Chapitre neuvième du Prophete Osée.

de la dépopulation. 9

combler de bontés ses aires & ses pressoirs lui deviendront inutiles, ses moissons seront infructueuses, & ses vignobles ne lui produiront rien.

Nous ne dirons pas si les péchés des François sont la cause de la dépopulation dont on se plaint. Ce n'est point à nous à pénétrer les secrets de la divinité. Passons à l'examen des causes physiques qui nous sont les plus connues, & qui y contribuent le plus. Il vaut mieux que l'on connoisse quelles ont été les causes, les conjonctures, & les événements qui ont amené la dépopulation, que de les ignorer. On ne doit donc ni les dissimuler, ni craindre de les exposer au grand jour, afin qu'on y applique les remèdes qu'on jugera être les plus convenables.

10 *Des Causes*
bles. Pour cet effet, nous ne confondrons point les causes de la dépopulation des Villes avec celles des campagnes. L'une & l'autre ont des sources totalement différentes. En commençant par celles qui occasionnent dans les Villes, la diminution de leurs habitants, nous allons tâcher de faire voir que la corruption des mœurs en est la première & la principale cause.



CHAPITRE II.

De la corruption des mœurs.

C E n'est que par degrés que l'homme devient méchant, & qu'il se dépouille de l'innocence de sa première jeunesse. Le vice lute longtemps contre la vertu avant qu'il la terrasse. Malgré les diverses victoires qu'il remporte sur elle, il ne s'en croit véritablement le vainqueur que lorsqu'il est venu à bout d'étouffer la voix des remords qui lui reprochent sans cesse l'injustice de son triomphe.

L'homme ingénieux à se tromper lui-même saisit avec

A vj

12 *Des Causes*

avidité tout ce qui peut contribuer à la satisfaction de ses desirs ; il voit avec peine tout ce qui s'y oppose ; il s'étudie à mépriser les conseils , & à adoucir la rigueur des préceptes. Ce libertinage de l'esprit lui plaît insensiblement , ses mœurs perdent de leur pureté : le relachement de sa morale occasionne bientôt le libertinage du cœur ; ses passions n'ont plus de frein qui les retienne ; il se livre à la brutalité de ses sens , & dans presque toutes ses actions , on n'y reconnoit plus l'homme , on n'y voit que l'animal.

Si la concupiscence , suite funeste du péché du premier homme , nous entraîne vers le mal , la religion nous enseigne les moïens d'y résister. Autrefois le méchant se con-

de la dépopulation 13

tentoit de faire éclore dans l'horreur des ténèbres ce malheureux germe du vice , il n'osoit s'exposer au grand jour. Le crime ne se montre aujourd'hui avec autant d'impudence que parce qu'il y a eu des Docteurs de l'iniquité , qui semblables à cet homme ennemi qui jettoit de l'ivraye dans le champ du pere de famille pour y étouffer le bon grain , ont eu la témérité de consigner les propositions les plus scandaleuses dans des ouvrages , entrepris , ce semble , pour un objet tout différent.

La dépravation des mœurs autorisée par des noms qu'on croioit respectables , trouva bientôt des partisans nombreux. On eut moins de honte à être vitieux , & on ne manqua pas de raisons pour justifier ses dé-

14 *Des Causes*
 faits. On s'accoutuma à ne rougir de rien, & on se familiarisa avec le crime. Les excès les plus honteux passèrent pour des actes indifférents. La jeunesse libertine, n'étant plus retenue ni par la correction, ni par le bon exemple, se laissa aller aux fougues d'un temperament bouillant, & aux desirs des plus criminelles passions; ne craignit plus de vivre à sa fantaisie, viola la sainteté des mariages, troubla le repos des familles, & se livra aux débauches d'un amour public, qui par les maladies honteuses qui en sont inséparables, attaque les principes de la génération, ruine le temperament, & affoiblit les corps les plus robustes.

Un semblable dérangement doit d'autant moins surprendre, que l'éducation moderne

de la dépopulation. 15
 consiste ordinairement (a) à faire apprendre aux enfans quelques mots de latin, à flater leur goût, à leur faire pratiquer quelques devoirs extérieurs de religion; pendant qu'on néglige de leur fournir des motifs assés puissants & assés sensibles pour attacher leur cœur à la vertu & à la solide gloire, comme s'il étoit possible de former les mœurs indépendamment des sentiments, & de faire aimer la vertu sans faire sentir combien elle est aimable. On étouffe dans le cœur des jeunes gens tout ce qui procède d'une noble ambition qui pourroit relever leur sentimens, & on y laisse prendre

(a) Histoire du Gouvernement ancien de la France par le Comte de Boulainvilliers.

16 *Des Causes*
 place à l'arrogance qui les avilit. L'amour de la patrie, la première des vertus civiles, la grandeur d'ame, la fidélité ne sont plus regardées que comme des chimères. On se deshonne par des vices & par des foiblesses, parce que l'on n'a pas appris à respecter son rang & sa dignité. On abuse de son crédit ou de sa puissance pour faire le mal; le luxe, la dissipation, les folles dépenses en vains plaisirs qu'on tolère dans la jeunesse, la rendent nécessairement avide, avare & prodigue tout en semble, nécessaire & inutile à l'Etat. Quelles moissons doit-on esperer de semblables semences, & que doit en attendre la postérité qui les verra germer?

La molesse, la parure, la pompe des équipages, l'osten-

de la dépopulation. 17
 tation des richesses, les grandes dépenses tiennent aujourd'hui lieu de mérite. Les Villes ne sont plus le séjour de la vertu & d'une magnanime simplicité, mais le rendez-vous de tous les vices & de toutes les débauches. Les grands y dominant en tyrans; les petits y rampent en esclaves; on n'y recompense que les services honteux ou les talents frivoles. La science & la probité sont regardées comme des qualités inutiles, ou importunes. On achete des valets la faveur des maîtres. On a honte des études sérieuses. On ne se fait honneur que des amusemens: tout retentit de chants & de simphonie.: le musicien & le maître de danse tiennent dans l'éducation une place plus importante que le philosophe & l'orateur. Les bibliothèques deviennent des solitudes, ou

18 *Des Causes*
 plutôt d'agréables sépulchres. Le Théâtre & les Salles de concert regorgent d'auditeurs; la fureur des spectacles fait préférer la compagnie des comédiens & des farceurs à celle des sçavans & des hommes vertueux. Les manœuvres de l'ambition & de l'avarice égalent les intrigues de la corruption, & les passions pour le sexe n'y sont pas moins fortes que celles qu'on a pour le jeu.

Ce portrait de Rome, que fit autrefois un Auteur judicieux, (a) ne paroît-il pas avoir été fait pour la plupart de nos Villes? A peine la jeunesse entre dans l'âge de puber-

(a) Ammien Marcellin l. 14. c. 6. cité par M. le Beau, Histoire du Bas-Empire.

de la dépopulation. 19
 té, & devient un peu plus maîtresse d'elle-même, par l'inattention de ses Gouverneurs ou de ceux à qui elle doit le jour; qu'entraînée par le mauvais exemple, séduite par des objets enchanteurs qui font éclore ou qui entretiennent le désordre de ses passions; autorisée par l'impureté, & portée à la corruption par sa foiblesse, oublie les préceptes & les conseils de la religion, secoue le joug de sa morale, affoiblit, ou détruit en elle les bons sentimens qui lui ont été inspirés, méprise les sages instructions qu'elle a reçues, ridiculise la pureté des mœurs, n'écoute plus que ce qui l'entraîne violemment vers le mal & ce n'est plus qu'un jeu pour elle de se deshonnorer par ses prostitutions: elle ne trouve d'attraits dans le

plaisir qu'à proportion qu'il est moins honnête. Des courtisanes publiques, elle court profaner le sanctuaire des familles, elle s'efforce de le détruire en le divisant; elle y cause des scènes de trouble & d'horreur; elle se fait un mérite de souiller les couches étrangères, de diffamer ses dupes, après en avoir fait des victimes de sa lubricité; son imprudence ne ménage pas mieux celles que son effronterie n'a pas osé attaquer, ou que sa témérité n'a pu vaincre. De ces fausses attaques elle revient à des attaques plus sûres; auxquelles se rendent toujours ces femmes plus viles que le métal même dont on paye leur promptة défaite.

Les maux les plus honteux sont les fruits de ces sociétés funestes. Leur souffle,

plus contagieux que la vapeur la plus maligne empoisonne tous ceux qui les approchent. La communication se répand, & le mal devient épidémique. Quels tourments ne procurent pas les remèdes palliatifs de ces maux honteux, dont on ne peut jamais guérir radicalement, & qui dans le cours de la vie, produisent des maladies ou incurables ou insupportables. Quels ravages ces mêmes maux n'occasionnent-ils pas dans la propagation de l'espèce? Les fruits de la fécondité se ressentent des défauts de ceux qui les ont produits: foibles & languissants, marqués au coin de l'intempérance de leurs parens, ils ne viennent presque jamais à une parfaite maturité. La fleur a de la peine à se changer en fruit, ou si le fruit se forme,

22 *Des Causes*

on le voit bientôt se détacher de l'arbre, & redonner à la terre le peu de matière qui en étoit sorti.

L'autre partie du sexe, que le Créateur n'a formé que pour servir de société à l'homme, & l'aider au besoin, ne se porte pas avec moins d'ardeur, aux plus sales voluptés. Le défaut d'une bonne éducation, l'horreur du travail, l'amour des parures, quelquefois la fougue du temperament lorsqu'il n'est pas modéré par la vertu, l'exemple attrayant de leurs égales, dont les fortunes aussi rapides qu'infâmes excitent leur amour propre, leur orgueil, leur ambition, & leur vanité. L'éclat imposant de leur bien-être est aussi fragile que leur beauté; la débauche abrége leurs jours; la misère la plus effroyable, & le mépris le plus

de la dépopulation. 23

humiliant sont presque toujours les écueils où vont se briser ces idoles pour ainsi dire éphémères que la volupté faisoit adorer, & que souvent la légèreté & le dégoût font tomber dans le plus profond oubli.

La chasteté est dans les mœurs ce que la tête est dans une belle statue; si l'incontinence suffit pour déparer la plus belle vie, que doivent en attendre celles qui en sont le jouet?

On ne sçauroit s'imaginer combien depuis quarante ans ces vils insectes se sont multipliés. Semblables aux chauve-souris, on les voit à l'entrée de la nuit fourmiller dans les rues, & se proposer effrontément à tous les passants: relativement à son étendue, quel nombre prodigieux chaque ville n'en fournit-elle pas depuis

24 *Des Causes*
 ce temps-là? Indépendamment de celles dont la honte est exposée sur les registres des Officiers *Municipaux*, combien en est-il, qui pour donner moins de scandale, & pour avoir échappé à la vigilance de la Police, n'en vivent pas dans un moindre dérèglement!

Qu'elle production ne donneroient pas toutes ces plantes, si elles avoient une culture convenable, & telle que le Créateur leur a prescrite.

S'il est quelqu'état où l'on permet aux hommes d'user de la polygamie, elle ne fut jamais permise aux femmes, parce qu'elle seroit plus propre à détruire, qu'à conserver la propagation. Qu'on juge par-là quels dommages infinis ne cause pas à la population le libertinage du cœur.

CHAPITRE

de la dépopulation. 25

CHAPITRE III.

Des Nourrices étrangères.

LA cessation de la nourriture des enfans par leur mere, est une branche de la corruption des mœurs, & peut être une des plus grandes causes de la dépopulation.

Pendant le règne des mœurs, les femmes mettoient la maternité au rang des distinctions les plus flatteuses; la stérilité étoit un opprobre pour elles. Une femme se seroit crue indigne de porter le nom de mere si elle n'eût allaité avec soin le fruit de ses entrailles. Aucunes raisons ne pouvoient l'en exempter, les Reines mê-

B

me ne s'en croioient pas dispensées. Qu'on se rappelle ce beau trait de Blanche de Castille, qui fit rejeter à Saint Louis le lait qu'une Dame de la Cour lui avoit donné pendant un accès de fièvre que cette Princesse avoit eu. Faut-il que de tous les animaux l'homme soit la seule espèce qui ait autant d'indifférence pour la conservation de ses semblables.

Meres (a) qui cessés de l'être par une coquetterie ridicule, ou par une criminellement complaisance pour vos maris sensuels : vous qu'une vie qui n'est que le tissu honteux des nuits tumultueuses & fa-

(a) Le Chevalier de Cramazel dans le second volume de son Astrologie ou le cœur de l'homme.

tigantes, & des jours perdus d'un sommeil devenu nécessaire, mais hors d'état de remplir les premiers devoirs de la maternité : à combien de suites fâcheuses ne vous exposés vous pas, en forçant la nature d'ouvrir à votre lait d'autres voies que celles qu'elle a pratiquées elle-même ? Que de maladies, que d'infirmités ne suçent pas avec un lait étranger vos enfans, ces malheureuses victimes de votre mollesse, ou de votre cupidité : vos enfans ! oui, ce sont les vôtres, lorsque les nourrices les reçoivent de vos mains ; mais ce sont les leurs quand elles vous les rapportent. Elles ne s'en séparent que les larmes aux yeux, & ces tendres nourrissons ne peuvent se sentir arracher aux mamelles qui les ont allaités, sans exprimer leur

douleur par des cris perçants & continuels. La nature ne leur dit rien pour vous, & semble vous punir de ce que vous l'avez étouffée dans votre cœur à leur égard au moment de leur naissance.

Indépendamment des devoirs les plus étroits qui obligent toutes les meres à nourrir leurs enfans; du langage de la nature qui leur dit sans cesse que leur amitié pour leurs fruits croît en proportion des soins qu'elles se donnent pour les conserver: leur santé particulière y est d'autant plus intéressée que, comme on vient de le dire plus haut, au moyen du lait qu'on leur trait, elles évitent beaucoup de maladies, leur tempérament se fortifie davantage par l'intervalle d'une couche à l'autre, elles deviennent plus propres

à être fécondées de nouveau, & à mieux remplir les vues de l'Être suprême, qui ne les a créées que pour une plus grande multiplication de nos êtres.

Sans vouloir décider la question si le luxe est plus avantageux que nuisible à un Etat: nous dirons qu'avant que la frivolité & le système l'eussent introduit, une charmante médiocrité régnoit dans toutes les conditions; la frugalité rendoit le corps plus vigoureux; les richesses prodiguées par le luxe deviennent bientôt les compagnes de la mollesse. La trop grande aisance a éloigné les meres de la première de leurs obligations, elles ont voulu jouir de leur fortune, ou de celle de leurs maris sans que rien y pût mettre aucun obstacle; plus livrées à leurs

30 *Des Causes*
 plaisirs qu'aux soins de leur ménage, elles ont suivi le torrent de la frivolité, & ont satisfait tous leurs désirs aux dépens de leurs richesses. Le relâchement s'est introduit insensiblement, & ce n'est que par degré qu'on est parvenue à la dépravation des mœurs.

Sous leurs premiers Rois; & jusques sur la fin de leur République, qu'elle simplicité! quelles mœurs! qu'elle frugalité! quels hommes que les Romains de ce temps-là! quelle décadence lorsque le luxe s'y introduisit! il semble que ce soit une nation molle & efféminée qu'on ait transplantée à la place de ces hommes dont la vertu leur mérita la conquête de l'Univers. Mais à quoi bon chercher chez l'étranger des exemples que nous trouvons chez nous? Que l'on

de la dépopulation. 31
 compare les mœurs des François depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au seizième siècle, avec ceux d'aujourd'hui, & on s'apercevra bientôt d'une grande différence.

Nous badinons des mœurs des étrangers dans le temps que les nôtres sont susceptibles du plus grand ridicule. N'est-ce pas penser follement que de croire qu'on doive estimer la variété continuelle de nos modes, & la futilité de tous nos colifichets qui n'existent que jusqu'à ce qu'on en ait imaginé d'autres; qu'au moyen des couleurs étrangères sous lesquelles on veut cacher sa laideur, ou faire briller sa beauté; on doive substituer l'imposture à la réalité; que la fureur du jeu doive remplacer l'ardeur du travail; qu'on doive préférer le raffinement

32 *Des Causes*
 dans l'apprêt des viandes, à la simplicité des mêts; le bouleversement de la maison paternelle à la somptuosité des enfans, qui ne se trouvent pas logés assés commodement dans le lieu qui les a vu naître, & où ils ont été élevés: l'agitation des promenades, & la lassitude qu'elles procurent, à un exercice modéré que ne sçavent pas prendre ceux qui méprisent les travaux du corps ou de l'esprit.

La mollesse a insensiblement affoibli le tempérament, l'augmentation subite des richesses a bani l'œconomie, & l'amour du travail qui en étoient les principales forces. Chacun a voulu que son bien-être extérieur fût relatif à ses facultés: loisivité des femmes a augmenté la délicatesse de leur tempérament: ceci leur a servi de prétexte pour se dis-

de la dépopulation. 33
 penser de nourrir leurs enfans dans un temps où elles se montrent plus vigoureuses que les hommes, dès qu'il est question de plaisirs, de veilles, ou de jeux. Pour s'y livrer plus à leur aise, elles éloignent d'elles tout ce qui n'est pas propre à les amuser. La plupart ignorent, ou se mêlent peu du ménage; & presque toutes se sont débarassées du soin incommode, mais conforme aux loix de la nature, qu'exigent d'elles les devoirs de la maternité.

Pour ne pas ressentir les désagrémens qui sont les suites nécessaires de l'éducation de l'enfance, les maris amolés par la volupté, cedent à cette éloquence naturelle dont les femmes sçavent au besoin embellir leur discours, ils ont sacrifié la santé de leurs en-

Bv

34 *Des Causes*
fans à leur brutalité, & à leur
repos qui étoit quelquefois
troublé par les cris de ces in-
nocents.

Quels maux ne résultent pas
de la dureté & de la barbarie
de ces peres ? Semblables à
des êtres dénaturés, ils aban-
donnent les fruits de leur union
ils les livrent à des mains étran-
gères, qui malgré l'attention
qu'elles ont pour ceux qu'on
leur confie, n'ont jamais cette
affection que la nature donne.
En suçant un lait étranger les
enfants les plus sains reçoivent
souvent le germe des maladies
qui les accablent dans le cours
de leur vie. Semblables à ces
plantes qu'on sort du terrain
où elles ont pris naissance,
pour les transplanter ailleurs,
quelques soins, quelque atten-
tion qu'en ait le cultivateur,
on s'apperçoit qu'elles n'ont
jamais ni cette végétation; ni

de la dépopulation. 35
cette vigueur qu'elles auroient
eue dans les lieux où elles sont
nées; qu'elles sont sujettes à
des infirmités qu'elles n'au-
roient pas eues; & qu'elles ne
parviennent point à leur per-
fection ordinaire.

Malgré les défauts qui atta-
quent la constitution du corps
il arrive fréquemment que les
mauvaises inclinations des
nourrices passent dans ces trif-
tes victimes de l'inhumanité de
leurs parens, & causent en eux
des accidents funestes.

On s'apperçoit depuis
long-temps que le nombre des
morts excède celui des nais-
sances. Que seroit-ce, si on
y ajoûtoit le nombre des en-
fans, nés dans les Villes, qui
meurent dans les campagnes où
on les a envoyés nourrir.
Pour le petit nombre de ceux
qui sont assez heureux de

36 *Des Causes*
 rencontrer avec un bon lait ;
 les soins & les attentions de
 leur nourrice ; combien en
 est-il qui éprouvent le con-
 traire , & qui augmentent la
 masse de ces victimes infor-
 tunées qu'a sacrifiées la dureté
 de leurs parents. On ne doit
 donc pas être surpris , si on
 voit si peu de sentiment dans
 les enfants dont le riche tem-
 peramment leur a fait éviter le
 danger auquel on les avoit
 exposés , & si on leur entend
 dire aussi souvent qu'ils ne
 sont obligés de leur existence
 à leurs Auteurs , qu'autant
 qu'elle a servi à des plaisirs
 grossiers , qu'ils ont plus eu
 en vue que la véritable fin du
 mariage , qui n'est pas moins
 la génération des enfants , que
 leur conservation.

Il est encore une chose qui
 paroît incroyable , qui prouve

de la dépopulation. 37
 la force du préjugé , & à quel
 point les chefs des familles
 s'aveuglent sur l'objet qui doit
 les intéresser le plus. Le fré-
 quent exemple des enfants
 changés en nourrice , ne de-
 vroit-il pas leur faire craindre
 d'introduire un étranger chez
 eux , de lui laisser un bien qui
 ne lui appartient pas , & d'en
 priver par leur faute les légi-
 times héritiers ? N'est-ce donc
 plus que par une habitude ,
 moins sûre que l'instinct des
 animaux , que les hommes se
 gouvernent ? Et la nature leur
 parle-t-elle si foiblement qu'ils
 confondent sa voix avec celle
 de la prévention ?



CHAPITRE IV.

De la Richesse des Dôts.

LA trop grande richesse des dôts ne nuit pas moins à la population que les nourrices étrangères. Cette seconde branche du luxe porte un dommage infini à la société ; elle diminue le nombre des mariages ; occasionne la méfiance du cœur en faisant plutôt rechercher les richesses que l'objet qui les possède ; fait violence à la fécondité , en arrête le progrès , refroidit l'union conjugale en éloignant les époux de ce qui est propre à la conserver ; fait naître une indifférence mutuelle ; sert de prétexte à la coquetterie ;

porte souvent à de plus grands excès , & cause toujours la non existence d'une infinité de Citoyens , qui seroient peut-être plus utiles à la patrie , que le petit nombre des premices d'une fertilité , auquel se bornent ordinairement la plupart des peres de famille , pour avoir un riche héritier qui fasse passer à la postérité leur nom , & leur puissance. C'est ainsi que pour perpétuer un luxe éffrené , on est sourd aux cris de la nature , & on préfere de ne pas trop multiplier le nombre de ses enfants à l'amour naturel qu'ont tous les hommes de se voir renaître en eux.

Un Auteur , (a) qui m'honora de son estime , & dont la mémoire me fera toujours

(a) Esprit des Loix T. 7. chap. 15.

40 *Des Causes*

prétieuse, prétend que les dôts doivent être considérables dans les monarchies, afin que les maris puissent soutenir leur rang, & le luxe établi. Mais ne pouvoit-on pas dire que, dans un siècle où le luxe est porté à l'excès, & où il y a aussi peu de mœurs; ce qu'on croit être l'appui des maisons, est souvent la cause de leur chute, par l'usage ordinaire où l'on est de faire un mauvais emploi des richesses; au lieu que si elles étoient plus divisées, & qu'elles ne fussent pas réunies sous la puissance d'un seul des co-partageants, les mettroient plus à profit, & les noms respectables des familles qui ont bien mérité de l'Etat, passeroient plus sûrement à la postérité.

Les hommes riches vont ordinairement d'un excès à l'au-

de la depopulation. 41

tre: lorsqu'ils ne sont pas le jouet de la dissipation, ils deviennent la proie de l'avarice; & quoiqu'il soit indifférent à un Etat, qui a suffisamment des signes de richesses pour être réputé riche, de les savoir en quelques mains que ce soient, pourvu que la circulation se fasse, il doit cependant lui être important qu'ils ne soient pas entassés dans les coffres de quelques particuliers, parce que plus ils sont dispersés, plus chaque sujet peut mettre son industrie à profit, & augmenter son pecule: moins il se trouve d'indigents, plus l'Etat trouve des ressources dans ses sujets lorsqu'il est dans le cas d'en avoir besoin.

La passion, ou le devoir du mariage l'emportent-ils sur la fausse politique des ménages que nous avons blâmés au com-

42 *Des Causes*

mencement de ce chapitre ? A-t-on une famille plus nombreuse que les préjugés du siècle ne le permettent ? Dans la crainte que cette abondance de fruits ne nuise à ceux que l'usage, ou la prédilection ont fait choisir ; qu'en partageant le suc nourricier de l'arbre, on n'altère la beauté, & la fraîcheur de ceux qu'on veut conserver, on détache de bonne heure ces furnuméraires, on les met dans de mauvaises terres où on les expose à toutes les injures de l'air, tandis qu'on réserve précieusement les fruits favoris, pour s'en faire honneur, & pour les montrer comme quelque chose de distingué.

Passons de la figure à la réalité. Un pere de famille se trouve avoir trop d'enfants ; il fait qu'en suivant l'usage du

de la dépopulation 43

monde, il ne peut point leur partager également sa fortune, quoique la nature les lui ait tous donnés pour en profiter en commun ; qu'un tel partage empêcheroit celui que le hasard a destiné pour être son héritier, d'avoir sa succession presque toute entière, de représenter le faste & l'orgueil de ses peres, de perpétuer dans la génération cette fausse idée de grandeur & de puissance que les hommes ont attachée à ceux qui jouissent d'une plus grande fortune : il se conforme au goût dominant du siècle, & se plaint de ce que son mariage a été favorisé de la bénédiction promise aux Patriarches. C'est ainsi que sans consulter ni les dispositions, ni le goût, ni la vocation, on sacrifie au mieux être d'un seul, un tas d'enfants auxquels

44 *Des Causes*

on insinue qu'ils ne sont pas assez riches pour figurer dans le monde. On les prépare de longue-main à prendre le parti de l'Eglise, du cloître, ou du service. Victimes d'un cruel préjugé, ils le deviennent bientôt de leur aveugle obéissance. C'est ainsi que ces trois états acquierent souvent des sujets qui n'étoient pas faits pour eux, & que la patrie y perd toujours des citoyens dont les travaux, & la population auroient augmenté ses forces, & ses richesses.

CHAPITRE V.

Des Célibataires.

SI contre son institution le mariage devient aujourd'hui une des Causes de la Dé-

de la dépopulation. 45

population; si les hommes se rendent coupables en empêchant les opérations de la nature, que dirons-nous de ceux qui s'y opposent de front, qui ne vivent que pour eux-mêmes, qui renoncent au titre honorable de pere, & qui croient indigne d'eux de donner à la république des citoyens de leur nom?

Le même motif ne portant pas tous les hommes au célibat, nous distinguerons les Célibataires en quatre classes; ceux qui le sont, par état, par choix, par tempéramment, & par goût.

Le Clergé est du nombre des premiers, quoiqu'autrefois on tolerât l'usage qu'il faisoit du mariage, depuis si longtemps, & pour de si bonnes raisons. L'Eglise lui en a fait une défense si étroite, que

bien loin de vouloir les censurer, je me conforme volontiers à ses décisions.

Comme le Clergé n'est qu'en proportion du peuple qui compose l'Etat dans lequel il est; que son nombre est presque imperceptible dans chaque lieu, nous croyons que les vœux qu'il fait de vivre chastement ne peuvent point opérer une diminution sensible dans la population, quoique cependant il soit physiquement vrai que plus il y a de Célibataires, moins la population doit être considérable.

Si à ces hommes saints, que la religion s'est réservés pour en faire ses Ministres, on joint ceux qui par choix gardent le Célibat, on trouvera un plus grand nombre de personnes, ou inutiles, ou perdues pour le physique de l'Etat.

Et par conséquent la dépopulation sera relative à leur nombre.

Nous donnons le nom de Célibataires par choix à ceux qui dans les deux sexes, par l'instigation de leurs parents, par la fuite du travail, par la commodité d'un établissement tout formé, & dans lequel on ne peut jamais manquer; par la ferveur d'une dévotion naissante, ou par des réflexions mures, sages, & multipliées, regardant le cloître comme un asyle contre les vices qui regnent dans le monde, entrent dans ces ports tranquilles à un certain âge avec connoissance de cause, ou quelquefois avec trop de légèreté. Nous traiterons cette matiere plus au long au chapitre des Monastères.

Quant à ceux qui gardent le Célibat par tempéramment,

à qui la nature n'a pas donné ce vif désir de produire leurs semblables ; qu'une froideur naturelle rend peu propres à l'union des deux sexes ; que le peu d'usage du monde, & une trop grande timidité retiennent souvent dans cet état ; que la délicatesse, ou la foiblesse de leur tempéramment disposent à une espèce de misanthropie, en les faisant trop s'écouter eux-mêmes, & en leur faisant craindre de courir une carrière qu'ils croient ne pas pouvoir fournir. Il est sûr que plusieurs d'entr'eux deviendroient plus propres qu'ils ne pensent à la propagation, s'ils osoient s'y livrer. Quoique le petit nombre de cette classe nous paroisse de peu de conséquence, il n'entre pas moins au rang des causes qui diminuent la population.

Il nous reste à parler des Célibataires par goût, c'est-à-dire, de ces hommes que produit la corruption des mœurs. Citoyens inutiles, ingrats, dangereux, & trop amoureux d'eux-mêmes, ils abhorrent les plaisirs innocents, & craignent de perdre dans le mariage la fausse tranquillité dont ils jouissent. Le choix d'une femme, l'exemple de celles qui sont peu vertueuses, la crainte d'en trouver de semblables, l'embarras du ménage, les dépenses qui en sont la suite nécessaire, l'humeur acariâtre d'une épouse, sa bizarrerie, ses caprices, sa profusion dans les atours, sa passion pour le jeu ; le soin de l'éducation des enfants, l'appréhension d'en avoir qui ne répondent pas à leurs sentiments, le peu de satisfaction qu'on en retire souvent, la difficulté de les placer, la privation de bien des choses de volupté, ou de pur

50 *Des Causes*
 agrément qu'il faut sacrifier au bien-être de ses enfants, bien d'autres raisons encore que les Célibataires peuvent alléguer, les éloignent de toute chaîne, & leur font préférer cet état à celui du mariage.

Quoique la façon d'agir de ces personnes soit contraire à la fin pour laquelle Dieu les a créés, peut-être seroient-elles excusables, si en suivant leur goût, elles se conforment en tout à ce que nous présente leur état. Mais qu'un homme ne se fasse gloire du Célibat que pour vivre dans un affreux libertinage, que pour troubler le repos des familles; qu'il emploie tous ses talents à séduire celles que leur état devoit lui faire respecter, & mettre à l'abri de ses poursuites; qu'il ne vole d'un objet à un autre que pour se fixer sur son retour à celui avec lequel il vit depuis long-temps, & auquel il s'attache d'autant plus fortement

de la dépopulation. 51
 qu'il peut s'en séparer plus facilement: c'est un usage aussi détestable qu'il est aujourd'hui commun. Les hommes qui vivent ainsi ont beau nous dire que leur célibat ne fait rien perdre à la République. Lorsque le célibat domine, le mariage est moins respecté, on ne sçauroit s'empêcher de trouver mauvais celui qu'a formé le libertinage, où les deux sexes se corrompent par des sentimens naturels, fût une union qui les rendroit meilleurs, pour vivre dans celle qui les rend toujours pires. Moins il y a de mariages, & plus ceux qui sont faits sont exposés à être corrompus: moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages (a). Les établissemens qui ne sont pas fixes ne peuvent jamais devenir avantageux à un Etat. Que diroit-on d'un Cultivateur, qui, au

(a) L'Esprit des Loix l. 23. c. 21.

52 *Des Causes*
 lieu de s'appliquer uniquement au labour de sa terre la négligeroit, & iroit bêcher par fois dans celles que ses voisins travailleroient ? Il s'enfuiroit que le fonds destiné à ce mauvais ouvrier ne produiroit rien, & que par un travail déplacé il empêcheroit les terres voisines de fructifier.

C'est le cas des Célibataires : non-seulement inutiles, mais encore dangereux pour les Etats, leur oisiveté entretient, si elle n'augmente pas la dépravation des mœurs ; les dons empoisonnés qu'ils ont l'art de répandre à propos font périr une foule de victimes de leur incontinence, & ce prétendu bon goût dont ils se font honneur, est peut-être, une des plus grandes causes de la dépopulation.

Difons encore que la facilité qu'on a de placer son pécule en rente viagere bannit l'industrie, entretient la paresse & favorise le célibat.

CHAPITRE VI.

Du Service de Terre.

LA guerre, ce terrible fléau, dont Dieu se sert pour la destruction des hommes, ne se fait aujourd'hui qu'au moyen d'une infinité de Célibataires. Le service de Terre & celui de Mer sont donc également nuisibles à la population. Comme ils diffèrent entr'eux, voyons quels sont les défauts qui leur sont particuliers.

Le service de Terre est principalement composé de sujets qui sont d'autant plus forcés de garder une espece de célibat, que leur fortune ou leur état de militaire leur permettent rarement de pouvoir se ranger sous les loix du mariage. La suite d'une femme & des enfants engageroit non seulement le pere de famille dans une dé-

pense, souvent au-dessus de ses forces, elle augmenteroit encore les embarras d'une armée. Il faudroit pourvoir à une plus grande quantité de vivres & de fourrages, lors même qu'on a souvent de la peine à en procurer l'absolu nécessaire. Les Armées seroient moins propres à un coup de main; leur marche en seroit ralentie; l'aspect des objets intéressants, la crainte de les perdre seroient, ou qu'on n'oseroit pas s'exposer assez, ou que le courage en seroit amoli. Les Armées ressembleroient à celles des Peuples qui furent la conquête de César. La multitude des bouches inutiles occasionneroit la disette des vivres. Le grand nombre de ceux qui ne seroient pas propres à porter les armes mettroit la confusion, & ne contribueroit pas moins que la valeur des ennemis à en faire une déroute générale.

Dès qu'il est plus avantageux

pour la Patrie que ses armes soient entre les mains des personnes que rien n'attache au monde que l'honneur de verser son sang par elle, & le desir d'acquiescer de la gloire; nous ne saurions improuver un usage aussi sagement établi, quoiqu'il n'en soit pas moins vrai que le plus ou le moins de sujets, qui, selon les occurrences, composent les armées plus ou moins nombreuses, font un tort plus ou moins considérable à la population.

Pendant que les armées sont en campagne, & qu'elles sont vis-à-vis de l'ennemi; les batailles les plus sangiantes, les chocs les plus furieux, les combats les plus meurtriers ne sont pas ce qui fait périr le plus de monde. Les maladies occasionnées par une nourriture qui n'est pas assez proportionnée à la fatigue, & qui péche quelquefois par le défaut de qualité;

les veilles , l'excès de la chaleur du jour , la trop grande fraîcheur des nuits , les marches forcées , le peu de salubrité des eaux & de l'air , les défertions , les châtimens rigoureux dont on est quelquefois obligé d'user pour maintenir la discipline militaire , les combats particuliers , les débauches , les maladies honteuses qui en sont la suite , les incommodités des Hôpitaux ambulants , le peu de dextérité de ceux qu'on est quelquefois forcé d'employer pour traiter les malades & les blessés , lorsqu'ils sont en trop grande quantité , sont les fléaux les plus communs qui font le plus de ravage dans une armée , & qui privent l'Etat de plus de sujets. Ce qui fait que pour opposer toujours à l'ennemi un degré de force supérieur , ou égal , il faut sans cesse remplacer les morts en enlevant aux villes & aux campagnes des sujets qui augmenteroient la population.

CHAPITRE VII.

Du Service de Mer.

QUOIQ'UNE partie de ceux qui sont employés à la Navigation aient déjà des Etablissmens formés , que par conséquent la population ne perde rien , ou bien peu de chose de leur service ; il faut cependant convenir que la plus grande partie de ceux qui vont sur mer est dans l'état du célibat.

Les vapeurs salines , qui s'exhalent continuellement de la mer , la corruption de l'eau que les Marins boivent , la salure de leurs mets leur occasionnent le scorbut ou d'autres maladies qui deviennent souvent mortelles ; mais ce qui nuit le plus à ceux que l'avidité du gain fait affronter les périls les

8 *Des Causes*
 plus évidents , c'est l'abandon de leur climat pour aller sous un autre Ciel chercher de nouvelles Terres qui dévorent les Etrangers, & qui après les avoir fait passer par les plus rudes épreuves , permettent à peine à quelques-uns d'acquiescer , toujours aux risques de leur vie , le droit de s'y faire naturaliser. Aussi depuis l'expulsion des Maures hors de l'Espagne , & la découverte du nouveau Monde, la dépopulation a augmenté si sensiblement dans ce Royaume, malgré le nombre des François qui y vont continuellement s'établir , qu'on a mis en question , si la possession des Indes ne lui est pas plus pernicieuse que favorable.

La perte des hommes que cause le service de mer , est à la vérité moins considérable chez nous que chez nos voisins ; mais elle n'en est pas moins une des causes de notre dépopulation.

 CHAPITRE VIII.

Des diverses Emigrations.

L'EXPULSION des Maures nous conduit naturellement à la fameuse émigration que causa en France la révocation de l'Edit de Nantes (a). Combien de familles ne passèrent pas chez l'étranger ! quelles richesses ! quels arts ! quelle population n'y ont - elles pas apporté ! quel contraste de la solitude de plusieurs de nos villes & de l'abandon de nos villages , avec celles qu'ils ont repeuplées chez nos voisins , ou dont ils ont étendu le territoire ! que de nouvelles terres défrichées ! que de nouveaux villages bâtis ! nos ennemis ont pro-

(a) L'Edit de Nantes donné par Henri IV. au mois d'Avril 1598. fut révoqué par Louis XIV. au mois d'Octobre 1685.

fité de nos dépouilles & le voyageur François , voit la larme à l'œil une quantité de bourgs & de villages en Allemagne & ailleurs , où les descendants de ceux qui ont été obligés de quitter leur Patrie , ont conservé le langage de leurs ayeux. Il est aisé de reconnoître , & à l'accent & aux différents idiômes qu'on y parle, quelles sont les diverses Provinces d'où sont originairement sortis ces nouveaux Colons.

Depuis que ce terrible Edit a été donné , les suites ont été plus funestes à la France que ne le fut son exécution. Combien de personnes , trop attachées à leur sentiment , voulant jouir d'une plus grande liberté de conscience , tenant pour maxime inviolable que la Religion se persuade & ne se force pas , ont sacrifié l'amour de leur Patrie , les commodités d'une vie plus aisée , à un Ciel plus rude , à une Terre moins fertile , & à

la tranquillité dont on les laisse jouir.

Je ne prétends pas improuver les raisons que l'Etat a pu avoir pour la priver d'une aussi grande partie de ses sujets. Je sçais qu'il est des tems & des circonstances où l'on se porte à des extrémités qu'on ne mettroit pas en usage dans d'autres. Je ne fais que déplorer avec les amis de la Patrie une perte dont elle se souviendra long-tems , & que bien des années , jointes à l'attention du gouvernement , auront de la peine à réparer.

Si la Religion a fait faire des émigrations forcées , la misere ou la cupidité en occasionnent tous les jours de volontaires. Si les Sujets de celles-ci reviennent dans une certaine saison de l'année , si la République n'y perd aucun Citoyen , il arrive néanmoins que pendant l'absence des Emigrants , les ouvriers deviennent plus rares ,

ce qui fait que beaucoup de terres restent sans culture, ou qu'on se contente de leur en donner le moins qu'il est possible, parce que si on vouloit payer la main d'œuvre à proportion de la rareté des cultivateurs, & du besoin qu'on en auroit, les terres ne produiroient pas de quoi dédommager leurs Propriétaires.

Quels avantages ont retiré nos Colonies des peuplades de scélérats, ou des misérables rebuts des Hôpitaux ? De quoi peuvent être capables des gens élevés dans le crime, la débauche ou l'oïveté, sur-tout, si les femmes, qui sont capables de ramener les hommes par leur douceur & par leur exemple, sont encore plus vicieuses qu'eux.

Les déportations d'un tas de mauvais sujets dans des climats étrangers, augmentent la dépopulation dans un endroit sans la rétablir dans un autre. Comme c'est

une circulation forcée, qui en faisant extravaser la sève tourne en pure perte pour le corps qui l'a produite, ni la partie d'où elle part, ni celle où elle se rend n'en profitent pas, & toutes les deux languissent relativement à la double perte qu'elles font.

CHAPITRE IX.

Des Hôpitaux en général.

CROIRA-T-ON que des monuments qui doivent leur établissement à la Religion, que l'Humanité a érigés, que la bienfaisance a dotés, qui n'ont été construits que pour soulager les infirmités des mortels, veiller à leur conservation, & subvenir à leurs besoins; croira-t-on, dis-je, que de pareils établissements entrent aux rang des causes de la dépopulation ?

Les Hôpitaux, ces asyles où les

malheureux courent en foule pour chercher des remèdes à leurs maux, & se procurer une guérison plus prompte que celle qu'ils espéroient chez eux, malgré l'attention de ceux qui en sont les Administrateurs, la vigilance de ceux à qui on en a confié le soin, la bonté des remèdes, & l'habileté de ceux qui les appliquent ou qui les ordonnent : ces Maisons sont la cause d'une dépopulation plus grande qu'on ne pense.

Avant d'expliquer quelles sont ces causes, nous rangerons tous les Hôpitaux, sous trois classes ; sçavoir, les Hôpitaux des Enfants Trouvés, les Hôpitaux Généraux, ceux qui sont destinés à recevoir les malades, & nous ferons voir en quoi pêche chacun de ces établissements.



CHAPITRE X.

Des Hôpitaux des Enfants Trouvés.

QUOIQUE beaucoup de Citoyens doivent la conservation de leur vie à l'établissement de ces Hôpitaux ; que ces Maisons soient principalement instituées pour faire élever des enfants qui sont les fruits d'un crime, mais qui sans elles périroient par un crime encore plus grand ; à qui l'amour a donné une vie qu'un faux honneur voudroit enlever ; qui, abandonnés de leurs parents, dès l'infant de leur naissance, ne connoissent d'autre mere que la Patrie ; qui, pour en faire un jour des Citoyens utiles, se charge de leur nourriture, de leur entretien & de leur éducation.

Ces actes d'humanité sont admirables ; mais ils péchent quelque-

66 *Des Causes*
 fois dans leur exécution. Trois choses y contribuent principalement. 1°. Ce sont ordinairement les Hôpitaux les moins bien rentés, quoique ce soit ceux qui devroient l'être d'avantage. 2°. La modicité des revenus fait que le bien n'y est jamais proportionné au besoin du grand nombre de ceux qu'on y reçoit. 3°. Les maladies dont sont affectés plusieurs d'entr'eux par la débauche de ceux qui leur ont procuré l'être, causent des maux infinis.

Ces trois choses réunies font qu'à mesure que chacun de ces Hôpitaux est plus borné dans sa dépense, & qu'il a une plus grande quantité de sujets à soigner, on est forcé de les donner à nourrir au prix le plus modique que faire se peut, à être moins scrupuleux sur le choix des nourrices, & à confier le soin de plusieurs à une seule. Pour le peu qui rechappent d'une

de la dépopulation. 67
 administration si mauvaise, combien en est-il qui périssent, ou qui sont perdus pour l'Etat!

Ceux qui portent en naissant les maladies de leurs auteurs, les communiquent à leur nourrice, qui, pour n'être pas traitée à propos, pour ne pas avoir les moyens de se faire guérir, ou pour ne pas oser avouer des maux aussi honteux, empoisonne de son lait les nouveaux sujets qu'on lui donne; produit elle-même des fruits que la contagion a gâtés, & qui ne venant jamais à une parfaite maturité, causent une double dépopulation.

CHAPITRE XI.

Des Hôpitaux Généraux.

LEs Hôpitaux Généraux peuvent se sous-diviser en deux classes. Les uns servent à recevoir

les enfants trouvés ; lorsqu'ils ont atteint l'âge & la force d'être employés à quelque travail utile. On y a également soin de les instruire de leur religion, & de leur apprendre quelque métier. Dans les Ports de Mer, ou dans ceux où la navigation fleurit, on les place peu-à-peu sur chaque vaisseau pour leur apprendre la manœuvre, & en faire de bons matelots, qui, par leur service puissent un jour dédommager la Patrie des attentions qu'elle a eu pour eux.

Les filles sont exercées dans tout ce qui a du rapport à leur état ; elles apprennent à tricoter, à broder, à coudre, & ensuite, ou on les garde comme ouvrières dans la Maison, ou on les place comme domestiques dans des maisons bourgeoises.

Il n'y auroit rien de plus sagement établi que ces Hôpitaux, si les institutions des mortels pou-

voient avoir quelque chose de parfait. Mais comme elles ont toujours quelque côté défectueux, ceux-ci n'en sont pas exempts.

Ces Hôpitaux, comme ceux des Enfants trouvés péchent pour n'avoir pas assez de revenus, & ne peuvent point donner à leurs élèves de quoi s'établir honnêtement dans le monde. Les garçons qu'on envoie sur mer, ceux qui après avoir appris un métier sortent de ces Maisons pour travailler ailleurs, ont à peine assez de leur salaire pour vivre & s'entretenir. Ils ne peuvent rien ramasser pour un établissement futur. Le défaut de la confiance publique, la honte qu'on attache à leur état, les empêche de s'avancer dans le monde & de s'y établir. Ils sont forcés à garder un célibat qui prive la Patrie de bien des sujets.

Les filles, sur qui la honte fait plus d'impression, se consacrent au

service des Maisons où elles ont été élevées , & y finissent leurs jours. Celles qui , moins timides , en sortent pour entrer dans le monde , y servent de domestiques ou d'ouvrières ; pour peu que la Nature les ait favorisées , elles trouvent bientôt des corrupteurs. La disposition à la galanterie , qui est si naturelle à leur sexe , ou qu'elles ont quelquefois reçue avec le sang , leur fait souvent passer les bornes de la vertu , elles succombent , & comme personne ne s'intéresse à les relever , ces victimes de leur foiblesse augmentent bien-tôt le nombre de ces filles publiques , dont le désordre est si nuisible à la population.

Les autres sont ceux où l'on renferme la jeunesse libertine ; nous en traiterons en parlant des Maisons de force.



CHAPITRE XII.

Des Hôpitaux des Malades.

LEs Hôpitaux destinés à la guérison & au service des malades , jouissent ordinairement des revenus supérieurs à leurs besoins. Rien n'y manque , tout s'y ressent de l'abondance que procurent les richesses. Mêts succulants , vins exquis , remèdes excellents , soins de toute espece multipliés à l'infini , propreté recherchée , attention des plus grandes à prévenir les moindres souhaits , consolations spirituelles , tout paroît , ce semble , contribuer à la guérison & au prompt rétablissement des malades. A en juger par l'extérieur , on ne croiroit jamais que des endroits que la bienfaisance & la compassion ont rendu si commodes , & en mê-

me-temps si nécessaires pour le soulagement des pauvres , fussent une des plus grandes causes de la dépopulation.

Ce qui nous paroît y contribuer le plus , est la quantité de jeunes élèves qui viennent y exercer leur art & acquérir de l'expérience aux dépens des malades , dans lesquels on ne respecte pas assez l'homme ; les essais , toujours douteux , & souvent périlleux , des remèdes qu'on éprouve sur des corps dont par un usage barbare on fait , ce semble , une espèce particulière ; le trop grand nombre d'infirmes qui sont dans chaque lit. L'atmosphère pestilencieuse que forment les corpuscules émanés de chaque corps , devient tellement contagieuse à chacun des malades du même lit , que non-seulement elle empêche ou retarde leur guérison , mais contribue encore à rendre leurs maladies plus incurables , & à abrégér leurs jours.

L'air

L'air épais & infect qu'on respire dans les salles , malgré le soin qu'on prend de les purifier , au moyen des ventilateurs dont on se sert dans bien des Hôpitaux , occasionne de nouvelles maladies , s'il ne fait pas empirer celles qu'on a déjà. Cet air corrompu affecte tellement les malades , que dans une infirmité ordinaire il leur faut le double du temps qu'ils mettroient chez eux pour être parfaitement convalescents.

Que l'on compare le nombre de ceux qui de tout âge & de tout sexe meurent dans les Hôpitaux avec ceux qui y recouvrent la santé ; on verra que le nombre des premiers égale toujours , s'il n'excede pas souvent celui des seconds.

✂

D

CHAPITRE XIII.

De la trop grande condensation de l'air dans les Villes, & des autres causes qui y sont nuisibles à la population.

SI le mauvais air est si perniscieux dans les Hôpitaux, il ne l'est pas moins dans les villes extrêmement peuplées. Malgré la maxime qui fait regarder comme heureux les habitans des grandes villes, nous ne pouvons nous empêcher de dire, que les corpuscules qui émanent de tous les corps, les vapeurs qui s'exhalent des fumiers, des bouriens & des latrines; les brouillards qui se renferment dans les rues; la fumée de tous les combustibles qui se consomment dans les villes, chargent l'air de parties qui lui sont étrangères, & le condensent de façon

qu'il n'a ni cette pureté, ni cette rarefaction qui sont si nécessaires à la conservation de notre être; que toutes ces parties se mêlant ensemble forment une atmosphère contagieuse qui rend les maladies plus communes, leur guérison plus difficile; que les fièvres putrides & malignes y regnent plus qu'ailleurs; que les paralysies, & les apoplexies y sont plus fréquentes; que dans les maladies de la peau, les éruptions sont moins abondantes, & les petites véroles plus dangereuses; que les exhalaisons qui sortent des cadavres qui sont inhumés dans les Eglises ou dans les Cimétières, sont si funestes aux vivants, qu'elles leur procurent diverses maladies. Aussi est-il peu de ville bien policée où l'on n'ait projeté de porter les morts hors des villes pour les y enterrer. La Capitale du Royaume a tellement reconnu combien

étoit dangereuse la méthode d'enterrer les cadavres dans les Eglises, qu'elle a exécuté le projet qu'elle avoit fait depuis longtemps de les transporter hors de ses murs & en pleine campagne.

L'air épais qu'on respire dans toutes les grandes villes, contribue si peu à la santé de leurs habitants qu'il en est peu qui n'en sortent aussi souvent qu'ils le peuvent pour prendre l'air de la campagne; & comme si on ne respiroit pas dans les villes, il est usité de dire par ceux qui en sortent qu'ils vont prendre l'air. Sa pureté, sa légèreté donnent de l'appétit à ceux qui le respirent, leur corps en est moins pesant, & leur santé en devient plus robuste.

La condensation & la corruption de l'air ont toujours été une des causes de la fréquence des maladies de ceux qui habitent les grandes villes, de l'altération de leur

tempéramment & de la cause prochaine de leur mort.

Comme tout ce qui contribue à abrégier les jours des hommes est une des principales causes qu'ils existent en moindre nombre; ces deux défauts de l'air dans les villes, occasionneront toujours leur dépopulation, quoiqu'elle y paroisse moins qu'ailleurs par l'affluence des étrangers qui reparent sans cesse les pertes qu'elles font.

Indépendamment de la corruption de l'air, il est encore bien des choses qui dépeuplent les grandes villes. Telles sont la longueur des veilles, le trop grand usage des boissons fortes, le raffinement dans l'apprêt des mets dont on se sert plus pour irriter l'appétit que pour le satisfaire. La cuisine établie d'abord pour la simple préparation de notre nourriture, est devenue aujourd'hui un art empoisonneur, dont toute la science s'attache plus à flatter le goût des hom-

78 *Des Causes*
 mes qu'à les conserver. Les excès de la table allument le sang, donnent de cruelles indigestions, & sont communément la source de tant de maladies qu'on peut assurer que l'aphorisme d'Hypocrate, qui dit que la table cause une plus grande mortalité que la guerre, est plus applicable à notre siècle qu'il ne l'étoit de son temps.

CHAPITRE XIV.

Des Maisons de Force.

SI l'on peut apporter des prétextes plausibles pour prouver la nécessité des Hôpitaux dont nous avons parlé ; il ne nous paroît pas qu'on puisse trouver d'aussi bonnes raisons pour laisser exister certaines Maisons de Force que la sagesse des Souverains avoit établies sur de bons motifs ; mais qui par contre-coup

de la dépopulation. 79
 sont devenues à charge à la Patrie par les dépenses qu'elles lui occasionnent, & préjudiciables à ceux qu'on y renferme par le peu de fruits qu'ils en retirent, ou par le désespoir auquel ils se livrent.

Quoique le Gouvernement n'ait eu d'autre dessein que d'y corriger les mauvais Citoyens de leurs défauts, & de les rendre ensuite à la Société ; de quelque utilité qu'on suppose que soient ces Maisons, quelque avantage que l'Etat se soit proposé d'en retirer, elles présentent des côtés si odieux qu'on pourroit mettre en question, s'il ne seroit pas plus à propos de les détruire que de les conserver.

Quelque attentive que soit la Police à y maintenir le bon ordre par la suppression des abus, combien n'en échappe-t-il pas à sa scrupuleuse vigilance ! Que d'horreurs l'intérêt, la dureté, le

D iv

80 *Des Causes*

capricé , le mauvais usage d'une autorité précaire , ne font-ils pas commettre à beaucoup d'Administrateurs ? Substituans leur volonté aux regles les plus sagement établies , autant qu'ils le peuvent , ils dérobent à la pénétration des Magistrats qui sont préposés pour éclairer leur conduite , la connoissance de leur mauvaise administration , ou des cruels traitements qu'une insatiable cupidité autorise , & que l'inhumanité maintient.

Il n'est pas permis de douter que l'intention du Législateur a été que ces Maisons servissent d'une correction passagere ; cependant l'avarice de ceux à qui on en a confié le régime est souvent assez adroite pour réduire ceux qui y sont détenus à y passer toute leur vie, ou le tems qui en est le plus précieux: victimes de l'intérêt ou de la haine , leurs fautes

de la dépopulation. 81

les plus légères servent de prétexte pour les priver de leur liberté ou de leur fortune. Combien de fois des peres barbares ou des parents intéressés ont, sur de faux exposés , surpris la religion du Prince , & sacrifié leurs enfants ou leurs pupilles à la vengeance ou à la cupidité !

Quelques moyens de justification que procurent à ces infortunés la justice & la compassion des Magistrats , ils n'en sont pas quelquefois plus heureux , parce qu'on a l'adresse de supprimer beaucoup de choses qu'ils ont alléguées en leur faveur, ou qu'après qu'ils sont devenus propres à augmenter le nombre des citoyens par l'expiation de leurs fautes , on empêche par des intrigues sourdes qu'ils ne soient aussi-tôt qu'ils devoient l'être l'objet de la bienfaisance de leurs Juges ; ainsi ils ne peuvent attendrir le cœur de leurs

parents, ou déciller leurs yeux que par des organes étrangers, qui empoisonnent ou qui rendent foiblement les meilleures actions à qui l'apas d'un gain certain fait oublier tous les devoirs de l'humanité; & comme s'ils étoient d'intelligence avec les personnes qui détiennent ces malheureux; ceux-ci n'éprouvent quelques douceurs de la part de leurs Géoliers que relativement aux impressions que ces hommes durs reçoivent du dehors.

Formidables à ceux qu'ils oppriment, s'ils ne peuvent pas étouffer leurs plaintes, ils les empêchent d'éclater; si elles transpirent quelquefois, quels ménagements! quelles précautions ne sont pas nécessaires pour faire sentir l'égarement de l'injustice, lors même qu'on accuse ceux qui en sont les auteurs! Si par malheur elles parviennent jusqu'à eux, quels châtimens ne font-ils pas

subir! quelle vengeance n'exercent-ils pas sur des personnes qu'une main secourable n'est pas à portée de soustraire à leur courroux, & qu'ils punissent d'autant plus sévèrement, qu'ils le font plus impunément par leur attention à ce que rien ne transpire.

Des traitements aussi durs, pour ne pas dire aussi inhumains, portent souvent ces infortunés à se livrer aux plus grands excès. Lorsque le chagrin ne peut pas les détruire, ils se procurent la fin de leurs jours par une mort violente; de quelque façon qu'ils périssent, que ce soit par l'accablement de la douleur, par les coups meurtriers qu'ils se sont donnés, par leur transmigration dans des terres étrangères, où ils ressemblent à ces fleurs écloses le matin & flétries le soir, il est certain que l'Etat y perd quantité

84 *Des Causes*
de fujets , & que la population
n'en augmente pas.

Dans tous les temps les hommes ont été le plus grand fléau de l'Humanité. Les bons Princes y ont toujours été sensibles. Le grand Constantin se faisoit exactement informer des moindres abus , & ne négligeoit rien pour y remédier ; il étoit sur-tout indigné contre ceux qui abusoient de la confiance du Prince pour tourmenter ses fujets : les loix qu'il fit à ce sujet , & qu'on peut lire dans le Code Théodosien , sont pleines de menace & de colere.

Si les Maisons de Force sont regardées comme des Maisons de Correction , pourquoi les Administrateurs s'y comportent-ils avec autant d'inhumanité ? Pourquoi privent-ils de tout secours ceux qui ont le malheur d'y être dé-

de la dépopulation. 85
tenus ? Pourquoi ne leur facilitent-ils pas tous les moyens de se justifier , moyens , que dans toutes les prisons on ne refuse pas aux plus grands criminels ? Pourquoi les privent-ils de toute communication avec le dehors ? les empêchent-ils d'écrire , & ne leur permettent-ils pas d'avoir des relations avec des personnes qui puissent les conseiller ou les défendre contre les oppressions injustes dont ils sont si souvent la victime ? Pourquoi ne recevoir aucune nouvelle du dehors que par leur canal ?

Des choses semblables ne devroient-elles pas être absolument interdites ? Les gens sensés peuvent-ils ne pas soupçonner de mauvaise foi dans leur rapport & dans leurs actions des personnes que la dureté a rendu insensibles , & à qui un vil intérêt donne un si grand mépris pour ceux qui leur

font soumis, que bien loin de respecter l'Humanité qu'un état actuel de misère rend plus digne de compassion, ils la méprisent & la maltraitent à un point qu'il n'est pas possible d'imaginer ?

Si ceux qui sont revêtus de l'autorité du Prince, qui ont en main la police supérieure, qui sont les Vengeurs de l'oppression & les Protectors des malheureux ne remédient pas toujours à des abus aussi énormes, c'est qu'ils n'en sont pas instruits; il y a tout lieu de croire que s'ils l'étoient, quelque sévérité que les Loix exigent d'eux, ils n'en useroient jamais aux dépens de leurs lumières & de leur bienfaisance naturelle. Il n'est aucun d'eux qui ne se prêtât par toutes les voies licites & permises par les Loix du Prince, à rendre le sort plus doux, & à faciliter tous les moyens convenables de faire recouvrer la li-

berté à ceux qui ont eu le malheur de la perdre, plus souvent par l'intrigue, l'injustice ou la calomnie que par leur propre faute.

La dépopulation est bien plus considérable lorsque ces Maisons sont remises entre les mains des Moines: ces gens que leur état devoit rendre bienfaisants, deviennent cruels par leur habitude à maltraiter ceux qui sont confiés à leur garde. Accrédités par le faux préjugé que la Religion les rends plus humains, ils savent voiler leur excessive rigueur, & se procurer adroitement l'impunité de toutes leurs actions: plus durs que les grilles & les verroux dont ils se servent, ils ne rougissent pas d'affervir des hommes libres à l'insolence de leurs esclaves; & souvent de les faire irriter par ces ames basses pour se donner l'indigne satisfaction de

vexer des personnes dont ils feroient le mépris le plus rebutant, s'ils étoient soustraits à leur tyrannie.

Comment le Public peut-il s'aveugler au point d'attendre de la compassion pour des malheureux de ceux qui n'en ont pas pour eux-mêmes, & qui se punissent entr'eux plus rigoureusement que ne feroit la Justice séculière la plus sévère ? L'égard qu'on doit avoir pour le salut des ames, l'esprit de charité, de compassion & de miséricorde font oubliés dès qu'il s'agit des coupables soumis à leur correction ; ils leur font éprouver tout ce que la sévérité a de plus rigoureux, aussi fut-ce toujours une raison, dit Monsieur l'Abbé Fleuri (a), pour laquelle les prisons des Monasteres ont été si souvent blâmées dans l'antiquité.

Un certain Mathieu, Prieur de

(a) Histoire Ecclésiastique. I. 95.

Saint Martin - des - Champs à Paris (a), fut le premier qui inventa ces prisons affreuses où l'on ne voit point le jour, où l'on renferme ceux qui doivent y finir leur vie ; qu'on appelle pour ce sujet des *Vade in pace*, & qu'on sçait n'être que trop multipliées dans les Monasteres.

Ces exemples, d'une conséquence toujours dangereuse, ont disposé insensiblement les Religieux à une espece d'inhumanité inconcevable. Ils la porterent autrefois si loin qu'en 1351 le Roi Jean le Bon, étant logé à Ville-neuve près d'Avignon, (b) Etienne Adelbrand, Vicaire Général de l'Archevêque de Toulouse, vint le 27 de Janvier même année de la part de son Prélat, se plaindre au Roi de l'excessive rigueur dont

(a) Voyez Moreri, au mot Prison.

(b) *Idem.*

ufoient les Moines contre leurs Confreres coupables en les condamnant à une prison perpétuelle, où ils ne voyoient point le jour, où privés de toute communication & de consolation humaine, ces malheureux mouroient presque toujours désespérés.

Le Roi touché de cette inhumanité, ordonna par des Lettres-Patentes, registrées au Parlement de Languedoc de cette année, dont il commit l'exécution au Sénéchal de Touloufe & aux autres Sénéchaux du Languedoc; qu'on iroit les consoler & leur tenir compagnie au moins une fois la semaine.

Les Freres Mineurs & les Freres Prêcheurs se donnerent de grands mouvements pour la révocation de cette Ordonnance; ils reclamerent même l'autorité du Pape; mais le Roi demeura ferme, & voulut qu'ils obéissent

ou qu'ils sortissent du Royaume. Ils exécuterent son Ordre avec beaucoup de répugnance. La nonchalance des Magistrats à veiller à l'exécution de cette Ordonnance, a fait qu'on a vû depuis de semblables prisons dans plusieurs Maisons des autres Ordres.

Si c'est ainsi que se traitent mutuellement des Religieux, qui devroient, conformément à la douceur de la Religion qu'ils professent & à l'esprit de leur Regle, moins punir que procurer des moyens de faire une salutaire pénitence, ainsi que l'enseignent plusieurs Chapitres de la Regle de Saint Benoît (a). Que doit-on attendre d'eux pour les étrangers qui sont confiés à leur garde? Croira-t-on qu'ils les traitent plus favorablement que ceux qui font une partie de leur corps? Accou-

(a) 25, 27, 28, 44.

92 *Des Causes*
 tumés à être cruels , ils deviennent insensibles aux mauvais traitements qu'ils font souffrir. C'est pour eux qu'a été fait le proverbe , que le mal d'autrui n'est qu'un songe.

Il est étonnant que nos Rois , toujours attentifs à travailler au bonheur , à la tranquillité & à la sûreté de leurs sujets , n'aient pas été informés à quelle extrémité ils les exposoient , lors qu'ils ordonnoient qu'ils fussent renfermés dans des Monasteres & à la disposition des Moines (a).

(a) Voyez l'Arrêt du Parlement de Paris donné le 16 Avril 1764 , contre les Gênois , à l'occasion du sieur le Lièvre , & l'Arrêt du Grand Conseil contre les Bernardins , du 7 Septembre 1763.



CHAPITRE XV.

De l'excessive rigueur des Loix Pénales , tant criminelles que fiscales.

SI les Maisons de Force sont si nuisibles à la population , quels maux ne doivent point lui causer les Loix Pénales , lorsque les punitions qu'elles ordonnent ne sont pas proportionnées aux fautes qu'elles se proposent de corriger , ou lorsqu'elles sont exercées avec trop de rigueur ? La volonté du Législateur ne doit pas être toujours suivie à la lettre , elle est plus souvent comminatoire qu'exécutoire , & c'est à quoi il semble que les Juges ne réfléchissent pas assez.

Lorsqu'on oblige les premiers Juges à se conformer étroitement aux termes de la Loi , sans leur

4 *Des Causes*

permettre d'y donner aucune interprétation ; les Magistrats qui exercent la souveraine puissance qui leur est déléguée, se sont toujours réservé le droit de vérifier la conformité des Jugemens subalternes avec la lettre de la Loi, & d'en moderer la rigueur lorsqu'ils l'ont jugé nécessaire.

Les Loix violentes n'ont jamais eu un regne fort long, elles ont été bientôt abrogées par des Loix plus douces qu'on leur a substituées. Les Loix de Dracon, dont l'excessive rigueur faisoit croire qu'elles avoient été écrites avec du sang, ne durèrent que très-peu de temps & ne survécurent pas à leur auteur.

Nous conviendrons qu'il a été des temps où la scélératesse des hommes avoit besoin de punitions violentes pour leur imprimer de la terreur, désarmer leurs mains meurtrieres, & assurer le

de la dépopulation. 95

repos de la Société. Ces remèdes n'ont dû être en usage qu'autant de temps que l'ont exigé l'énormité & la durée des maux qu'on vouloit détruire. Ne seroit-ce pas abuser de la rigueur des Loix que de les appliquer indifféremment à la punition des fautes pour laquelle elles n'ont pas été faites ; de faire une Thèse générale d'une espece particuliere ; une semblable application ne seroit-elle pas visiblement une des causes de la dépopulation ?

On n'ignore pas que les Loix Pénales sont faites pour le maintien de la tranquillité publique ; que le cœur humain est tellement dépravé, que sans elles, la Société des hommes deviendroit bientôt une assemblée de brigands où il se commettrait mille injustices, & où l'on employeroit la violence pour les faire réussir ; que la crainte des peines contient souvent la malice des hommes, &

96 *Des Causes*

les empêche de se porter aux excès d'une licence effrenée ; que pour les ramener à leur devoir, il a fallu de la rigueur dans les loix, & de la fermeté dans leur exécution ; que les Juges, plus attentifs au bien public qu'à la conservation de quelques particuliers, doivent moins écouter les mouvements d'une compassion déplacée qu'une espèce d'inhumanité nécessaire ; que dépositaires des intérêts de la Patrie, ils doivent veiller à sa conservation, & s'opposer à tout ce qui peut la détruire.

Il ne faudroit pas s'aimer soi-même pour ne pas convenir de ces faits. On ne se plaindra donc que de ce qu'il semble qu'on applique indifféremment à bien des fautes des châtimens que les Loix n'avoient pas eu en vûe de leur prescrire.

On fait souvent perdre la vie
ou

de la dépopulation.

97
ou l'honneur pour ne pas sentir assez ce que valent l'un & l'autre. Quels égards ne doit-on pas avoir pour le premier ? Et avec quelle précaution ne doit-on pas agir dès qu'il est question de dépouiller un homme du plus essentiel de ses attributs ? Que ne doit-on pas attendre du second ?

L'Humanité n'est point exempte de foiblesse. Les chutes journalières n'en fournissent que trop de preuves. Quelque penchant que l'homme ait pour le crime, il est aisé de l'en détourner pour peu qu'on lui donne de secours. Doit-on préférer de laisser périr un homme, au plaisir de lui tendre une main charitable pour le retirer de l'abîme où il s'est précipité ?

Si l'honneur est un ressort qui fait aller de concert tous les mouvements des sujets d'un Etat Monarchique, ne peut-on pas dire

E

qu'il est plus particulièrement l'a-
me des François que de toute
autre Nation : pourquoi donc
s'attacher à les flétrir pour des fau-
tes qu'il seroit aisé de punir sans
dégrader le coupable & sa famille
en leur ôtant un bien qui leur est
mille fois plus précieux que la vie ?

On a commencé, dira-ton, à
se deshonorer par des crimes.
Doit on avoir des ménagements
pour ceux qui se sont avilis en
ne se respectant pas assez, & qui
sont devenus les fléaux de la So-
ciété par les malheurs qu'ils y cau-
sent ?

On avouera sans peine qu'il est
des cas où les Loix ne sçauroient
punir avec trop de rigueur; qu'on
ne sçauroit trop-tôt se défaire de
ces pestes dangereuses, dont les
crimes excitent l'horreur de tous
les hommes. Mais ne peut-on pas
dire aussi que par une extension
peinicieuse à la Société, on appli-

que trop facilement la sévérité des
Loix à punir des fautes auxquelles
on pourroit remédier sans com-
promettre ni la vie, ni l'honneur
des coupables? On n'entre point
dans le détail des especes où le
cas arrive pour ne pas priver le
Lecteur du plaisir de l'applica-
tion.

Un bon Législateur, dit le Pré-
sident de Montesquieu au Chapi-
tre des Loix Pénales, doit moins
s'attacher à punir les crimes qu'à
les prévenir; il doit plus s'appli-
quer à donner des mœurs qu'à
infliger des supplices. L'atrocité
des peines nous fait voir avec une
espece de douleur les maux de la
nature humaine. On a beau dire
qu'elles sont un frein pour arrêter
le crime. Lorsque les punitions
douces sont établies dans un Etat,
elles ne frappent pas moins l'es-
prit des Citoyens qu'on l'est ail-
leurs par les plus grandes. La

100 *Des Causes*
 cruauté des supplices peut bien arrêter le mal pour quelque temps, mais elle ne sçauroit l'éteindre. Ne vaudroit-il pas mieux ménager les hommes par la douceur que d'user de voies extrêmes, & leur faire envisager la honte ou l'infâmie comme une peine plus grande que la cessation de leur être ?

Une Nation qui se pique de politesse & de douceur ne devient-elle pas injuste & barbare, ne dément-elle pas la réputation qu'elle s'est acquise d'être la plus humaine de toutes, lorsque pour empêcher la vente de quelques marchandises prohibées, les hommes lui paroissent assez vils pour les voir avec indifférence perdre leur liberté ou leur vie ? Est-ce que les hommes sont faits pour être sacrifiés à des ouvrages de Manufactures ? Et ce que l'industrie a produit pour leur avantage

de la dépopulation. 101
 & pour leur bien-être, doit-il servir de prétexte à leur destruction ?

Les égards que se doivent mutuellement tous les hommes les portent à la douceur, il n'y a que l'intérêt & les préjugés qui les en éloignent.

CHAPITRE XVI.

Des Monasteres.

DE peur que la corruption du siècle n'altérât la pureté des mœurs, les plus zelés des fidelles ne se crurent à l'abri des pièges de l'ennemi commun des hommes, qu'en abandonnant les usages frivoles du monde, & en se retirant dans les plus affreux deserts pour y vivre avec plus de recueillement, méditer en silence les mysteres de la Religion, dompter leurs passions par l'auf-

102 *Des Causes*
térité de leur vie & l'assiduité de leurs travaux.

Leur solitude se ressentoit de la pureté de ses habitants : tout n'y respiroit que la piété. Le jeûne, la macération du corps, le travail des mains étoient la pénitence perpétuelle qu'ils s'étoient volontairement imposée, autant pour n'être à charge à personne, que pour surmonter les tentations, fruits trop ordinaires de l'oïveté.

L'exemple de ces pieux Anachorettes, la réputation que leur acquit leur sainteté ; le dégoût du monde, souvent même les persécutions, formerent bientôt une infinité de Profélytes. La crainte de s'égarer dans un chemin aussi peu fréquenté leur fit chercher des guides. Ils crurent que leur réunion rendroit leurs prières plus ferventes, qu'ils seroient plus en état de se secourir.

de la dépopulation. 103
au besoin, & de profiter, ou des conseils ou des exemples de ceux qui vivoient avec eux. Cette émulation, jointe à la disposition naturelle que l'homme a de vivre en société, engagea ces pieux Chrétiens à se rapprocher. Ils bâtirent eux mêmes des Monasteres, & choisirent celui dont la vertu leur parut être la plus eminente pour leur prescrire une uniformité de vie à laquelle ils se soumirent.

On ne voyoit point alors de ces Monasteres superbes, où la magnificence semble l'emporter sur les édifices les plus élégants : point de ces commodités superflues, de ces appartements multipliés, dont l'ameublement insulte à la profession de ceux qui les habitent ; point de ces tables somptueuses & délicatement couvertes, assaisonnées par les vins les plus rares & les plus exquis,

& où il n'y a pas moins d'ostentation & de profusion dans les mêts que de raffinement dans le goût ; point de ces jardins enchantés , plus propres à amolir le cœur qu'à fortifier l'esprit de pénitence ; point de ces conversations dangereuses qui attiédissent la ferveur & détruisent dans un instant tous les progrès de la vertu. On n'y trouvoit que de pauvres Cellules qui inspiroient une sainte horreur , & dispoient à perséverer dans la Pénitence. Quelques fruits , quelques légumes , le prix d'une culture laborieuse , leur servoient d'aliments. L'eau d'une fontaine étanchoit leur soif. L'utile les occupoit de façon qu'ils ne songeoient pas à l'agréable ; leur amour pour la solitude leur faisoit éviter tous ces écueils , où dans la suite se sont venus briser nombre de leurs successeurs. Habitans des forêts ,

ils ne défrichoient des terres qu'autant qu'il étoit nécessaire pour leur subsistance. Les ouvrages de vanerie ou d'autres , auxquels ils s'occupoient dans leurs Cellules leur procuroient une partie de cet absolu nécessaire que la terre ne pouvoit pas leur fournir. Contents du peu qu'ils possédoient , ils n'augmentoient leur domaine qu'à proportion que leur nombre croissoit ; ils ne connoissoient pas encore ces possessions immenses , fruits de la piété de nos peres , qui ont peut-être plus nui à l'Ordre Monastique , qu'ils n'ont servi à en relever l'éclat. Les Princes n'avoient encore ni autorisé les libéralités de leurs sujets , ni ne s'étoient signalés eux-mêmes par leurs largesses.

Ce qui contribua le plus à ruiner la discipline Monastique , & à répandre l'opulence dans les

Monasteres, fut, dit un Auteur (a), que les Grands pensoient que les prieres des Moines effaçoient les crimes les plus affreux. Ils ravageoient les Provinces ; mais ils versoient l'abondance dans les Cloîtres ; & cette libéralité mal-entendue étouffoit leurs remords. Pendant que les besoins des peuples les forçoient de recourir à un travail continuel, les Moines en général, mieux traités par la fortune trouvoient des ressources presque inépuisables dans les largesses des Rois & des Grands.

C'est ainsi (b), dit le saint Abbé Nilus, que ceux qui étoient autrefois crucifiés au monde ; qui avoient renoncé à cette vie ; qui avoient cessé d'être hommes ; qui, après avoir vaincu leur cupidité,

a] Abrégé Chronol. de l'Hist. d'Espagne, par M. Deformeaux.

[b] Voyez l'Apologétique de l'Abbé Nilus.

sembloient être parvenus à la nature des esprits célestes, retournerent de nouveau aux affaires du monde. Cette occupation, peu convenable à leur état, détruisit leur ferveur. Pouvant se distinguer par la vertu, ils se rendirent méprisables par leur négligence.

On ne garde plus parmi nous, continue le même Abbé, la simplicité & la frugalité de la vie Monastique. Le repos & le silence ne s'y trouvent plus. La multitude des affaires qui nous détournent de l'application à bien vivre, est la seule chose qui est estimée & considérée parmi nous, & les saintes pratiques cèdent à la cupidité des choses de la terre. Nous n'avons pas pû demeurer dans la modération de nos peres ; nous avons fait en sorte de posséder le plus de terre que nous pouvions, d'avoir les plus beaux bestiaux, soit pour l'engrais ou pour le labourage des

terres. Nous avons voulu avoir des champs pour avoir des fruits en abondance, des bœufs pour faire l'agriculture, des bêtes de charge pour nous apporter ce qui vient des pays étrangers, non-seulement ce qui est nécessaire à la vie; mais aussi ce qui contribue au plaisir.

Ce desir des richesses s'est tellement continué dans leurs successeurs, que le Pape d'aujourd'hui leur a reproché publiquement (a) qu'amateurs des procès, on les voyoit dans tous les Tribunaux préférer de mettre tout dans le trouble & dans la confusion, à se désister d'un vil intérêt qu'ils espèrent ou qu'ils possèdent. Les affaires & les occupations du siècle sont, continue-t-il, des dépravations & des abus dans les Religieux. Rien ne peut couvrir ou excuser leur crime, & lorsque

(a) Lettre de Clément XIII. à tous les Evêques unis de Communion avec le Saint Siège, 7 Septembre 1759.

par des chicannes inouïes ou des frais immenses des procédures, ils enlèvent aux Séculariers les moyens honnêtes qui auroient pû leur procurer de quoi se soutenir eux & leurs familles, ils donnent des preuves manifestes de leur avarice & de leur cupidité.

Ce qui acheve de ruiner l'austérité de la Discipline Claustrale, & de la régularité qui regnoit dans les Monasteres fut une loi (a) du jeune Théodose. Ce Prince, trop ami des Moines, voulut que ceux qui s'engageroient dorenavant dans la vie Monastique, y conservassent l'usage & la propriété de leurs biens. Il renonça au droit de deshérence en faveur de tout le Clergé; déclara qu'après la mort des Moines ou des autres Ecclésiastiques possesseurs, les Eglises & les Monasteres suf-

[a] Donnée le 15 Décembre 434.

font leurs héritiers, s'ils n'en avoient pas nommé d'autres ; & ordonna que leurs biens fussent libres de tous engagements.

Cette Loi, émanée d'un Prince bon & religieux ; ne paroît pas avoir été l'ouvrage de ses lumières. Ignoroit-il que la succession des Moines qui mouroient sans testament & sans héritiers légitimes, étoit dévolue au fisc selon le droit commun ? Sçachant qu'il n'étoit que l'usufruitier de l'Empire, pouvoit-il renoncer à ce qui en augmentoit les revenus, & exempter des impositions des Terres, dont non-seulement les revenus, mais encore dont tous les Propriétaires indistinctement étoient obligés d'exposer leur vie lorsqu'il s'agissoit de la conservation de leur Patrie ? Ce Prince ne s'imagina pas que les richesses introduiroient le relâchement, & que cette première ferveur,

qui faisoit l'admiration de ceux qui en étoient les témoins, s'évanouiroit insensiblement.

De-là vinrent le bannissement du travail des mains & les diverses mitigations de toutes les règles dont on a été forcé d'user pour conserver à des hommes aussi foibles, mais moins détachés du monde que leurs prédécesseurs, un nom, dont l'habit n'est souvent que le symbole, & des biens qui ont accéléré leur chute, en leur procurant leurs aises. De-là l'attention singulière qu'eurent tous les Chefs de Communauté de grossir le nombre de leurs inférieurs de ceux dont ils espéroient d'avantage. De-là, ces ménagements que la ferveur ignoroit, & que la cupidité établit. De-là, cet ennui de leur solitude, & ce vif desir de renouer avec les hommes un commerce auquel ils avoient renoncé pour servir

Dieu dans la retraite. Ils s'écartèrent bientôt de leur institut, ils fréquenterent les villes, ils y apportèrent cette âpreté de caractère qui s'acquiert aisément dans les Cellules; ils se mêlèrent des affaires Civiles & Ecclésiastiques; ils troublèrent même quelquefois l'ordre de la Justice, en employant la violence pour sauver les accusés. Quelques-uns échauffoient les esprits par des disputes publiques sur les points de la Foi. Leur zèle ne fut pas toujours réglé par la charité & par la prudence. Les Magistrats s'en plaignirent à l'Empereur (a), qui leur défendit l'entrée des villes, & leur enjoignit de se tenir dans leurs Monastères.

Ce que nous venons de dire au sujet des Moines, peut également s'appliquer aux Religieu-

[a] Cod. Théod. l. 16. tit. 3.

ses. Ajoutons qu'il est contre toute raison, que quelques dispositions qu'aient les meilleurs sujets pour entrer dans ces asyles de la vertu, ils leurs soient fermés, s'ils ne sont pas assez riches pour faire vœu de pauvreté.

On ne pratique plus la sagesse des Regles, disoit de son temps St. Jérôme (a), qui prescrivent de recevoir gratuitement les filles qui viennent dans les Couvents pour être les Epouses de Jesus-Christ; de rechercher moins la noblesse de la naissance, & les avantages du monde que l'odeur d'une bonne vie; & à la honte de l'état religieux, on voit que leurs Maisons deviennent par proportion à la valeur de la dot qu'on leur offre, la retraite forcée des filles dont les parents sont bien-aisés de décharger leur famille, ou

(a) Reg. Monach. c. 1.

114 *Des Causes*
dont la conformation peu agréable, ou quelque défaut naturel éloignent des gendres, tels que leur orgueil ou leur ambition leur faisoit desirer.

N'est-il pas contre la justice d'exiger des parents une certaine somme à l'entrée de quelques-uns des leurs en religion pour les admettre à la participation des biens qui doivent être communs, & pour leur accorder le droit d'en subsister? Quoique plusieurs Monasteres soient richement fondés depuis plusieurs siècles par la libéralité des fidelles, on n'y reçoit ordinairement aucune fille qu'elle n'apporte une dot presque suffisante pour être mariée selon sa qualité.

Vierges, dit Saint Jean Chrysostôme (a), vous devriez rougir. Vous avez vaincu la volupté, &

(a) Hom. 9. de pœnit.

de la dépopulation. 115
vous avez succombé à l'argent. Vierges, qui avez renoncé à la vie, qui avez été crucifiées au monde, vous aimez l'argent. Plut à Dieu que vous eussiez plutôt desiré le mariage! vous n'auriez pas fait tant de mal; car vous auriez souhaité une chose conforme à votre nature & à votre substance.

Si on regarde comme une aumône, ou comme le prix de la nourriture d'une Religieuse, la dot qu'on remet à son Couvent lors de sa Profession; qu'on ne la reçoive donc que dans les Monasteres les plus pauvres, où le travail des mains de chaque Religieuse ne pourroit pas lui procurer la subsistance, & qu'elle ne soit jamais que comme un supplément de ce que ne fourniroit pas le travail des mains.

Qu'arrive-t-il de cette espece de simonie? que la somme dont

on convient pour la dot étant une fois donnée , on la place pour en tirer une certaine rente. Le sujet pour lequel elle a été destinée finit avec le temps ; la rente subsiste toujours , & les capitaux s'accroissent. On en achetoit autrefois des biens , aujourd'hui on bâtit. L'Etat y perd tout à la fois ses sujets & ses richesses.

Est-ce donc qu'on ne peut se sanctifier que dans les Cloîtres ? N'est-il pas des grâces pour tous les états ? Chaque condition n'est-elle pas susceptible de salut ? Et n'a-t-elle pas des moyens pour y parvenir ? Ne peut-on pas se sauver dans le monde , sans se jeter dans un Monastere avant d'avoir éprouvé , que dis-je , souvent même avant d'être en état d'éprouver la vérité de sa Vocation , & de connoître toute l'étendue des devoirs auxquels on s'engage , au

hazard de maudire intérieurement son sort , & de s'en repentir toujours ?

Un commencement de ferveur , la légèreté , le caprice , le dégoût pour le travail , la préférence d'une vie tranquille qu'on croit goûter dans le Cloître , aux peines d'une vie tumultueuse qu'il faudroit mener dans le monde pour se procurer le bien-être , sont presque toujours les premières , & les trop malheureuses dispositions qu'on apporte en entrant dans les Couvents. Aussi les Supérieurs , plus politiques que zélés pour le bien des âmes , sentant que le repentir suivroit de près des démarches aussi inconsidérées , firent en sorte qu'on regardât l'apostasie de l'Ordre au-dessus des crimes secrets que pourroient faire leur Religieux ; & pour les retenir par la terreur des peines Monastiques , à quels excès

ne les ont-ils pas portées ? Et quels soins ne se font-ils pas toujours donnés pour soustraire leurs sujets scandaleux à la punition de la Justice séculière ?

Quel charme auroit donc aujourd'hui le Cloître , si on n'y étoit pas attiré par la mollesse , l'abus des richesses , & un usage tout opposé à l'intention de ceux dont ils les tiennent ? Comment est-il possible que des véritables Citoyens préfèrent une vie oisive , à l'utilité que leur Patrie retireroit d'une vie laborieuse ? Par quel enchantement ces gouffres , qui absorbent les races futures , se peuplent & se multiplient-ils aux dépens des Etats qui les tolèrent ? Quel nombre prodigieux de Moines la France ne nourrit-elle pas dans l'inaction & le repos , que leur Profession lui rend inutile , & dont elle retireroit de grands secours si elle les voyoit travail-

ler au milieu de ses enfants. C'est alors que l'industrie & le besoin lui fourniroit plus de sujets actifs & laborieux ; que la dépopulation seroit moins sensible , & qu'on ne se plaindroit pas autant du défaut de cultivateurs.

CHAPITRE XVII.

Du trop grand nombre de Domestiques dans les Villes.

Après avoir parlé des Causes de la dépopulation dans les villes , voyons quelles sont celles de la campagne. Quoiqu'elles soient moins nombreuses que les premières , elles n'en sont pas moins dignes d'attention.

La première est le grand nombre de sujets qui sortent des campagnes pour servir dans les villes. Avant que le luxe eût multiplié

nos prétendus besoins ; qu'une excessive opulence eût corrompu nos mœurs ; on se servoit soi-même. Ce n'étoit que pour les travaux les plus pénibles & absolument nécessaires qu'on employoit le secours des bras étrangers. Ceux à qui la naissance ou le rang ne permettoient pas l'exercice de certaines choses , les faisoient faire par le moindre nombre de Domestiques qu'il leur étoit possible , afin de faire voir à leurs concitoyens qu'une vaine ostentation y avoit moins de part que la nécessité.

Pour remplir cette classe , il suffisoit des enfants de quelques pauvres habitants. On ne dépouilloit pas les campagnes pour avoir dans sa maison des personnes très-souvent oisives , & presque toujours débauchées. On ne faisoit point traîner derrière soi sur un char plus superbe que celui des Héros

Héros de Rome un tas d'estafiers couverts des symboles de la vanité de leur Maître. Une Cuisiniere , une fille de peine , aidées l'une & l'autre dans leurs occupations les plus pressantes par les enfants de la maison , lorsqu'ils en avoient la force ; faisoient tout le domestique du riche bourgeois. L'artisan se servoit lui-même , & ce n'étoit qu'après s'être procuré une certaine aisance à la sueur de son front qu'il prenoit quelquefois une servante.

Les Domestiques , tant de la Noblesse que du Tiers état se prenoient parmi les pauvres Concitoyens , qui livroient d'autant plus volontiers leurs enfants au service des autres , qu'ils étoient persuadés que leurs filles seroient regardées comme celles de la maison ; que la pureté de leurs mœurs ne couroit aucun danger ; qu'elles n'auroient que de bons exemples

à imiter; qu'on veilleroit sur leur conduite avec un œil de pere; qu'après s'en être servi aux travaux pénibles du ménage, on leur feroit apprendre quelque métier, dont l'utilité serviroit à leurs besoins.

Depuis que les paysans se rendant chez leur Maître avec leurs enfants pour leur rendre compte de la culture de leurs biens, se sont apperçus que leurs semblables étoient dans une espee de considération, qu'ils obtenoient par leur peu de service une nourriture & des vêtements bien au-dessus de ceux qu'ils ne pouvoient se procurer que par un travail continuel, rude & opiniâtre; que ce corps, respectable pour eux, acqueroit souvent par la bizarrerie de la fortune tous les avantages qu'elle sçait procurer à ses favoris; ils se dégoutèrent peu-à-peu du travail, ambitionnerent un semblable état,

& pour mener une vie bruyante dans le cahos des villes, ils déserterent les campagnes où ils jouissoient d'une véritable tranquillité.

Cette affluence de Domestiques, souvent plus à charge que nécessaire, fit que chacun s'en faisoit à l'envi. L'usage des séculiers passa bien-tôt dans les Monasteres. C'est alors qu'on vit pour la première fois des personnes, qui devoient faire tout par elles-mêmes, se reposer sur leurs valets d'une partie de leurs occupations. La disposition au relâchement leur rendit leur service plus agréable. Ils ne ménagerent rien pour rendre leur condition plus heureuse que celle de ceux qui étoient au service des séculiers; & comme ils pouvoient être souvent les témoins de leur foiblesse, ils les engagerent à passer leurs jours avec eux.

Les hommes du monde charmés de la résidence perpétuelle des Domestiques des Moines, crurent devoir imiter leur exemple, & s'attacher pour toujours des valets pour lesquels la longue habitude de les voir & de s'en servir donnoit quelque bonté. On ne les garda plus jusqu'à un certain âge & pendant un certain temps, au bout duquel on leur fesoit apprendre un métier. On ne pensa plus à les rendre propres à servir la République, & à y former des établissemens capables d'augmenter la population. On s'imagina être plus fidèlement servi en s'attachant pour toujours les domestiques; & on les garda chez soi sans leur permettre de se marier. Cette façon d'agir a été la source d'une infinité de desordres, & une des premières causes de la dépopulation dans les campagnes.

CHAPITRE XVIII.

Du nourissage des enfans des Villes dans les Campagnes.

EN traitant des causes de la dépopulation des villes, nous avons remarqué comme une des principales, l'usage dans lequel étoient les meres de ne plus allaiter leurs enfans, & de confier les jours les plus précieux de leur vie à une nourriture étrangère. Indépendamment de ce qu'un pareil abus diminue dans les villes le nombre des Citoyens, ce nourissage devient par contre-coup une des causes de la dépopulation dans les campagnes.

La misere, ou un vil intérêt font souvent préférer un avantage passager au titre précieux de mere. Les payannes, qu'un de ces deux

mobiles fait agir, ne se font aucun scrupule de refuser à leurs enfants des soins qu'elles consacrent à des étrangers : elles chassent elles-mêmes de leurs maisons leurs héritiers & les fruits de leurs entrailles ; pour une très-modique somme elles les donnent à nourrir à d'autres paysannes, ou plus misérables ou moins recherchées qu'elles. Celles-ci, chargées déjà de leurs enfants, ne trouvant pas à les placer ailleurs, entreprennent plus qu'elles ne peuvent, & partagent entre deux ce que la nature avoit destiné pour un seul. Chaque enfant se ressent bientôt d'une nourriture qui n'est pas proportionnée à ses besoins. Les nourrices, épuisées elles-mêmes, substituent à leur lait des aliments qui ne conviennent ni à la force ni à la délicatesse de leur tempéramment, & dont les ressorts d'un estomac trop foible font ou une difficile ou

une mauvaise digestion. Les maladies ordinaires deviennent funestes, & la mort enleve bientôt des enfants qui n'auroient subi son arrêt, qu'après avoir rempli la carrière ordinaire des hommes, si chacun d'eux avoit reçu en entier le suc de la plante qui l'avoit produit.

On peut nous objecter qu'il arrive souvent que les femmes accouchent de deux jumeaux, que quoiqu'elles les nourrissent, ils se portent bien tous les deux, & qu'ils acquierent un tempérament robuste.

Quoique le cas soit plus rare que commun en France, ordinairement les deux jumeaux vivent peu de temps ensemble, & lorsqu'il arrive que leur mere n'a pas un lait suffisant, elle supplée par une nourriture étrangere & aussi analogue qu'elle le peut à ce précieux aliment que la nature

fournit à presque tous les êtres. Il est sûr que la nature ne fait rien en vain, lorsqu'une femme accouche de deux jumeaux, l'un des deux meurt bientôt, quelquefois tous les deux, lorsque quelque cause étrangere empêche la mere d'avoir un lait assez abondant, ou s'ils vivent tous les deux, ce qui est rare, c'est qu'ils trouvent en elle la nourriture dont ils ont besoin.

CHAPITRE XIX.

*De la façon de recouvrer les Impo-
sitions.*

DEPUIS qu'on a trouvé l'art de ruiner les peuples à force d'exactions; que ceux qui sont employés au recouvrement des taxes, font selon leur caprice la répartition des fraix, dont la ré-

pétition excède souvent la quantité des impositions; depuis que pour y satisfaire on est réduit à mettre en vente les effets les plus nécessaires; que la substance du payfan est dévorée par ceux qui devroient veiller à sa conservation; qu'au lieu de guérir leurs maux, on leur tire le reste du sang qu'ils ont dans les veines; que les privilèges trop multipliés deviennent une surcharge insupportable; que pendant que la Patrie est attaquée au-dehors, les commis chargés de recueillir les impôts la désolent au-dedans; que la sagesse des Edits est éludée par l'avidité des exacteurs qui trouvent mille moyens de perpétuer les abus, lors même que le gouvernement s'applique le plus à les réformer; que ces sang-sués publiques enhardies par l'impunité, profitent des besoins de l'Etat pour remplir les leurs qui

font sans bornes ; que l'avarice ; plus destructive que l'épée des ennemis, oblige les particuliers d'abandonner leurs biens, & de s'exiler hors de leur Patrie, force le payfan à se procurer chez l'étranger par le travail de ses mains, un bien-être qu'elle lui empêche de trouver chez lui ; depuis que le désespoir lui fait abandonner des terres qu'il cultivoit inutilement pour lui, & dont tous les produits passioient dans des mains aussi inhumaines qu'insatiables ; il n'est pas étonnant qu'on se plaigne de la disette des Colons, qu'on ne trouve pas assez de manoeuvres pour travailler les terres, dont la plus grande partie demeurent en friche au préjudice de l'Etat & des particuliers, faute d'avoir des bras pour les faire valoir.

Les abus se multiplient à proportion de la misere. La dureté des exacteurs envoyés dans les

campagnes, ravit sans pitié ce qu'on a sauvé des vexations précédentes, pille les maisons, dépouille les habitants, saisit les récoltes de toute espece, enleve quelquefois jusqu'à l'esperance de la récolte prochaine, en ne laissant pas aux laboureurs de quoi ensemençer leurs terres, parce que n'ayant plus de quoi acheter des grains, ils sont forcés de manger ceux qu'ils avoient réservés pour les semailles, esperant toujours de s'en procurer d'autres par la force de leurs travaux, lorsqu'à peine ils peuvent se procurer une nourriture journaliere. Tout retentit des plaintes des opprimés. La cessation de pareilles violences empêcheroit les gémissements des peuples, mais rien n'endurcit les cœurs comme la soif des richesses & l'habitude qu'on a de se familiariser aux cris d'une multitude d'indigents. Tant

de maux découragent le laboureur, il ne lui est plus possible d'y remédier; quelque continuel que soit son travail, il ne peut fournir à sa nourriture & à des payemens si multipliés: abattu par la douleur, il languit dans la misère, ou il abandonne sa Patrie. Est-il rien qui mérite plus l'attention d'un Souverain que la réforme des abus aussi énormes? Et est-il pour un Prince de conquête plus flatteuse que celle du cœur de ses Peuples, & de rendre la vie à des milliers de ses sujets?

On a vu sous le dernier regne les restes des impositions former la matière d'un nouvel impôt en faveur des Receveurs, toujours payés par préférence à ce qui est dû au Prince, c'est-à-dire que les retards fournissoient un prétexte plausible aux fraix, aux exécutions & aux emprisonnements.

On ne manquoit pas pour justifier la dureté de la perception auprès du Prince de lui peindre ses sujets comme des hommes mal intentionnés & paresseux qui avoient besoin de sentir l'autorité, & que la misère rendroit industrieux (a).

Détestable maxime que celle qui établit que le Peuple ne sauroit être trop foible, & que les richesses le rendent insolent. Plus le Peuple est à son aise & plus le Prince y trouve des ressources dans ses besoins.

Cette affreuse politique ne servit qu'à jeter le laboureur dans le découragement, l'agriculture fut abandonnée, la nourriture des bestiaux oubliée, les terres devinrent stériles faute d'engrais & de bras; le commerce & la population en souffrirent.

[a] Recherche & considération sur les Finances, depuis 1595 jusqu'à 1721.

Soutenu par son courage & par la profondeur de ses vûes, Colbert y remédia autant qu'il le put, il supprima dans la perception des impôts ce qui étoit le plus à charge au Peuple, & ce qui nuisoit le plus à la perception des revenus plus commodes & plus abondants. Le mal n'est pas aujourd'hui aussi violent qu'il l'étoit pour lors, mais les soulagemens qu'on y a apportés ne l'ont pas encore fait totalement disparaître.

Ce n'est point à ce que le Peuple donne (a), mais à ce qu'il peut & doit toujours donner qu'il faut mesurer les revenus publics, sans quoi il arrive qu'en prenant trop sur les besoins du Peuple, on augmente insensiblement les besoins de l'Etat, & on se met dans l'impossibilité d'y pourvoir. La nature toujours juste envers les

[a] Esprit des Loix l. 13. c. 15.

hommes les récompense à proportion de leurs travaux, mais rien ne leur donne du dégoût pour le travail comme de s'en voir enlever les fruits. Lorsqu'on touche au nécessaire physique d'un chacun, on réduit les citoyens à une indigence affreuse & on appauvrit l'Etat, parce que celui-ci n'est riche que relativement aux richesses que possèdent les autres.

Les Edits Burfaux des Princes de l'Europe, continue le même auteur, affligent même avant qu'on les ait vûs, parce qu'ils y parlent toujours de leurs besoins, & jamais de celui de leurs Peuples.

Pour soulager un village qui paye mal par la trop grande pauvreté de ses habitans, ou pour quelque cas-fortuit; on charge un autre qui est plus riche, & auquel il n'est arrivé aucun de ces fléaux qui privent les habitans de leur ré-

colte. Qu'arrive-t-il d'une semblable façon d'agir, on ne remédie pas aux nécessités du premier, & on détruit le second. Le Peuple est désespéré entre l'obligation de payer, de peur des exactions, & le danger de payer crainte des surcharges.

Ce qui augmente encore la surcharge de l'Agriculteur, c'est que les plus riches d'entr'eux assistent ordinairement à la confection des rôles des impositions, dont pour se vanger ou pour se soulager eux mêmes, ils font retomber tout le poids sur ceux qui sont le moins en état de le supporter.

Il est peu de Paroisses où la Taille est arbitraire, où il ne se trouve une infinité de petits tyrans qui rejettent autant qu'ils le peuvent le poids des impositions sur les foibles & les malheureux. Si ceux-ci demandent justice de

l'oppression, on les ruine par des procès. De là naissent ces haines implacables, & tout ce que la vengeance peut inspirer. Ces excès de fureur ruinent les maisons; les terres demeurent sans culture, parce qu'on n'a plus de quoi les faire valoir; le paysan craint d'avoir les meubles & les habits qui lui sont nécessaires, il n'ose ni fumer, ni marnier son terrain, de peur d'exciter la jalousie de ses voisins, & d'être plus surchargé. Etant assez ordinaire que deux ou trois principaux habitants d'une Paroisse réunis dans un cabaret, complottent entr'eux, & réussissent ensuite à charger ou décharger arbitrairement ceux qui leur plaît. La bonne politique d'un Etat ne sçauroit trop-tôt remédier à de pareils désordres.

Accablé par le sur-taux, le paysan languit dans le sein de sa Patrie & au milieu de sa famille. Tout le décourage d'un travail

qui lui devient infructueux. De peur de donner l'être à des individus qui feroient pour le moins aussi misérables que lui, rien ne le porte à se perpétuer par la voie du mariage. Si la force du tempéramment, la violence de l'amour ou quelque autre raison l'engagent à s'y soumettre, ayant à peine l'absolu nécessaire pour lui & pour son épouse, comment peut-il espérer de procurer à ses enfants une vie plus aisée? A proportion que sa famille devient nombreuse, ses besoins se multiplient, sans que ses forces augmentent; il partage avec les enfants le peu de pain qu'il a gagné avec beaucoup de peine, & que souvent il n'auroit pas de trop pour lui-même. Le chef languit insensiblement avec sa famille. Les forces du pere s'affoiblissent, sans qu'il ait la consolation de voir croître celles de ses enfants. Dans le temps d'une affreuse disette,

les premières herbes qu'ils trouvent leur servent d'aliment; nourriture, toujours pernicieuse qui fait périr les plus foibles, tandis qu'elle soutient à peine la vie languissante des plus robustes: victimes de leur misere, les uns & les autres périssent bientôt, & rentrent dans le sein de la terre pour y goûter un repos qu'une plus longue vie n'auroit sçu leur procurer.

La rigueur des subsides accable les Peuples sans fortifier l'Etat, désole les Provinces, empêche la culture des terres, fait perpétuellement flotter les hommes entre les horreurs de la faim & la non-valeur de leurs denrées; rend leur condition si misérable que les maladies épidémiques sont regardées comme une faveur du Ciel qui vient délivrer des malheureux des maux occasionnés par une désolation générale.

De quoi sert à un payfan de

travailler continuellement à la sueur de son corps, si ses travaux ne lui produisent pas de quoi payer les impôts, conserver sa vie, celle de sa famille, & avoir quelque avance par devers lui pour n'être pas la victime d'une récolte ingrate ? Quand on n'a pas une nourriture suffisante, on ne songe pas à la partager. Dans un temps de disette, la défiance réciproque des hommes, & leur crainte sur l'avenir font périr plus de monde que la guerre la plus meurtrière. La communication interrompue, l'Etat voit tomber ses membres en défaillance, quoiqu'il ait en lui-même plus qu'il ne faudroit pour les soutenir.

Le menu Peuple étant toujours celui qui porte le plus lourd fardeau des impositions, lorsque ses forces ne lui permettent plus de s'y prêter, il est obligé, malgré lui, de passer sous un autre ciel, & pour la conservation de sa vie

d'offrir à des étrangers des bras qu'il auroit employés avec plaisir aux besoins de sa Patrie. Il n'est donc que trop vrai que rien ne perd plus les Etats Monarchiques que cette détestable maxime que plus les sujets sont pauvres, plus les familles sont nombreuses, & plus ils doivent payer d'impôts.

Avant que le Roi eût permis la libre exportation des grains ; dans bien des endroits, cette partie du produit des terres périssoit entre les mains des Propriétaires, ou n'étoit vendue qu'à moitié valeur, ce qui, en ruinant le Peuple cultivateur, diminueoit les revenus du Prince par l'impossibilité où étoient ses sujets de payer ce à quoi ils étoient taxés, les réduisoit à une excessive pauvreté, les obligeoit à désertir leurs foyers, & faute de secours dans leur maladie, à périr souvent sur les chemins ou dans des Hôpitaux.

CHAPITRE XX.

Des Corvées.

IL est encore un autre genre d'impositions dont l'abus ne cause pas de moindres maux que ceux dont nous venons de parler. Les corvées, dont les payfans supportent presque tout le poids paroissent nécessaires, & elles le sont, lorsque l'utilité commune exige des travaux publics.

On n'ignore pas combien la commodité des chemins est avantageuse pour la facilité des transports & le débouché des denrées; que l'intérêt public est préférable à celui du particulier; qu'un petit dommage passager peut procurer un bien permanent. On convient des faits, on ne se plaint que des abus.

Il arrive quelquefois que le conducteur de l'ouvrage des cor-

vées, commande beaucoup plus de payfans qu'il ne faut afin de faire contribuer ceux qu'il sçait lui être inutiles. C'est pourquoi, (a) la mauvaise répartition du travail sur les grands chemins augmente la dureté des corvées, & contribue à la ruine de l'agriculture, parce que le laboureur étant tenu de faire un nombre plus ou moins grand de corvées selon qu'il a plus ou moins d'animaux destinés au labour, diminue son attelage autant qu'il lui est possible. Cette diminution attaque l'Agriculture jusques dans ses fondements.

Combien en est il dans les Provinces qui abusant de l'autorité que leur donnent leurs fonctions, se font craindre aux habitants des campagnes, les assujettissent à des servitudes onéreuses, & indépendamment des ouvrages publics

[a] *Esprit des Loix.*

144 *Des Causes*
leur imposent des corvées pour leur usage particulier.

La Loi de Valentinien , qui vouloit qu'on punit de mort & de la confiscation de leurs biens ces prévaricateurs de l'autorité du Prince, n'est plus en vigueur. Ceux qui sont préposés à ce que les payfans ne soient pas surchargés par les corvées, font semblant de ne pas s'appercevoir de l'excès où on les porte, & font les sourds à la légitimité des plaintes qu'on ose rarement leur porter.

Ce dernier abus n'est pas fréquent à la vérité ; mais lorsqu'il arrive il met le comble à la déso- lation que les corvées portent dans les campagnes. L'histoire remarque que les Princes les plus cruels & les plus vicieux respectent toujours les laboureurs pendant qu'ils ne menageoient ni les eunuques , ni les officiers de leur Palais ; que l'Empereur Ga- lere

de la dépopulation. 145
lere comparoit à ces insectes qui rongent sans cesse les choses auxquelles ils s'attachent (a).

La façon dont on exécute ordinairement les corvées , est plus nuisible que les corvées mêmes. Il est d'usage de partager les habitants d'une Paroisse en trois ou quatre bandes , qu'on fait quelquefois marcher à tour de rôle à plus d'une lieue de leur demeure pour se joindre à ceux qui sont les plus voisins de l'endroit où l'on doit travailler. Fatigués par la route , n'ayant que du pain & de l'eau pour toute nourriture , commandés par leurs camarades ou par des Piqueurs qui n'y sont que pour la forme ou pour gagner de l'argent ; ne recevant aucun salaire de leurs travaux ; ils s'acquittent de leur tâche le plus lentement qu'ils peuvent , & avec

[a] Hist. du Bas Empire.

d'autant plus de répugance qu'elle les prive ou des travaux qu'ils feroient dans leur bien, ou des journées qu'ils gagneroient ailleurs, dont le provenu serviroit à leur subsistance & à celle de leur famille.

Pendant que les corvées durent, il n'est point de semaine qu'ils ne perdent une ou deux journées. La rigueur avec laquelle on les exige fait qu'on n'épargne ni le pauvre, ni la veuve, & qu'on sévit contre eux par une amende rigoureuse, lorsque la nécessité la plus urgente les a souvent empêchés de se rendre au rendez-vous assigné. C'est ainsi que la lenteur du travail le fait durer plus longtems, & que la misere de l'ouvrier en augmente d'avantage.

On a supprimé les Fêtes dans beaucoup de Diocèses pour que le payfan trouvât plus de ressour-

ce dans le travail de ses mains. L'abus des corvées rend inutile tout le profit qu'on retireroit d'une Ordonnance aussi sage, épuise l'habitant de la campagne par la multiplicité des travaux auxquels ses forces ne peuvent suffire; il succombe sous le poids de sa charge. Lorsqu'il se trouve dans l'impossibilité de pouvoir l'alléger il quitte ses foyers; & de-là naissent la rareté des manœuvres, la difficulté d'en trouver, l'abandon des terres & une indifférence générale pour l'agriculture.

CHAPITRE XXI.

De la négligence de l'Agriculture.

LEs terres en friches, & l'abandon de l'Agriculture sont une suite naturelle de la dépopulation. Par la diminution du nombre des travailleurs l'Etat perd ses

148. *Des Causes*
 forces, & les particuliers leur
 richesse. Dès que tout le monde
 convient que les Peuples retirent
 un avantage considérable des tra-
 vaux de l'Agriculture, quels maux
 ne doit pas occasionner la non-
 valeur des terres ? la disette des
 grains en fait la cherté, & force
 le paysan à se défaire du peu
 d'effets qu'il a pour se procurer
 du pain & prolonger de quelques
 jours une vie triste & languissante.
 Réduit vis-à-vis de rien par la
 continuation de sa misère, le dé-
 sespoir le porte à des excès vio-
 lents & toujours dangereux pour
 la Société. La famine le fait re-
 paître de tout ce qui peut lui ser-
 vir d'aliment, quelque nuisible
 qu'il soit, & il devient bientôt la
 victime de la mauvaise qualité des
 mets dont il s'est servi pour se
 nourrir. Si les paysans plus riches
 conservent leurs jours & ceux de
 leur famille, ce n'est qu'après les

de la dépopulation. 149
 avoir achevés aux dépens de leur
 patrimoine, en le vendant au prix
 qu'en offre une avide inhumanité,
 & en s'exposant par-là, pour peu
 que la calamité dure, à l'indi-
 gence la plus affreuse. Les mala-
 dies qui viennent à la suite d'un
 aussi grand fléau, causent une dé-
 vastation si considérable qu'on s'en
 apperçoit même longtems après
 le retour d'un temps plus heureux,
 où la modicité du prix des vivres
 permet à chacun de s'en procurer
 à proportion de ses facultés & de
 ses besoins.

Il y a en France un cinquième
 des terres qui ne sont pas cul-
 tivées, d'autres prétendent la moi-
 tié (a). La population augmente-
 roit donc en proportion qu'une
 Agriculture florissante mettroit
 ces terres en valeur.

Les biens du Domaine, sus-
 ceptibles par eux-mêmes d'amé-

[a] Mémoire sur les défrichemens, 1759.

lioration se dégradent tous les jours, un Fermier ou un Engagiste se gardent bien d'y faire des réparations propres à en augmenter la valeur, parce qu'ils craignent d'en être déstitués par les enchères de quelques voisins, ou jaloux ou avides.

Par-tout où le travail est stérile on ne trouve qu'impuissance, langueur & terres en friche. Par-tout où le temps & l'industrie sont payés, on voit regner la prospérité & l'abondance.

Combien de valeurs perdues pour l'État n'occasionnent pas encore les saisies-réelles par l'abandon où tombent les terres en Direction. Quelle amélioration peut-on espérer d'un Fermier d'un bail judiciaire qui n'a qu'un engagement de peu d'années? Quel abus inhumain & ruineux pour la Société, que celui qui autorise un Procureur de prolonger les séquestres jusqu'à ce que le produit

de ses procédures fasse passer dans ses mains avides la valeur du bien entier.

Dans les Paroisses où les Seigneurs jaloux de la chasse laissent trop multiplier le gibier destructeurs des grains; le Laboureur perd ordinairement ses semailles, ses labours & son temps. Les précautions qu'il prend pour s'en garantir sont si coûteuses, que le peu qu'il conserve de récolte le dédommage rarement de ses dépenses, & le réduit insensiblement à une misère si grande, qu'à la fin il est forcé de laisser ses terres en friche. Tous ses travaux & ses soins imaginables ne pouvant lui procurer une subsistance honnête, il porte ailleurs son industrie, & abandonne son patrimoine à cause de la dévastation qu'y font des animaux, qui, pour satisfaire au plaisir d'un seul, ruinent une infinité de particuliers.

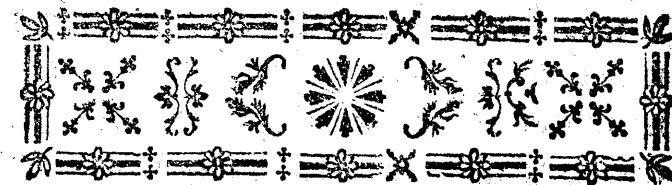
152 *Des Causes de la dépopulation.*

Rien n'augmente le désespoir de ces malheureux, privés du fruit de leur récolte, comme de se voir forcés à payer des impositions ou des rentes qui ne sont pas relatives au provenu des fruits qu'ils retirent de leurs possessions.

Je n'ai point mis les maladies épidémiques au rang des causes générales de la dépopulation, parce qu'elles sont très-rares en France, que toute la prudence humaine ne sauroit les prévenir; & que quelque habiles que soient nos Médecins, ordinairement le mal a fait des ravages considérables avant qu'ils aient trouvé des moyens pour l'arrêter.

Je n'ai rien dit des Médecins, parce que nous vivons dans un siècle où ils sont plus éclairés & plus utiles que dans le temps où ils méritèrent la flétrissure qui leur procura leur bannissement de Rome.

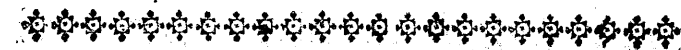
Fin de la première Partie.



DES MOYENS

DE RÉTABLIR

LA POPULATION.



SECONDE PARTIE.

CHAPITRE VINGT-DEUXIEME.

*Introduction aux remèdes de
la Dépopulation.*

SI dans les jours de sa colere, l'Être Suprême diminue le nombre des hommes, son bras vengeur n'est pas toujours levé sur eux. Sa justice fait place à sa miséricorde; & quand il lui plaît,

G v

154 *Des moyens de rétablir*
 il fait succéder la postérité la plus nombreuse au petit nombre des mortels que la dépopulation a épargnés. Il renouvelle en leur faveur la bénédiction qui fut la récompense de la foi d'Abraham, il bénit les unions légitimes, & en multiplie tellement les fruits, qu'il en compare la propagation aux étoiles du Ciel, & au sable qui est sur le bord de la mer. C'est alors qu'il leur dit par le Prophète Ezechiel, me voici prêt à vous accorder mes bienfaits, je jetterai sur vous un regard favorable, vous labourerez vos terres, & elles vous produiront des moissons abondantes; j'augmenterai le nombre de vos semblables, vos villes ne seront plus désertes, & vous rebâtierez vos maisons tombées en ruine (a).

Le premier & le plus sûr moyen

[a] c, 36. v. 9. 10.

la Population. 155
 de rétablir la population est de se rendre favorable celui duquel dépend le sort des hommes. Rien n'est plus propre à le fléchir & à le disposer à nous accorder ses grâces qu'une meilleure disposition du cœur, une plus exacte observance de ses préceptes, & un plus prompt retour à une vie moins licencieuse.

A moins de ces opérations miraculeuses d'une grâce extraordinaire, la malice du cœur humain ne dispartoit que peu à peu, & toujours avec beaucoup plus de difficulté qu'elle ne s'en empare. Les progrès dans la vertu sont toujours plus lents & plus difficiles que les succès du vice, & lorsqu'en général les mœurs sont portées à un certain degré de corruption, ce n'est qu'après bien des efforts qu'on doit s'attendre au rétablissement de leur pureté. Il n'est que la Religion &

156 *Des moyens de rétablir*
 les Loix qui puissent faire changer
 les différentes façons de penser
 & d'agir des hommes. C'est donc
 après Dieu à l'autorité du Prince
 & à la vigilance d'une Police
 rigoureuse à rétablir les mœurs,
 l'un par la sagesse de ses loix,
 l'autre par leur exécution & par
 la suppression de tout ce qui con-
 tribue au relâchement des mœurs,
 soit dans les usages ordinaires,
 soit en supprimant ces ouvrages
 scandaleux, qui détruisent les
 mœurs en attaquant la Religion,
 & qui, par des traits hardis, pour
 ne pas dire impies, par des so-
 phismes réfléchis, ou par des
 propositions équivoques, ont l'art
 de faire douter de tout, de ren-
 dre le vice moins affreux & de
 corrompre le cœur après avoir
 gâté l'esprit.

Bien éloignés de prétendre que
 ce que nous allons dire soit les
 seuls moyens, ni même ceux qui

La Population. 157
 approchent de plus près pour le
 rétablissement de la Population,
 nous les soumettons avec plaisir
 au jugement de tout le monde,
 & sur-tout de ceux qui joignent
 l'autorité à une plus grande ex-
 périence. Ce sont les sentiments
 d'un particulier qui se croiroit
 trop heureux, s'ils pouvoient être
 de quelque utilité à sa Patrie.

CHAPITRE XXIII.

Contre la corruption des Mœurs.

NÉTANT pas possible de réta-
 blir la Population sans rap-
 peller les mœurs, on ne doit na-
 turellement les exiger des jeunes
 gens que lorsqu'ils les auront vû
 pratiquer par les plus anciens.
 Dans un pareil cas, l'exemple
 fait bien plus d'impression que ne
 feroient les discours les plus éner-
 giques.

158 *Des moyens de rétablir*

Pour commencer une réforme aussi nécessaire, on croit qu'il conviendrait que le Souverain renouvelât les Loix qui rendent les peres responsables des fautes de leurs enfants, soit par une amende pécuniaire destinée au mariage des pauvres, soit par telle autre peine qu'il lui plairoit d'ordonner : & afin qu'on ne violât pas les dispositions d'une Loi aussi sage, on établiroit pour Juges sur cette matiere ceux qu'on croiroit les plus propres à veiller à son exécution.

Nous n'exigerons pas des hommes que la mollesse n'a déjà que trop effeminés, des mœurs rigides, dures & sévères, mais des mœurs douces, polies & honêtes; je ne dis pas des mœurs telles qu'elles conviennent à un Chrétien, ce seroit peut-être trop exiger dans un siècle pervers, mais telles qu'un honnête homme doit les avoir.

la Population. 159

Il semble qu'on les acquerroit facilement, si en bannissant l'oisiveté, qui est la source de tous les crimes, chaque pere s'occupoit selon son état à l'éducation de sa famille; si n'écoutant pas trop en faveur de ses enfants la tendresse que la nature lui a donnée en le faisant pere, il usoit envers eux d'une correction dont sa Religion, son devoir, sa qualité, son amour même lui donnent le droit. Correction qui doit être proportionnée aux fautes, où l'humeur doit avoir moins de part que l'amitié & la raison; & après laquelle on doit rompre & jeter au feu les verges dont on s'est servi pour le châtement.

L'autorité doit moins se faire sentir que la tendresse paternelle.

Un enfant ne profite bien de l'éducation que son pere lui donne, que lors que celui-ci se fait plus aimer que craindre, qu'il

160 *Des moyens de rétablir*
 commence par s'insinuer dans le cœur de son fils ; qu'il devient son ami, son confident même, s'il le faut ; & que par des caresses ou des récompenses données à propos, il sçait faire conserver le respect qui lui est dû, en même-temps qu'il excite l'émulation & la reconnoissance de son élève.

La bonne éducation est la base d'une vie douce & tranquille, & d'un gouvernement heureux & florissant. Si chaque pere de famille entreprenoit pour ses enfants ce qu'il voudroit qu'on eût fait pour lui ; la jeunesse moins legere, plus occupée, plus docile & plus retenue, parviendroit à une vieillesse plus respectable. Ses mœurs seroient plus pures, ses conversations moins équivoques & plus intéressantes, son attachement à la Religion & à l'Etat plus solide & plus constant (a).

[a] Lettre sur l'éducation, Mercure de Juillet 1765.

la Population. 161

L'instruction publique est le premier germe de la vertu, & procure des biens infinis lorsqu'elle est bien dirigée. Quels avantages n'en retireroit-on pas si en renouvelant la Loi de Valentinien I. (a), qui ordonnoit que les jeunes gens qui viendroient étudier dans la Capitale, apporteroient des Lettres de congé expédiées par les Magistrats municipaux de leur ville, dans lesquelles seroient énoncés leur nom, leur Patrie, leur naissance, les titres de leur pere & de leur famille ; qu'en arrivant dans la Capitale ils présenteroient ces Lettres aux Magistrats de la Police de la ville, & qu'ils déclareroient à quel genre d'étude ils ont dessein de s'appliquer ; que ce Magistrat instruit de leur demeure, attentif à veiller sur leurs actions, éclaireroit leur démarche & observeroit, s'ils ne fré-

[a] Histoire du Bas Empire, l. 18. p. 17. & 18.

162 *Des moyens de rétablir*
 quentent pas des compagnies criminelles ou dangereuses, s'ils n'assistent pas trop souvent aux Spectacles; ou s'ils ne passent pas le temps en festins ou en parties de plaisir; que ceux dont la mauvaise conduite deshonoreroit les études seroient châtiés publiquement & renvoyés dans les lieux d'où ils sont venus.

Rien ne bannit mieux la licence & ne rappelle plus les Peuples aux regles de leur devoir qu'une autorité douce & insensible, qui, sans rien ôter à la liberté, n'a d'autre force que celle de la raison. Le Prince est alors comme un soleil bienfaisant, dont la chaleur féconde & universelle diversifie les effets selon les différents besoins.

L'instruction particulière n'est pas moins profitable, lorsqu'elle est faite avec toute l'attention qui lui convient. Un Pere est-il dis-

la Population. 163
 tingué par sa naissance ou par son rang? Veut-il instruire son fils des actions de ses ayeux? qu'il lui en donne lui-même l'exemple, qu'il lui apprenne ou qu'il lui fasse apprendre sous ses yeux par des personnes, dont les talents ne lui seront pas moins connus que la probité, tous les Arts & toutes les Sciences qui conviennent à son état. Plûtôt gouverneur que pere, qu'il se fasse un plaisir d'être de toutes les parties, de tous les jeux qu'il jugera nécessaires au délassement de l'esprit; qu'il proportionne ses démarches à l'âge & aux connoissances de son élève; qu'il le produise lui-même dans ces sociétés où la vertu, l'honneur, la science & la politesse font la base des conversations; qu'il le conduise chez tous ceux qui ont des talents supérieurs; qu'il lui fasse remarquer les efforts du génie & les pro-

164 *Des moyens de rétablir*
dignes de l'art. C'est ainsi qu'en
formant son goût il formera son
esprit & son cœur.

Le commerce fait-il son occu-
pation ? Bien loin de croire que
ses enfants ne seroient pas assez
distingués par la profession d'un art,
dont l'ame est la bonne foi, à qui
tous les Etats doivent une partie
de leur puissance, & dont les
opérations sont si utiles à la So-
ciété : qu'il soit le premier à les
instruire dans son comptoir de
tout ce qui peut les perfectionner
dans le négoce ; qu'il rende leurs
occupations plus agréables, en les
associant pour quelque chose dans
son commerce. L'intérêt, ce mo-
bile ordinaire de tous les hom-
mes, augmentera leur intelligen-
ce à proportion qu'il leur donnera
plus d'ardeur pour le travail. En
préférant ses enfants à des com-
mis étrangers, il en résultera
moins de dépense ; la masse des

la Population. 165
richesses augmentera ; la portion
de chacun d'eux sera plus consi-
dérable, & par conséquent lorf-
qu'ils en feront les maîtres, ils
seront plus en état d'entreprendre
de plus grandes affaires, l'assi-
duité au travail les rendra moins
libertins, les instruira d'avantage ;
ils en seront plus propres à voya-
ger pour se faire connoître des
Correspondans de leur pere, pour
en augmenter le nombre & pour
perfectionner ou acquérir de nou-
velles connoissances par rap-
port à la multiplicité des branches
du commerce.

Ses opérations sont-elles pure-
ment mécaniques ? Peut-il pro-
curer à ses enfants une plus gran-
de ressource contre leurs besoins,
que celle de pouvoir vivre hon-
nêtement quelque part qu'ils se
trouvent au moyen du travail de
leurs mains ?

Si les hommes avoient moins

166 *Des moyens de rétablir*
 d'ambition ; s'ils ne croyoient pas se deshonorer en restant dans l'état où la Providence les a fait naître ; si au moins on se donnoit à celui pour lesquels nos talents paroissent nous destiner ; chaque classe seroit plus parfaite, il y auroit moins de déplacement ; le bon ordre regneroit & les bonnes mœurs en souffriroient moins.

Au lieu de cette dangereuse oisiveté à laquelle se livrent aujourd'hui presque toutes les meres de famille ; si elles étoient mieux instruites de leurs devoirs, on ne les verroit plus négliger, oublier même jusqu'au nom de menage. Les amusemens legers & frivoles feroient place à des occupations plus intéressantes ; elles donneroient toute leur attention à l'éducation de leurs filles ; leur temps se partageroit entre les instructions de piété & le travail des mains proportionné à leur

condition ; elles ne devroient pas ignorer qu'une éducation négligée est la source de mille défauts, & rend l'esprit susceptible de toutes sortes d'erreurs ; que le vuide du cœur se remplit des premieres impressions qu'il reçoit, quelque mauvaises qu'elles soient.

Une mere, qui s'idolâtre, & dont la dissipation a affoibli les bonnes mœurs, confie souvent l'éducation de ses enfants à des Précepteurs, que la crainte de perdre leur place rend les vils esclaves de leurs élèves. La criminelle indifférence des parents passe dans le cœur de ces Pédagogues ; ce qui fait qu'on ne corrige ni ne modere les bouillants transports d'une jeunesse indocile. On n'éclaire son esprit, ni on ne forme son cœur. On ne s'applique qu'à les rendre propres à figurer dans le monde. On s'embarasse aussi peu de leur probité

168 *Des moyens de rétablir*
& de leurs mœurs que de leur
faire faire de bons choix dans les
établissements qu'on leur pro-
pose.

Que les hommes soient donc
plus laborieux, & les femmes plus
occupées de leur ménage. Qu'on
ne les voie plus passer la moitié
de leur vie au lit ou à la table,
& l'autre moitié au jeu ou à ne
rien faire; que dans l'éducation
de leur famille, les uns & les
autres fassent en sorte de varier les
occupations de leurs enfants, &
de leur présenter le travail plutôt
sous la forme d'un amusement
que sous celle d'un joug dur &
pesant.

Quelque précaution que pren-
nent les parents pour former leurs
enfants à un décent usage du
monde, & pour les empêcher de
tomber dans ces fautes grossières
qui avilissent l'homme en le des-
honorant;

la Population.

169

honorant; leur ouvrage n'existera
pas longtems, s'il n'est étayé sur
la Religion. C'est en observant
fidèlement ses préceptes, en se
perfectionnant par ses conseils,
qu'on acquiert cette heureuse sim-
plicité de mœurs, qui n'orne
pas moins la Société qu'elle en
fait le fondement.

Ces élèves, parvenus au point
de la bonne éducation qui con-
vient à chacun d'eux, feront dans
tous les temps de meilleurs Ci-
toyens. L'amour du travail con-
servera la pureté de leurs mœurs.
Moins il y a de particuliers def-
œuvrés, moins il y a de vicieux,
& plus l'Etat se trouve insensi-
blement purgé de libertins. Les
peres ne gémiroient plus de la
beauté de leurs filles, ni les maris
de celle de leurs épouses. Le rappel
des mœurs, & une rigide obser-
vance de la Loi assureroient l'hon-
neur des familles, les sentiments

H

170 *Des moyens de rétablir*
renaîtroient & la population se ré-
tablirait bien-tôt.

Pour en accélérer le retour,
il faudroit qu'on bannît pour tou-
jours ces assemblées tumultueuses,
dont le cœur sort toujours plus
corrompu que lorsqu'il y entre;
qu'on chassât les idoles de ces
personnes oisives & frivoles qui
n'adorent que ceux qui les diver-
tissent; que dans les grandes villes
qui par l'opulence de ses habitants
& la vie aisée qu'on y mène,
font la retraite ordinaire de ces
infâmes courtisannes, dont le mé-
rite consiste à attirer dans leurs
piéges ceux qu'une beauté passa-
gere, leur effronterie, leur im-
pudence, leur facilité à satisfaire
les passions des autres, ont rendu
leurs dupes; que les Officiers muni-
cipaux auxquels on a confié le soin
de la Police, fussent exactement
informés de l'arrivée de chaque
fille étrangère qui viendroit s'é-

la Population. 171
tablir dans leur ville, qu'après
avoir sçu le sujet de son voyage,
& n'y ayant point trouvé de cause
légitime, on la renvoyât chez
elle sous peine de la punir sévé-
rement, si on la trouvoit dans la
ville, huit jours après qu'on lui
auroit ordonné d'en sortir. Que
celles qui y seroient établies de-
puis long-temps, ou les Citoyen-
nes, qui dans la suite se livre-
roient à la prostitution, porte-
roient, sous telle peine qu'on
jugeroit à propos de leur infliger,
une marque distinctive placée
sur elles de façon à pouvoir
être vûes de tout le monde, &
d'une couleur dont elles ne pour-
roient jamais se servir dans aucun
de leurs atours; que celles qui
reviendroient à resipiscence, ou
qui, étant renfermées dans des
Hôpitaux, donneroient des preu-
ves certaines de leur repentir,
fussent établies aux dépens du Pu-

172 *Des moyens de rétablir*
blic & des amendes pécuniaires
dont nous avons parlé ci-dessus.

En mariant ces filles & en leur
donnant une dot sortable à leur
état, ce qui seroit à pervertir
les mœurs; ce qui étoit la source
des désordres, l'origine des ma-
ladies honteuses, & la principale
cause de la dépopulation devien-
droit bientôt par la sagesse des
Loix, & l'attention des Magis-
trats à les faire exécuter, un des
moyens les plus propres à rétablir
la population.

On ne manquera pas d'objecter
que les lieux publics sont des
maux inévitables, qu'ils sont mê-
me en quelque façon nécessaires;
que le Gouvernement ne les tolere
que pour éviter de plus grands
maux, & pour qu'on attente moins
à la sainteté des mariages; que
ces maux ont existé dans tous les
temps, même dans les Etats les
mieux policés, & où les mœurs
étoient les plus austères; que ce

penchant naturel que les deux
sexes ont à s'unir mutuellement
est quelquefois si fort dans cer-
tains sujets, qu'il ressemble à un
torrent violent qui les précipite &
les entraîne avec lui jusqu'à ce
qu'il trouve une digue capable
de lui résister & d'arrêter l'impé-
tuosité de son cours.

Pour répondre à cette objec-
tion, nous dirons que si les lieux
de débauche ont été tolérés jusqu'à
présent, c'est moins parce qu'on
les a cru nécessaires que parce
qu'on a eu trop d'indulgence pour
les foibleesses des deux sexes; que
si la Police l'eût absolument vou-
lu, on auroit bientôt vû ces lieux
de désordres être totalement a-
néantis; soit en rappelant les
hommes aux bonnes mœurs, soit
en les punissant rigoureusement
lorsqu'ils s'en écarteroient: nous
ajouterons que si on craignoit
l'amour antiphisique, & ces abo-

174 *Des moyens de rétablir*
 minations que les Anciens Gau-
 lois punissoient en étouffant dans
 des marais fangeux ceux qui en
 étoient coupables ; on n'auroit
 qu'à remettre en usage la sévé-
 rité des Loix, qui, à ce sujet,
 sont établies en France. Quelques
 exemples publics auroient bientôt
 fait oublier un crime dont l'A-
 pôtre Saint Paul cherchoit à ins-
 pirer tant d'horreur aux fideles
 de son temps. Qu'il leur recom-
 mandoit de ne pas même en pro-
 noncer le nom.

CHAPITRE XXIV.

Contre les Nourrices étrangères.

LA bonne constitution des
 Citoyens, la vigueur de
 leur tempérament, le plus ou
 le moins de durée de leur vie,
 dépendent en grande partie des

la Population. 175
 aliments qu'ils ont reçus dans leur
 bas âge, & des soins qu'on s'est
 donnés pour leur conservation.
 Qui peut mieux remplir ces deux
 objets que celles à qui la nature a
 donné des aliments analogues à
 l'accroissement des fruits qui ont
 été formés dans leur sein ? La
 correspondance mutuelle des be-
 soins de la mere & de l'enfant,
 excite toute la tendresse de l'une,
 tandis qu'elle porte l'autre à de-
 mander par ses cris celle dont le
 lait lui conserve la vie qu'il en a
 reçu. C'est le même sang qui cir-
 cule dans deux corps différents,
 & qui les attache dans la suite
 par les liens les plus forts, lors-
 qu'on a eu le soin de faire con-
 tinuer par le sentiment cette a-
 mitié réciproque qui suit de près
 la naissance, qui se manifeste en
 se fortifiant avec l'âge, & qui dans
 des temps plus avancés reçoit sa
 perfection de la reconnoissance,
 H iv

176 *Des moyens de rétablir
de la raison & de la Religion.*

On ne sçauroit trop répéter aux meres de famille qu'aucune raison ne peut les dispenser de nourrir leurs enfants ; qu'elles deviennent pires que des injustes marâtres , lorsqu'elles les abandonnent à des étrangers ; que leur indifférence les expose à se rendre coupables d'homicide , & qu'elles sont toujours blâmables , quand même il ne s'en suivroit aucun mauvais effet.

N'est-il pas honteux pour des femmes qui remettent à d'autres le soin de leurs enfants , qu'on s'apperçoive de toutes les attentions qu'elles ont pour un joli épagneul ? Elles lui font part de leur lit , le menent promener avec elles en leste , dans le temps qu'elles dédaignent d'avoir leurs enfants auprès d'elles , de leur prêter leur secours pour augmenter leur force , & de leur

la Population. 177

aider à marcher , lorsque la foiblesse de leurs jambes ne leur permet pas encore de se bien soutenir.

Comme les femmes suivent volontiers les usages qui paroissent de leurs temps , il est sûr que si quelques Dames du premier rang commençoient à nourrir leurs enfants , elles seroient bientôt imitées par celles qui leur sont inférieures en rang , & qu'insensiblement chaque mere de famille auroit honte de ne pas s'y conformer.

L'Etat gagneroit beaucoup à ce rétablissement des devoirs maternels , parce qu'il est d'expérience qu'il périt moins d'enfants de ceux qui sont nourris par leurs meres , que de ceux qui le sont par des nourrices étrangères. En outre , l'habitude d'être plié dès l'enfance à l'autorité domestique , seroit qu'on auroit plus d'amitié ,

H v

178 *Des moyens de rétablir*
 plus de respect & de soumission
 pour ses parents ; qu'on seroit
 mieux disposé à faire ce qu'ils exi-
 geroient ; que la crainte de leur
 faire de la peine , de leur déplaire
 en la moindre chose , de leur
 devenir odieux , serviroit de frein
 aux passions ; & lorsque la Reli-
 gion n'auroit pas assez d'empire
 sur elles, on les sacrifieroit à l'a-
 mitié qu'on auroit pour ses pa-
 rents. Au lieu de se livrer au dé-
 réglement des sens , on cherche-
 roit des établissemens honnêtes,
 on rendroit à ses enfants ce qu'on
 auroit reçu de ses peres ; la Socié-
 té en deviendroit plus nombreuse,
 & l'Etat plus florissant.

22

CHAPITRE XXV.

*Contre la trop grande richesse des
 Dots.*

SI le desir inné dans tous les
 hommes , de perpétuer légi-
 timement leur espece étoit plus
 généralement suivi ; il se feroit
 un plus grand nombre de maria-
 ges. On ne sacrifieroit plus à l'é-
 tablissement d'un seul ce qui
 pourroit contribuer à former
 celui de plusieurs. Pourquoi ne
 pas se dépouiller d'un préjugé
 contraire aux Loix de la nature,
 qui , rendant tous ses enfants é-
 gaux , semble ordonner que tous
 participent à une égale portion
 de ses biens. N'est - ce pas une
 manie fondée sur le plus grand
 des caprices , plutôt qu'une Cou-
 tume établie sur la Justice , que

H vj

180 *Des moyens de rétablir*
de réduire des cadets à n'avoir
presque rien pour combler de
biens un aîné dans la vûe de per-
pétuer avec plus de dignité le
nom de ses ayeux.

Qui a assuré ces peres esclaves
de leur préjugé, que celui dont
une coutume abusive a fait une
idole à laquelle on immole la
substance de ses freres, aura plus
de mérite qu'aucun d'eux, plus
de sentiment, se rendra plus utile
à sa Patrie, & donnera une pos-
térité plus illustre & plus respec-
table ? Les exemples journaliers
du contraire ne devoient-ils pas
les détromper ? Ne voient-ils pas
que les richesses dont on sur-
charge les uns au préjudice des
autres, sont souvent la cause de
la perte de leur possesseur & de
l'extinction d'une famille qui au-
roit fourni des Citoyens néces-
saires à l'Etat, si par un partage
proportionné aux besoins d'un

la Population. 181

chacun on eût procuré l'établif-
sement de ceux qu'on éloigne de
la maison paternelle avec plus
de rigueur que des étrangers pa-
rasites ?

L'inconvenient des richesses
est d'enfanter les besoins ; les be-
soins restent & les richesses s'é-
vanouissent sans lesquelles il n'y a
plus de moyens de satisfaire les
besoins. La débauche, la dimi-
nution du patrimoine occasion-
née par de folles dépenses, la
vanité de perpétuer son nom &
de le faire passer à la postérité avec
le plus de facultés possibles, fait
qu'on se contente de moins d'en-
fants qu'on le peut ; ce qui dé-
range l'œconomie des unions &
prive l'Etat d'une infinité de su-
jets utiles.

A présent que la bonté du
Prince qui veille toujours au
bonheur de ses sujets a permis
que la Marine marchande devînt

182 *Des moyens de rétablir*
 l'Ecole de la Marine Royale ; que
 fans déroger , la Noblesse peut
 s'occuper à tout espece de com-
 merce ; que par-là il lui facilite
 les moyens d'augmenter sa for-
 tune ; ne conviendrait-il pas qu'on
 ne s'en tint plus à une simple lé-
 gitime pour les cadets , mais qu'a-
 près leur avoir donné une édu-
 cation conforme à leur inclina-
 tion & à leur naissance, on ajoutât
 à ce qu'ils se procureroient par leur
 industrie, de quoi leur former un
 établissement honnête & propor-
 tionné à leur nom & à leur rang.
 Le nombre des Célibataires dimi-
 nueroit peu à peu ; la République
 n'auroit plus que des Citoyens ,
 qui en veillant à son aggrandisse-
 ment & à sa conservation , aug-
 menteroient ses revenus , & repa-
 reroient ses pertes par un plus
 grand nombre de sujets qu'ils lui
 donneroient.

CHAPITRE XXVI.

Contre les Célibataires.

LE grand nombre des Céliba-
 taires étant nuisible dans tous
 les Etats , & sur-tout en France
 par la quantité qui s'y en trouve
 dans toutes les conditions ; ne
 feroit-il pas à propos de les dimi-
 nuer, de remettre en vigueur les
 Loix qui leur sont contraires , &
 s'il étoit nécessaire de rappeler
 celles qui favorisent la population
 en accordant de plus grandes
 récompenses à ceux qui auroient
 un plus grand nombre d'enfants ?

L'Auteur du Mémoire sur les
 abus du Célibat dans l'ordre Po-
 litique (a) , prétend qu'il y a en

[a] pag. 394

184 *Des moyens de rétablir*
 France un million de Célibataires. Si son calcul est aussi exact qu'il le suppose, ce seroit beaucoup plus du vingtième des François perdus pour le physique de l'Etat, puisqu'il ne comprend dans ce nombre ni les Prêtres, ni les Moines, ni les Religieuses, ni les Magistrats. Ce qui rend le nombre plus considérable, & par conséquent ce qui mérite qu'on y fasse une plus grande attention.

Cet Auteur spéculatif s'est imaginé que dans un Etat quelconque on pouvoit évaluer à une certaine somme le non-être des sujets, & qu'en adoptant son système, la France retireroit par une imposition (a) sur les Célibataires une compensation du dom-

(a) L'Auteur fait monter à 4815566 liv. 13 s. 4 den. ce qui reviendroit par an à la France de sa taxe sur les Célibataires p. 48.

la Population. 185
 mage que lui cause la dépopulation.

A des maux extrêmes il faut de grands remèdes & non des palliatifs. Lorsqu'un vice regne dans un Etat & qu'il en devient le destructeur, il est plus avantageux de le détruire que de le tolérer. Quel est le Célibataire, qui pour vivre à sa façon & dans un libertinage nuisible à la Société, ne payât volontiers une taxe qui lui paroîtroit moins coûteuse & moins gênante que les dépenses qui sont les suites nécessaires du mariage ?

Les Romains ne perdant jamais de vûe l'augmentation, la conservation & l'honneur de leurs Concitoyens, firent toujours des loix qui y furent relatives. La Loi Poppæe privoit de la succession de leurs plus proches parents ceux qui à l'âge de vingt-cinq ans n'étoient pas mariés, & vouloit que

186 *Des moyens de rétablir*
ceux qui étant mariés n'avoient pas d'enfants, ne pussent recevoir que la moitié de ce qu'on leur laissoit par testament, la dixième partie dans l'héritage de leurs épouses, & que ce dont ils seroient privés reviendrait au fisc.

On ne sçauroit trop punir les Célibataires que produit la corruption des mœurs, ce sont des Citoyens inutiles, ingrats, dangereux & trop amoureux d'eux-mêmes. Aussi les Loix Romaines accordoient non-seulement des récompenses à ceux qui avoient des enfants, mais encore elles punissoient la vanité en ceux qui ne donnoient pas des sujets à la République, en les punissant par le non-usage des choses de luxe, de commodité & de parure.

Si la France mettoit en usage de semblables loix, & que les Célibataires des deux sexes vinssent à se plaindre d'être aussi

la Population. 187
gênés, on pourroit leur répliquer ce qu'Auguste disoit aux Chevaliers Romains Célibataires, qui demandoient l'abrogation de la Loi qu'il avoit faite contre eux^(a).

Pendant que les maladies & les guerres nous enlèvent tant de Citoyens, que deviendra la ville si on ne contracte plus de mariages ? La Cité ne consiste point dans les Maisons, les Portiques, les Places publiques : ce sont les Hommes qui font la Cité. Vous ne verrez point, comme dans les Fables, sortir des hommes de dessous la terre pour prendre soin de vos affaires. Ce n'est point pour vivre seul que vous restez dans le célibat. Chacun de vous a des compagnes de sa table & de son lit, & vous ne cherchez que la paix dans vos reglements. Citez-vous ici l'exemple des Vier-

(a) Voyez Dion l. 36.

188 *Des Moyens de rétablir*
 ges vestales ? Si vous ne gardiez pas les loix de la pudicité , il faudroit donc vous punir comme elles ? Vous êtes également mauvais Citoyens , soit que tout le monde imite votre exemple , soit que personne ne le suive. Mon unique objet est la perpétuité de la République. J'ai augmenté les peines de ceux qui n'ont pas obéi ; & à l'égard des récompenses , elles sont telles que je ne sache pas que la vertu en ait encore eu de plus grandes. Il y en a de moindres qui portent mille gens à exposer leur vie , & celles-ci ne vous engageroient pas à prendre une femme & à nourrir des enfants.

On peut voir dans les **Loix Romaines** quels furent les avantages qu'elles accorderent aux personnes mariées , & comment elles punirent ceux qui ne l'étoient pas.

Par son Edit du mois de No-

la Population. 189
 vembre 1666 , Louis XIV. ordonna des pensions pour ceux qui avoient dix enfants , & de plus fortes pour ceux qui en avoient douze.

Monsieur de Montesquieu dit avec raison que c'étoit vouloir récompenser des prodiges ; qu'il eut mieux valu qu'à l'exemple des Romains , il eut ordonné des récompenses ou des peines générales ; que cela eût donné à ses sujets un certain esprit général qu'il les auroit porté à la propagation de l'espece ; qu'il eût défendu les mariages dont les âges n'étoient pas assortis , comme d'un jeune homme avec une vieille femme ; & qu'il eût défendu que dans leur testament les maris fissent leurs femmes héritières en leur prescrivant de garder viduité. (a).

(a) Esprit des Loix tom. 2. l. 23:

190 *Des moyens de rétablir*
 Si le Célibat avoit des douleurs si attrayantes pour ceux qui le professent, que les punitions des anciennes Loix ne fussent pas suffisantes pour les en dégouter; il conviendrait de leur imposer des peines plus rigoureuses, comme par exemple, que tout homme, qui après l'âge de vingt-cinq ans ne se seroit pas soumis aux loix du mariage n'hériteroit d'aucun de ses collatéraux, & n'auroit qu'une simple légitime dans les biens patrimoniaux, que lorsqu'on n'auroit point d'enfants de son mariage, aucun des deux époux survivants ne pourroit hériter du prédécédé; que si malgré tout, les Célibataires persisteroient à vivre dans cet état, & qu'on regardât encore comme un mal nécessaire la tolérance des filles publiques; la Police pourroit au moins veiller à ce que le mal n'empirât pas, & que ceux, autres

la Population. 191
 que les étrangers qui ne seroient pas Regnicoles, seroient surpris dans des lieux publics, fussent condamnés après deux ou trois monitions de sa part à la confiscation de la moitié de leurs biens, qui seroit adjudgée aux Hôpitaux des Enfants Trouvés où le cas écheroit; que si une pareille correction n'avoit pas l'effet qu'on doit naturellement en attendre, le Gouvernement aviseroit à ordonner la punition la plus convenable pour arrêter le cours de semblables désordres.
 Il est d'expérience qu'une personne qui ne se marie pas, occasionne le célibat d'un autre, il faudroit donc obliger les Curés, les Moines même de se servir de gens mariés, & au cas qu'ils ne le fissent pas, de faire tirer leurs domestiques à la Milice avec plus de rigueur que les autres.

CHAPITRE XXVII.

Des Remedes propres aux dommages que causent à la Population le Service de Terre & de Mer.

DES qu'il n'est pas possible que la majeure partie de ceux qui composent les armées ne soit dans le célibat , & qu'il est du bien de l'Etat qu'on en sacrifie une partie à sa conservation, n'y auroit-il pas des moyens pour rendre moins considérable la dépopulation qui est occasionnée par le Service de Terre ?

Nous ne devons jamais être si attachés à nos usages , que nous ne les quittions pour d'autres , lorsque nous en trouvons de meilleurs chez les Peuples qui nous ont précédé, chez nos voisins , même chez nos ennemis.

Puisque

Puisque la Patrie est en droit d'exiger les services de chaque Citoyen , ne pourroit - on pas , à l'exemple des Romains , obliger tous les particuliers à la servir dès qu'ils seroient en âge de porter les armes jusqu'à celui de quarante ans qu'ils obtiendroient le titre de vétérans ; & alors ils ne seroient obligés à marcher au secours de l'Etat que dans le cas d'une extrême nécessité ?

La sûreté publique demande que l'Etat Militaire soit une charge générale. Tout le monde doit y contribuer. C'est un des principes fondamentaux de la Monarchie. Si les temps ont fait changer cet usage , les François aiment naturellement à servir , on trouvera toujours plus de soldats qu'on ne voudra , quand on les regardera comme des Citoyens ; quand on les traitera selon l'intention du Prince avec douceur

I

194 *Des moyens de rétablir*
& avec humanité, qu'on leur tien-
dra exactement parole, & qu'on
les renverra chez eux au bout de
leur temps de service.

Au lieu de tenir les Invalides
dans un Hôtel superbe, où ces
courageux Citoyens qui ont versé
leur sang pour la Patrie, ont sans
cesse sous leurs yeux l'image de
la guerre dans leur exactitude à
observer la discipline Militaire;
ne vaudroit-il pas mieux qu'on les
renvoyât chacun dans leur village,
& qu'on leur accordât une grati-
fication annuelle proportionnée
à la dépense journaliere que le
Prince fait pour eux; aux con-
ditions que tous les Dimanches,
avant ou après les Vêpres, ces
soldats émérites dresseroient à
l'Exercice Militaire, & ensei-
gneroient toutes les évolutions à
la jeunesse de leur Paroisse? Cela
étant, que pour exciter l'ému-
lation on fit faire dans chaque

la Population. 195
Eglise Paroissiale un banc au-
dessous de celui du Seigneur, où
en habit d'ordonnance qu'on ne
porteroit que ce jour-là, seroit le
plus ancien Invalide avec ceux
des jeunes gens qui auroient le
mieux profité des instructions tac-
tiques. Que les Officiers auxquels
on accorderoit les Invalides fus-
sent également renvoyés chez
eux avec les gratifications que
le Roi leur donne & la dépense
qu'il fait pour eux. Que tous les
mois ces Officiers assemblassent
la jeunesse de trois ou quatre Pa-
roisses des plus voisines du lieu
de leur séjour, lui fissent faire
en leur présence toutes sortes
d'évolutions, encourageassent par
de louanges faites à propos ou par
de petites récompenses ceux qui
se seroient le plus distingués dans
ces Exercices. Que pour punir
ceux qui ne se comporteroient
pas bien ou qui ne seroient pas

196 *Des moyens de rétablir*
assez attentifs au métier de la guerre, les Officiers leur défendissent de paroître aux revues & d'assister aux exercices ordinaires autant de temps qu'ils le jugeroient à propos. Que pour engager cette jeunesse initiée aux mystères de Mars, à faire des actions dignes de la Nation dont elle sort, & à mériter l'estime de son Souverain, on accordât aux Invalides une exemption viagere, non - seulement de toutes les impositions sur les biens qui leur appartiendroient, mais encore une exemption générale de toutes les charges onéreuses. Que dans le cas où il se trouveroit plusieurs Invalides dans la même Paroisse, le plus ancien auroit le commandement, & ainsi de suite.

Il résulteroit un bien infini d'un semblable établissement; l'argent circuleroit davantage dans les Provinces; la crainte d'aller à la

la Population. 197

guerre diminueroit par l'habitude où l'on seroit d'en voir continuellement l'image; le soldat seroit la campagne avec d'autant plus d'ardeur, qu'il auroit plus d'espoir de retourner chez lui avec la gloire d'avoir combattu l'ennemi; l'Etat se trouveroit avoir tout à la fois un Peuple militaire, & Agriculteur; les mariages seroient plus fréquents, parce qu'on ne craindroit plus de longues absences; la famille de chaque particulier en souffriroit moins en cas d'événement, les veuves trouveroient plus facilement à se remarier, & la Patrie auroit plus de sujets.

L'ambition naturelle qu'ont tous les peres de procurer à leurs enfants le meilleur bien-être qui leur est possible, engageroit l'Officier marié à mériter les bienfaits & l'estime du Prince par une plus grande connoissance de ses obli-

198 *Des moyens de rétablir*
 gations , les Bibliothèques ambulantes qui font à la suite de quelque Regiment ne seroient plus composées que de livres de Mathématique , de Génie , de Tactique , de Pyrothecnie , de Géographie , de Topographie , des Vies des grands Guerriers pour leur servir d'aiguillon & de modele ; & de tous les Auteurs qui ont le mieux traité tout ce qui concerne les opérations d'un Militaire. La France se trouveroit pour lors avoir une plus grande quantité de meilleurs Officiers & un plus grand nombre de Défenseurs.

Ce qu'on vient de dire du Service de Terre peut s'appliquer au Service de Mer. Les Gardes-Côtes pourroient être exercés comme Matelots sur les rivieres dont ils seroient les plus voisins. Le paysan se formeroit peu à peu à la manœuvre , & devien-

droit avec le temps un homme de mer ; les bateaux se multiplieroient sur les rivieres , & rendroient la navigation plus commune ; la pêche augmenteroit dans les villages voisins de la Mer ; l'Etat y gagneroit une augmentation de population, & l'Agriculture de sujets , parce que les Pêcheurs seroient tout à la fois Matelots & Laboureurs.

Quoique ceux dont nous venons de parler ne pussent pas se perfectionner chez eux dans l'Art de la Manœuvre ; ils seroient moins long-temps à se familiariser avec l'Elément sur lequel ils doivent servir ; ils apprendroient chez eux les principes de leurs devoirs , & ils en auroient le pied plus marin. Qu'on se souviene de la façon dont Auguste forma les Matelots qui ruinerent la Flotte d'Antoine.

CHAPITRE XXVIII.

Contre les diverses Emigrations.

POUR remplir le vuide qu'a laissé en France la révocation de l'Edit de Nantes & qu'entretennent les Emigrations continues, on pourroit engager à revenir dans le Royaume, & promettre de rétablir dans les biens de leurs peres, les Catholiques étrangers, descendants de ceux que leur zèle pour la Religion avoit fait abandonner le lieu de leur naissance; & supposé que le Domaine eût aliéné leurs héritages, le Roi est trop bon & trop généreux pour ne pas ordonner de faire rembourser les Détenteurs actuels de ces biens pour les remettre à leurs légitimes possesseurs.

Si la bonté du Roi donnoit plus d'extention à son Edit du mois de Juin 1765, par lequel il permet à tous les sujets de l'obedience du Grand Maître de Malthe de venir s'établir en France pour y jouir de tous les avantages attachés aux Regnicoles; s'il accordoit une semblable permission à tous les étrangers des États Catholiques; il est probable qu'il en fortiroit une grande quantité pour fixer leur demeure dans un Royaume qui est le seul qu'on regarde comme la véritable Patrie des hommes; s'il défendoit en même-temps à tous ses sujets de sortir de ses États sous des peines grieves, s'il ordonnoit à ceux qui sont préposés pour veiller sur la Police des frontieres de ne laisser passer personne pour aller chez l'étranger que sur des raisons valables dont il seroit fait mention dans leur passeport, &

202 *Des moyens de rétablir*
 toujours à la charge de retourner
 dans leur Patrie ; il est sûr que les
 Emigrations cessant , les étran-
 gers étant attirés en France par
 la beauté de son ciel , & les avan-
 tages de toute espece qu'ils y trou-
 veroient , la population augmente-
 roit à vue d'œil , & que les plain-
 tes qui ont occasionné cet ou-
 vrage cesseroient bientôt par la
 grande affluence d'habitants en
 tout genre qu'attireroit la fertilité
 du Royaume.

Les récompenses proportion-
 nées à l'industrie de ces nouveaux
 Colons , seroient en état de ren-
 dre leur sort plus agréable , &
 de les fixer pour toujours dans
 leur nouvelle Patrie , sans qu'on
 eût à craindre qu'ils regretassent
 jamais le lieu dont ils seroient
 sortis ; chacun d'eux préférant
 un climat temperé aux cha-
 leurs , ou aux froids excessifs de
 certains pays.

la Population. 203

Les émigrations journalieres
 que la misere occasionne dans cer-
 taines Provinces cesseront bien-
 tôt, lorsque l'Agriculture aura re-
 pris sa premiere splendeur ; que
 le produit des terres répondra
 aux travaux des Cultivateurs , &
 que les Colons ne seront pas op-
 primés par l'insatiable avidité de
 ceux qui sont préposés à la per-
 ception des Droits Royaux.

Lorsque le Laboureur verra
 qu'il lui reste assez de fruits de
 ses travaux pour vivre tranquil-
 lement , il ne songera plus à aller
 chercher ailleurs ce qu'il trou-
 vera chez lui. L'amour de la Pa-
 trie l'emportera sur les méconten-
 tements passagers ; il ne craindra
 plus que le mariage devienne la
 pepiniere des misérables ; il se
 soumettra avec plaisir à la pre-
 miere loi qu'a imposé le Créateur,
 & la propagation de son espece
 deviendra plus considérable.

Il seroit encore un autre moyen bien simple de remplacer toutes ces familles que les émigrations ont fait perdre pour l'Etat : au lieu d'envoyer dans nos Colonies une infinité de personnes qui y périssent, autant par le chagrin d'y être conduits par force que par le changement de climat : au lieu de laisser la plus grande partie des Officiers & des Soldats qu'on réforme ou qui ont fini le temps de leur service sans leur donner des récompenses proportionnées à leurs besoins ; le Prince n'auroit qu'à ordonner par un de ses Edits, que l'immense quantité de landes & de terres en friche qu'il y a dans le Royaume appartenantes au Domaine, aux Seigneurs de Paroisse ou aux Communautés particulières fussent données *gratis* sous une très-simple rente annuelle aux soldats ou aux autres particuliers qui voudroient

se marier & qui iroient s'établir sur ces friches, dont on leur donneroit en propriété une quantité raisonnable, & dont les travaux seroient encouragés par les bienfaits du Souverain.

Quand aux Officiers, qui étant mariés, voudroient s'établir sur ces Landes, il leur en seroit accordé une étendue assez considérable pour y former un Fief noble qui releveroit du Roi, si c'étoit dans les Terres du Domaine, ou qui devoit un hommage modique pour ce qui seroit démembré des possessions des Seigneurs particuliers qui en auroient toujours la Suzeraineté.

La faveur du même Edit pourroit encore s'étendre aux particuliers aisés qui voudroient former de semblables établissemens ; on verroit bientôt toutes ces campagnes stériles produire de quoi nourrir une infinité de Citoyens

206 *Des moyens de rétablir*
qui en multipliant les hommes ;
augmenteroient les richesses de
l'Etat.

C'est ainsi qu'en suivant le projet de Milord Alifax le Gouvernement d'Angleterre peupla la Nouvelle Ecosse en 1749. en faisant donner des terres aux Soldats & aux Officiers reformés. Il faudroit encore former dans ces nouvelles Colonies des établissemens pour des filles qu'on tireroit des Enfants Trouvés, les élever dès leur enfance à une vie laborieuse & rangée, les donner pour femmes à ces nouveaux Colons, & ordonner qu'on eût quelques égards pour elles dans le Public.

On ne doit pas craindre qu'un semblable établissement en France fasse rien perdre à l'augmentation ni au commerce de nos Colonies. L'appas du gain, l'espoir de faire une fortune considérable auront toujours assez de force

la Population. 207
sur les hommes pour leur faire
hasarder tout, pour se procurer
des avantages que leur ingénieuse
cupidité leur fait trouver vraisem-
blables ; mais qui dans l'exécution
s'évanouissent quelquefois comme
de beaux songes.

Quelques particuliers qui préfèrent leur intérêt à celui du Public, & sur-tout le peuple Pasteur, nous objecteront que ces terres désertes & vacantes ne laissent pas que d'être utiles, même nécessaires à la Société en servant de pâturage à une infinité de bestiaux de toute espèce ; que si on venoit à les défricher, les bestiaux, soit pour le labour, soit pour la nourriture des hommes, en deviendroient plus rares, & par conséquent la vie animale plus coûteuse.

Si ceux qui font de pareilles objections, étoient animés de l'esprit du patriotisme & qu'un vil

208 *Des moyens de rétablir*
 intérêt ne fut pas le motif de leur plainte , ils sçauroient par leur propre expérience que pour fournir à leurs bestiaux une nourriture suffisante , ils sont obligés de temps en temps de mettre le feu aux bruyeres qui étouffent dans les Landes le peu d'herbes qui peut y venir ; qu'un arpent de terre en nature produit plus d'herbe que vingt arpents en friche ; que chacun ayant sur ses propres fonds des bestiaux de toute espece relativement à ce qu'il en pourroit nourrir , le nombre total en deviendroit plus considérable , par conséquent la nourriture seroit moins chere ; que presque tous les troupeaux étant réunis dans les mains de quelques particuliers , ceux-ci voient avec peine diminuer cette source de leurs richesses pour la partager entre une infinité de leurs Concitoyens , & que les nouveaux

Colons pourroient augmenter le nombre de leurs bestiaux en faisant sur leur terrain des prairies artificielles qui leur donneroient plus de nourriture que les animaux qu'ils éleveroient.

Le bien-être de chaque particulier faisant la richesse de l'Etat , qu'elle ressource ne trouveroit-il pas dans ses sujets dans le cas où il auroit besoin de leur secours ? Les bienfaits que les Princes répandent sur leur Peuple ne diminuent rien de leurs richesses. Celui à qui appartient tout ce que les autres possèdent , a lui seul autant de bien qu'en ont tous les autres ensemble. L'attention des Souverains à subvenir aux besoins de ceux qui leur obéissent , les rends de plus en plus l'amour de leurs sujets.



CHAPITRE XXIX.

*Contre les abus qui regnent dans les
Hôpitaux des Enfants Trouvés.*

VEUT-ON éviter tous les défauts qui se trouvent dans l'administration des Hôpitaux destinés pour les enfants trouvés ? il faut premièrement par une augmentation de revenus relatifs à leurs besoins, les mettre en état de faire les dépenses nécessaires à la conservation des objets de leur zèle ; ne donner aucun enfant en nourrice qu'il ne soit auparavant visité par un Chirurgien, expert sur cette matière, pour voir si en naissant il ne porte pas des marques du libertinage de ceux qui lui ont procuré l'être ; dans ce cas, en prévenir la nourrice, & lui faire prendre

des remèdes, dont la vertu s'infinuant dans le sang, son lait deviendroit plus propre à la guérison de ses nourrissons ; ordonner qu'aucune nourrice ne fût reçue à prendre des enfants sans un certificat du Curé de sa Paroisse, par lequel il seroit constaté des mœurs de la nourrice, de l'état où est son dernier enfant, & si elle n'a pas fait de fausses couches.

Cette dernière observation devient d'autant plus essentielle, que le lait des femmes qui sont dans ce cas, est un poison mortel, & fait perir les enfants qui ont le malheur d'en être allaités.

Pour soulager les Hôpitaux, & conserver une plus grande quantité de ces Citoyens abandonnés à la compassion publique, dans le cas où l'on connoitroit les meres de ces enfants exposés, ce qui arrive très-souvent, on devroit

212 *Des moyens de rétablir*
 les obliger à nourrir leurs enfants
 jusqu'à l'âge de deux ans, moyen-
 nant une certaine somme que
 l'Etat leur donneroit tous les
 mois, punir les meres qui ne s'ac-
 quitteroient pas bien de ce de-
 voir, accorder quelque petite
 récompense au-delà de ce qu'on
 leur avoit promis pour le nour-
 rissage, à celles qui rempliroient
 leurs fonctions de mere d'une
 façon convenable; lorsque ces
 enfants seroient sevrés, les mettre
 dans un Hôpital établi pour cet
 effet dans chaque généralité, &
 conformément à l'Article 6 du
 Livre 2. Titre premier de l'Or-
 donnance de la Marine du mois
 d'Août 1681; obliger chaque
 Armateur d'en prendre à son ser-
 vice lorsqu'ils auroient atteint
 l'âge de sept ou huit ans, de les
 entretenir à ses dépens, de leur
 faire apprendre à lire & à écrire,
 & de les garder pendant six ans

la Population. 213
 aux conditions de ne leur rien
 laisser manquer du nécessaire, &
 de les élever chrétiennement.
 Ordonner que ces enfants trou-
 vés, pendant tout le temps qu'ils
 demeureroient garçons, seroient
 tenus de servir sur les vaisseaux
 de guerre préférablement aux
 matelots nés en légitime maria-
 ge, mais que lorsqu'ils seroient
 mariés, ils suivroient à leur tour
 le rôle général, parce qu'étant
 rentrés par le mariage dans l'état
 de Citoyen, ils s'acquitteroient
 d'une partie de leur dettes en
 procurant des sujets à la patrie.
 On pourroit encore rendre
 plus général le Règlement qui
 vient d'être fait à Besançon, &
 qui nous paroît le meilleur de
 tous ceux qu'on a faits jusqu'à
 présent; par lequel on promet à
 chaque paysan qui prendra chez
 lui en nourrice un enfant trou-
 vé, une certaine somme une fois

214 *Des moyens de rétablir*
 payée par le Bureau de l'Hôpital,
 lorsqu'il le gardera pendant un
 certain temps, que lorsque cet
 enfant commencera à être en
 état de travailler, que par ce
 moyen il pourra devenir utile à
 la famille où il aura été élevé,
 il sera permis à ce payfan pour
 lui tenir lieu de dédommagement
 de le garder chez lui jusqu'à un
 certain âge, & qu'ensuite cet
 enfant, fait aux travaux de la
 campagne, pourra se louer à qui
 il voudra des cultivateurs. Ainsi,
 ces enfants abandonnés dès leur
 naissance, ne le seroient plus;
 après être parvenus à l'âge de
 virilité, ils augmenteroient la
 classe des laboureurs dans la-
 quelle ils pourroient s'établir, &
 formeroient de nouvelles famil-
 les, qui, peu-à-peu, rétabliroient
 la population.



CHAPITRE XXX.

*Contre les abus auxquels sont sujets
 les Hôpitaux Généraux.*

LEs Hôpitaux Généraux pé-
 chent ordinairement comme
 ceux des enfants trouvés, par le
 défaut de facultés suffisantes pour
 subvenir, je ne dis pas, à la con-
 servation, mais à l'établissement
 de leurs élèves. On y renferme
 aussi quelquefois les mendiants
 vagabonds, ce qui diminue con-
 sidérablement les revenus de ces
 maisons.

Si à l'exemple de l'Empereur
 Gratien, on étoit persuadé que
 les mendiants valides sont dans
 tous les états un levain de sédi-
 tion & de désordre, que les moins
 dangereux sont, en quelque for-
 te, des frelons qui devorent la

216 *Des moyens de rétablir*
 substance des vrais pauvres. On
 proscriroit pour toujours ce mé-
 tier honteux. On ordonneroit
 que les mendiants travailleroient
 selon leur pouvoir, pendant un
 certain temps, au gré de ceux,
 & chez ceux qui les auroient dé-
 noncés. On renverroit ensuite ces
 faineants chez eux, & on leur
 prescriroit le travail des mains
 pour qu'ils ne devinssent pas à
 charge aux autres.

Pour ôter aux pauvres tous les
 prétextes de mendier, il faudroit
 ne pas leur laisser manquer d'ou-
 vrages proportionnés à leur for-
 ce, ou à leur infirmité, pourvoir
 à l'éducation des enfants des Ou-
 vriers journaliers, & autres Arti-
 sans, soulager les uns & les au-
 tres dans leurs maladies, parce
 qu'il n'est point de mendiant tout
 infirme, & tout âgé qu'il soit,
 qu'on ne puisse employer à quel-
 que chose; c'est là la raison pour
 laquelle

la Population. 217

laquelle on n'en voit aucun en
 Hollande.

Si ces Hôpitaux étoient moins
 surchargés, & mieux dottés, ils
 pourroient employer chaque an-
 née une certaine quantité de leurs
 revenus, à des dots proportio-
 nées au besoin qu'exigeroit la pro-
 fession de chaque particulier qui
 sortiroit de chés eux; par le
 nombre des enfants qui naîtreient
 de leur mariage, ils rembourse-
 roient en quelque façon la patrie
 des sommes qu'elle auroit em-
 ployées à leur éducation.

Si l'Edit de 1669, par lequel
 Louis XIV ordonna de renfer-
 mer les mendiants dans des Hô-
 pitaux, pour les instruire à la
 piété, eut ajouté ces mots, &
au travail; il eût dès lors, dit un
 Auteur, (a) coupé le mal dans la

[a] Recherche & considération sur les Finan-
 ces depuis 1595 jusqu'à 1721.

218 *Des moyens de rétablir*
racine ; & il n'en coûtoit pas d'a-
vantage d'établir des maisons de
travail , que de simples clôtures ;
aussi le petit Fils de ce grand Roi
voulant éviter un pareil incon-
venient dans ses Etats , au mois
de Février 1721 , Philippe V ,
ordonna que tous les pauvres
mendiants de son Royaume fus-
sent renfermés dans les Hôpitaux
Royaux , ou publics , dans cha-
cune des Villes dont ils seroient
originaires : qu'on nourrit & ha-
billât ceux qui ne seroient pas
en état de gagner leur vie ; que
les autres fussent employés tant
dans les manufactures que dans
les ouvrages publics.

Ce moyen dont se sert ce
Roi d'Espagne est un des meil-
leurs qu'on puisse mettre en usa-
ge pour purger un Etat de va-
gabonds , & de gens sans aveu
dont la faineantise les porte pres-
que toujours au brigandage. C'est
ainsi que le pratiquent les Etats

la Population. 219

bien policés de l'Europe , même
la Chine , où l'on voit par ce
moyen les terres mieux culti-
vées , moins de voleurs , d'affas-
sins , d'ivrognes , de filles aban-
données ; & autres gens d'une
conduite dépravée.

Au lieu de ces Edits rigoureux
qui assujettissent les mendiants à
des peines flétrissantes ; au lieu
des dépenses qu'occasionent à
l'Etat les personnes préposées
pour les arrêter , & les conduire
par force dans les Hôpitaux , où
la bonté du Prince les nourrit
sans les faire travailler , & les
entretient ainsi dans une oisiveté
qui lui est couteuse ; on pourroit
rendre tous les mendiants utiles
à l'Etat en les faisant travailler ,
en accordant aux directeurs des
manufactures en laine que le Roi
vient de permettre de s'établir
dans toutes les campagnes , le
pouvoir de retenir gratis à leu

K ij

220 *Des moyens de rétablir*
 service , en leur fournissant la
 nourriture & l'entretien , les pau-
 vres mendiants dont ils pourroient
 s'emparer ; que dans le cas où
 ces pauvres ne voulussent pas
 travailler , ou qu'ils voulussent
 s'enfuir , ils pourroient les cha-
 tier paternellement , & les tenir
 attachés près de l'ouvrage qui
 leur seroit destiné , jusqu'à ce que
 venus à resipiscence , on pût es-
 perer d'eux , une résidence volon-
 taire , permettre aux mendiants
 valides de rentrer dans la société
 & de travailler pour leur compte,
 après qu'ils auroient protesté de
 ne plus retourner à ce métier
 honteux ; & afin que les préposés
 aux ouvrages publics n'abusassent
 pas de l'autorité précaire que le
 Prince leur auroit donnée , le
 Curé avec les premiers Marguil-
 liers de chaque Paroisse sur les-
 qu'elles seroient établies les ma-
 nufactures , fussent en droit de

la Population. 221

visiter tous les mois les ateliers où
 seroient les susdits mendiants , soit
 pour voir si en les occupant à des
 travaux utiles , on a soin de ce
 qui les concerne tant au spirituel
 qu'au temporel , avec le pouvoir
 d'accorder la liberté à ceux qui
 promettoient de ne plus mendier,
 de s'occuper aux travaux de la
 campagne ; & ordonner enfin ,
 que dans le cas d'une troisieme
 recidive , les mendiants seroient
 pour toujours attachés aux tra-
 vaux des manufactures.

CHAPITRE XXXI.

*Contre les abus dominants dans les
 Hôpitaux des Malades.*

AVANT l'établissement des
 Hôpitaux pour les malades ,
 la charité , cette principale vertu
 de la religion chrétienne , n'avoit
 pas encore excité l'humanité à

222 *Des moyens de rétablir*
 repandre publiquement les effets de sa bienfaisance sur cette partie du peuple, à qui la misere & les travaux forcés occasionent de fréquentes maladies. Lorsque la nature ne faisoit pas des prodiges en leur faveur, ils perissoient quelquefois, moins par l'excès de leur indigence, que par une fausse honte qui les réduisoit à l'impossibilité de se procurer des secours, & des remedes propres à leur guérison.

A présent que par les largesses des fidelles, ces Hôpitaux ont dans toutes les Villes beaucoup au-delà de ce qu'il faut pour l'entretien de leurs malades, en quelque quantité qu'ils se trouvent; que dans chaque Paroisse il y a une société de vertueuses Dames, qui repandent sur les pauvres les aumones abondantes qu'elles ont recueillies de la piété des fidelles, ne seroit-il pas plus utile à l'Etat,

& plus profitable à chaque malade en particulier, d'éviter tous les inconveniens que nous avons dit être si fréquents dans ces Hôpitaux ?

Qui empêcheroit pour cet effet d'établir dans chaque rue quelque personne zelée pour le prochain, à laquelle on s'adresseroit pour subvenir aux besoins de ceux que la misere forceroit d'y recourir ?

Ces particuliers charitables se rendroient tous les dimanches aux assemblées de paroisse, où chacun exposant l'état & le nombre des malades qui se trouveroient dans le district confié à ses soins, on lui seroit remettre l'argent dont il auroit besoin pour secourir ses malades. Les Administrateurs des Hôpitaux distribueroient tous les mois des sommes proportionnées à l'étendue de chaque Paroisse, & à la quan-

224 *Des moyens de rétablir*
 tité d'infirmes qui y seroient.
 Ces sommes seroient remises en
 des mains sures, telles que celles
 du Curé, ou de celle qui seroit
 à la tête de l'association des
 Dames de la charité. On tiendrait
 un registre exact de la recette &
 de la dépense, & si on craignoit
 que ceux, qui dans chaque rue
 seroient préposés à veiller sur
 les malades, n'abusassent de l'ar-
 gent qu'on leur auroit confié, on
 pourroit les obliger à donner des
 billets aux boulangers & aux
 bouchers de leur quartier, pour
 fournir ce qui seroit nécessaire à
 chacun des malades. Ces billets
 seroient payés tous les mois par
 les préposés ci-dessus.

Chaque quartier auroit comme
 dans la capitale, son Chirurgien
 & son Medecin, qui, à la pre-
 miere requisition, se rendroient
 auprès des malades pour leur ad-
 ministrer leurs secours, pour la

la Population. 225
 peine desquels ils seroient pen-
 sionnés par les Administrateurs des
 biens des Hôpitaux.

Cet arrangement procureroit
 des biens infinis. On éviteroit
 le mauvais air qui regne dans les
 Hôpitaux; les malades seroient
 moins exposés à servir de sujets
 à l'apprentissage des garçons Chi-
 rurgiens, & des jeunes Mede-
 cins; la famille du malade le ser-
 viroit par inclination avec plus
 d'attachement, que ne fauroit le
 faire aucun étranger; elle trou-
 veroit dequoi se dedommager de
 ses soins en se nourrissant des
 viandes employées aux bouillons
 des malades; le secours qu'il en
 recevroit lui seroit plus agréable;
 le rétablissement de la santé seroit
 plus prompt, & le nombre des
 Citoyens diminueroit moins.

On a annoncé (a) depuis peu

[a] Mercure de Juillet 1765. Projet annoncé
 par M. Renard, Docteur Médecin de la Fere.

226 *Des moyens de rétablir*
 un projet d'une medecine gratuite des pauvres dans tout le Royaume. Ce projet nous a paru excellent pour faire des Medecins pour les Villes aux dépens de la dépopulation des campagnes, parce que les jeunes Medecins qui s'y exerceroient, n'acquerroient de l'habileté qu'au préjudice des particuliers sur lesquels ils hasarderoient leurs expériences.

Mais nous dira-t-on, comment feroient les étrangers que le desir de se perfectionner dans leur vacation, excite à parcourir les Villes, & sur tout celles où les arts fleurissent d'avantage, sans secours, sans argent, ils feroient bientôt à charge à ceux chez lesquels ils feroient. C'est beaucoup qu'un artisan ait soin des malades de sa famille sans se surcharger d'autres; quand même il le voudroit, il ne feroit pas toujours en

état de le garder chez lui, faute de logement suffisant, d'une certaine aisance, & à cause de l'embarras que cela lui causeroit. Ainsi les étrangers, bientôt abandonnés de tout le monde, periroient faute de soin, ce qui feroit tort à la population.

Nous demanderons à notre tour, comment faisoit-on avant l'établissement des Hôpitaux? Les pauvres Ouvriers ne trouvoient-ils pas des secours dans l'humanité de leurs compatriotes, ou dans celle des étrangers? Comment fait-on dans les campagnes où il n'y a point d'Hôpitaux? n'y donne-t-on pas la retraite à ceux qui n'ont ni feu, ni lieu, y voit-on perir quelqu'un dans sa maladie pour être privé de tout secours?

On conviendra que les infirmes ne trouveront pas dans les campagnes, ni les artistes célè-

228 *Des moyens de rétablir*
 bres, ni l'abondance & la bonté
 des remedes qu'on a dans les
 Hôpitaux. Ce défaut est commun
 à presque tous les habitants de
 la campagne; l'éloignement des
 grands maîtres, l'habitude de se
 servir de Chirugiens ordinai-
 res, la crainte de la dépense,
 n'influent pas moins sur les riches
 que sur le commun des paifans,
 dont le sort n'est pas meilleur que
 celui des pauvres artisans dont
 il est question.

Si les maîtres ne peuvent point
 tenir chés eux leurs Ouvriers
 lorsqu'ils sont malades, il leur
 sera facile de leur trouver un
 logement chez les personnes qui
 font métier de louer des cham-
 bres, en avertissant le préposé
 pour les malades du quartier,
 & en intéressant quelqu'un pour
 en avoir soin. Chaque malade,
 soit Ouvrier, soit domestique,
 trouvera dans l'exécution du plan

proposé ci-dessus, tous les secours
 qui lui seront nécessaires pour le
 traitement de sa maladie, & pour
 le recouvrement de sa santé.

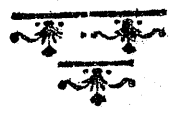
Les Hôpitaux, dit l'Auteur de
 l'Esprit des Loix, inspirent sou-
 vent l'esprit de paresse, ce qui
 augmentant la pauvreté particu-
 liere, augmente encore la géné-
 rale à laquelle tous les Hôpitaux
 du monde ne sçauroient remé-
 dier; au lieu qu'un règlement
 équivalent préviendroit la pau-
 vreté, & détruiroit cette espece
 de misere. Depuis que Henri
 VIII a supprimé les Hôpitaux en
 Angleterre, l'esprit de commer-
 ce & d'industrie a fleuri davan-
 tage. Pour réparer des accidens
 auxquels la fortune est sujette;
 des secours passagers vaudroient
 mieux que des établissemens per-
 pétuels.

Ce fut ce motif qui déterminna
 le Roi de Pologne, Duc de Lor-

230 *Des moyens de rétablir*
 raine & de Bar, à ordonner le
 11 Avril 1765, qu'il fût remis
 par son Trésorier à la Caisse de
 la Ville de Nancy, la somme de
 cent mille livres, dont l'intérêt
 de cinq mille francs doit servir
 annuellement à soulager ceux des
 Habitans de ces Duchés, de quel-
 que condition qu'ils soient, qui
 par quelque revers de fortune,
 ou quelques autres accidents, se
 trouveront dans la nécessité d'u-
 ne assistance passagere; en obser-
 vant cependant que la distribu-
 tion desdits secours se répande
 sur le plus de sujets qu'il se pour-
 ra.

Si on étoit encore dans le des-
 sein de conserver les Hôpitaux
 des malades, comme un établis-
 sement qu'on croiroit nécessaire:
 pourquoi ne pas en confier le
 soin à des femmes, plutôt qu'à
 des hommes? On sçait que le
 nombre des premiers excède tou-

la Population. 231
 jours celui des seconds; d'ailleurs
 ayant le cœur naturellement plus
 tendre, elles compatissent d'a-
 vantage aux souffrances des mal-
 heureux, elles les servent avec
 plus d'attention, parce que la
 piété de ce sexe, fait qu'il s'at-
 tache plus fortement aux prati-
 ques de la Religion, & qu'il se
 prête avec plus d'ardeur aux œu-
 vres de miséricorde; elles sont
 même plus adroites que les hom-
 mes dans le service des malades,
 & n'étant occupées que de ce seul
 objet, elles sont plus attentives
 à en remplir les fonctions.



CHAPITRE XXXII.
Des Remedes à ce qui nuit à la Population des Villes.

POUR remédier à la mortalité que cause dans les Villes un air trop épais & chargé de corpuscules étrangers, qui occasionnent sa malignité : nous ne croyons rien de plus propre qu'un plus grand élargissement des rues. Quoique ce remede ne puisse avoir son effet que dans une longue succession de tems, on ne sçauroit l'appliquer trop tôt que de conduire dans les Villes le plus grand volume d'eaux saines que faire ce pourroit, & faire en sorte que chaque rue eût sa fontaine, tant pour la commodité des Habitans, que pour la propreté de la Ville. Ordonner d'arroser souvent le pavé

en Eté pour concentrer les mauvaises exhalaisons, & donner de la fraîcheur dans les plus grandes chaleurs ; pour rendre l'air plus sain, faire lever tous les matins, non-seulement les boues & les bouriers, mais encore les fumiers de chaque écurie, & préposer des gens pour ce dernier objet. Faire établir hors de l'enceinte des Villes tout ce qui peut y causer l'infection, comme les tueries, les tanneries, les corroyeries, & autres semblables. Ne point enterrer dans les Villes, & transporter les cadavres dans des cimetières qui en soient un peu éloignés. Ce dernier objet vient d'être sagement exécuté dans la Capitale, comme on peut le voir par l'Arrêt du Parlement de Paris, du 21 Mai 1765. Il y a tout lieu de croire qu'un établissement aussi intéressant, sera bientôt imi-

234 *Des moyens de rétablir*
té par toutes les Villes du Royaume, & que les exhalaisons des cadavres ne feront plus une cause prochaine de la mortalité des vivans.

CHAPITRE XXXIII.

Contre les Maisons de Force.

LEs mœurs une fois rappelées, la jeunesse moins libertine aura moins besoin d'une correction violente, & dans ce cas les maisons de force deviendront inutiles.

Si la corruption du siècle faisoit éclore de temps en temps des sujets dont les déreglements forceroient les parents à sévir contre eux, au lieu de mettre ces correctionnaires sous la direction des Moines, & leur faire

la Population. 235

éprouver toute leur dureté; pourquoi ne pas les envoyer dans des Châteaux, où ils trouveroient plus d'humanité, où ils seroient moins perdus pour la société, qui les retrouveroit lorsqu'elle le jugeroit à propos, où ils profiteroient d'avantage, & où les Militaires, qui par leur mérite en sont devenus les Gouverneurs, n'en répondroient pas moins à l'Etat & les traiteroient infiniment mieux? Le profit qu'ils seroient sur leurs pensionnaires, seroit comme une nouvelle récompense, ajoutée à celle qu'ils ont déjà obtenue de la justice du Prince.

Les correctionnaires & tous ceux qu'on confieroit à la garde des Militaires, seroient traités dans leur maladie par le Chirurgien qui auroit le plus de réputation, & au choix des infirmes. L'Etat ne verroit plus ses sujets être les jouets d'une ignorance

236 *Des moyens de rétablir*
 crasse ; la dépopulation seroit
 moins considérable en tout sens,
 & ceux qui auroient expié leurs
 fautes, rentreroient plus sûrement
 dans la société.

Si les occupations de ceux à
 qui la bonté du Prince ordonne
 de veiller sur ce qui se passe dans
 les maisons de force, leur per-
 mettoient de descendre plus sou-
 vent jusques dans les prisons ;
 combien de souffrances & de mau-
 vais traitements, qui ne servent
 de rien à l'ordre public, n'épar-
 gneroit-ils pas à ceux qui y
 sont détenus ? Quelle réforme
 ne feroient-ils pas dans la nour-
 riture & dans les vêtemens ? Ils
 châtieroient rigoureusement l'ava-
 rice de ces ames basses & véna-
 les, qui s'établissent un revenu
 sur leur cruauté, & qui vendent
 bien cher aux malheureux jusqu'à
 l'air qu'ils respirent.

L'avarice des Geoliers a été la

la Population. 237

même dans tous les temps. Leurs
 exactions inhumaines sont pres-
 que toujours impunies par leur
 habileté à les cacher. C'est ce
 qui engagea Libanius à écrire à
 Théodose, que le Prince ne peut
 pas s'excuser sur ce qu'il ignore
 de semblables iniquités, parce
 qu'il est de son devoir de les con-
 noître & de les punir.

L'Empereur Constantin étoit
 si convaincu des excès qui se
 commettent dans les prisons, que
 par une de ces Loix donnée en
 322. il déclara qu'il s'en pren-
 droit aux Juges même, s'ils man-
 quoient de punir du dernier sup-
 plice les Geoliers, & leurs valets,
 qui avoient causé la mort d'un
 prisonnier faute de nourriture,
 ou par des mauvais traitemens.
 Pour abréger l'injustice que la
 détention faisoit à l'innocence,
 il recommanda la diligence dans
 le jugement des prisonniers, vou-

238 *Des moyens de rétablir*
lut que tout accusé fût entendu ;
& qu'il ne fût mis en prison qu'a-
près un premier examen.

Les bons Princes ont toujours
prévenu par la sagesse de leur Loix
qu'on ne surprit leur religion par
de faux exposés, ont empêché les
Juges de précipiter la condamna-
tion des accusés avant une con-
viction pleine & entière, & pu-
ni sévèrement, non-seulement
les accusateurs, qui n'adminis-
troient pas des preuves manifestes ;
mais encore ceux qui les
avoient excités à intenter leur ac-
cusation. Nous défendons étro-
itement, disoit Honorius, d'avoir
égard aux Mémoires Secrets, qui
seront présentés contre les accu-
sés ; nous détestons les oppres-
seurs, disoit Théodoric, ce n'est
pas la force, qui doit régner,
c'est la justice ; pourquoi établis-
sons-nous des Tribunaux, si ce
n'est pour défarmer la violence ?

Ces Mémoires Secrets ont tou-
jours été la cause des surprises
qu'on a faites à la religion des Sou-
verains. Aussi Charlemagne (a) ;
Louis le Débonnaire, Charles
le Chauve, & presque tous nos
Rois ont ordonné à leurs Parle-
ments de veiller à ce que per-
sonne par surprise, ne leur sug-
gerât des Actes d'autorité con-
traires à la Justice. La France a
conservé religieusement des
Loix aussi sages, sont-elles tou-
jours exécutées ?

Le Roi de Naples d'aujourd'hui,
pénétré de ces maximes
d'équité, & marchant sur les tra-
ces des Ancêtres de sa famille,
vient, (b) de déclarer que doré-
navant il vouloit assister à tous
les Conseils tant politiques que

[a] Capitul. tom. 1. p. 409. & 660. tom. 2.
pag. 51.
[b] 20 Juillet 1765.

240 *Des moyens de rétablir*

Militaires, ne voulant pas qu'il s'expédiât aucun ordre relatif aux uns ou aux autres qu'on ne le lui eût communiqué pour l'examiner, afin de n'être point trompé en voyant tout par lui-même, & ne permettant pas que rien d'important se fasse en son nom sans qu'il le sçache, ou qu'il l'approuve. Que ne présagent pas d'heureux pour ces peuples, ces commencemens d'un regne d'un aussi bon Prince !

Les maisons de force renferment, dira-t-on, non-seulement des correctionnaires, mais encore des insensés, & des fous.

Dès que cela est, nous dirons qu'il en doit résulter un effet différent de celui qu'on se propose, en mettant ensemble des personnes dont les caractères sont si opposés ; indépendamment de la plaie mortelle qu'on fait à l'amour propre des gens sensés, de
l'opprobre

la Population. 241

l'opprobre dont on les couvre, du deshonneur qui en rejailit sur leur famille ; n'est-ce pas imiter ce détestable Tyran, qui faisoit attacher des personnes vivantes sur des cadavres, dont la corruption & l'aspect faisoient passer les derniers momens de la vie dans le plus cruel désespoir ? Un semblable mélange est pour les gens raisonnables un surcroit d'humiliation plus affligeant que leur infortune.

Qui empêche de mettre dans des maisons particulières ceux qui ont le malheur d'être dans un état de démence ? on en auroit beaucoup plus de soin qu'on n'en a dans les maisons de force, parce que confondus avec les correctionnaires, ils participent souvent à leurs mauvais traitements. Les parents, ou ceux qui s'intéressent à eux, pourroient les voir à toute heure. Il en périroit moins par la grande at-

242 *Des moyens de rétablir*
 tention qu'on auroit à leur con-
 servation. Ceux dont la fureur
 exigeroit plus de précaution, se-
 roient renfermés dans les Hôpitaux
 généraux, dont les revenus aug-
 menteroient par la pension de ces
 personnes dont le sort est à plain-
 dre, & qui sont des objets bien
 humilians pour l'humanité.

*Felices proavorum atavos, felicia dicas
 Secula, quæ quondam sub regibus, atque tribunis;
 Viderunt uno contentam carcere Romam.*

Juvenal. Sat.

¶

CHAPITRE XXXIV.

*Contre la rigueur des Loix Penales,
 Criminelles & Fiscales.*

SI les hommes eussent toujours
 suivi ce que leur dictoit la
 Loi naturelle, ils n'auroient pas
 eu besoin d'autre Législateur,
 pour les obliger par de severes
 châtimens, à ne pas s'écarter de
 ce qu'ils se devoient mutuelle-
 ment. Si la sûreté publique a exi-
 gé que pour intimider tous les
 membres de la société, on fît
 des exemples de ceux qui l'au-
 roient le plus lezée, & que pour
 donner plus d'horreur pour leurs
 crimes, on les punît parce que
 les hommes ont imaginé être le
 plus deshonorant & le plus infamant;
 il est cependant constant,
 que la sévérité des Loix, en fai-

L ij

244 *Des moyens de rétablir*
 fant perdre la vie aux hommes ,
 n'a eu d'autre dessein en les dé-
 truisant , que d'empêcher les fau-
 tes énormes , comme les crimes
 de Lèze-Majesté Divine & Hu-
 maine au premier chef , les assaf-
 sinats prémédités , les incendiai-
 res , l'amour antiphysique , la tra-
 hison de la Patrie , une indiffé-
 rence marquée à lui refuser ses
 conseils , ou ses secours , dans
 le cas où tout le monde est con-
 voqué pour venir à sa défense ,
 l'empoisonnement & quelques au-
 tres semblables.

Les autres crimes étoient pu-
 nis par proportion à leur malice ,
 par une amende arbitraire qui
 tournoit au profit du Fisc , ou qui
 tenoit à la partie lèzée , lieu de
 compensation pour les dommages
 soufferts.

Lorsque dans le décours des
 siècles on s'est apperçu que quel-
 que Loi étoit trop rigoureuse ,

la Population. 245
 ou que devenant trop générale ,
 on pouvoit en abuser ; les hom-
 mes , qui doivent se faire un mé-
 rite de se rétracter , lorsqu'ils ont
 eu le malheur d'adopter quelque
 chose de nuisible à la société ,
 ont abrogé des Loix qui lui étoient
 pernicieuses ; telles entr'autres ,
 celles qui condamnoient au feu
 tous ceux qu'on soupçonnoit
 d'être Sorciers , ou Magiciens.
 Combien de temps n'a pas duré
 un préjugé aussi funeste , & si
 contraire à la saine philosophie !
 Combien de milliers de victimes
 n'y ont pas été sacrifiées ! On
 ne doit la cessation de sembla-
 bles erreurs qu'aux lumieres du
 dernier siècle qui n'a pas voulu
 que sa réputation fût souillée par
 la punition des crimes imaginai-
 res qui ne devoient leur préten-
 due existence qu'à l'excessive cré-
 dulité du vulgaire.

Les Loix qui décident de la
 L iij

246 *Des moyens de rétablir*
 vie & de l'honneur des hommes
 n'ont été faites que pour certains
 cas. On s'est plaint depuis long-
 temps qu'on les étendoit trop en
 les appliquant à la punition de
 certaines fautes qu'on pourroit
 corriger par d'autres voies.

La peine de la fraude, dit Mon-
 sieur de Montesquieu, devroit
 être la confiscation de la mar-
 chandise. Pourquoi punir comme
 des scélérats des gens qu'on ne
 sçauroit regarder comme des hom-
 mes méchants ? Il est étonnant
 que dans les Etats moderés, les
 peines fiscales soient plus sévères,
 que dans les Etats où le Gouver-
 nement est plus violent.

Au lieu de punir par le fouet, la
 marque, le bannissement, puni-
 tions flétrissantes, châtimens peu
 propres à corriger, & qui enga-
 gent au contraire à faire des fau-
 tes plus grandes ; dès que les cou-
 pables ne méritent pas une peine

capitale, ne pourroit-on pas les
 condamner à des travaux publics,
 qui, en les retirant de l'oïveté,
 source principale de leurs desor-
 dres, ne leur laisseroient ni la li-
 berté ni le loisir de les renouvel-
 ler, & les occuperoient aussi sa-
 lutairement pour eux-mêmes,
 qu'utilement pour l'Etat ?

Plusieurs Puissances étrange-
 res se servent de ce remède &
 s'en trouvent bien. Ne pourrions-
 nous pas les imiter, & profiter
 d'une discipline aussi sage & aussi
 avantageuse ?

Ceux dont les fautes, autres
 que celles dont nous avons fait
 mention ci-dessus, méritent par
 l'usage ordinaire des Loix Péna-
 les, d'en courir toute leur ri-
 gueur pourroient, ou être mis
 sur les Galeres du Prince, & par-
 là ils deviendroient utiles à l'Etat ;
 ou ils pourroient être condamnés
 à une amende proportionnée à la

248 *Des moyens de rétablir*
faute & à la faculté du coupable ;
telles que la prescriroient de nou-
velles loix pécuniaires , pareilles
à peu près à celles qui étoient en
vigueur au commencement de la
Monarchie. Il en résulteroit deux
biens considérables. Le particulier
offensé seroit dédommagé ou de
l'insulte , ou du tort qu'on lui a
fait , & l'Etat pourroit aux dépens
des fautes des particuliers , pro-
curer l'établissement de quelques
autres.

La Loi du Talion parut si ri-
goureuse , & l'étoit réellement ,
quoiqu'elle fût ordonnée par le
Souverain des Législateurs, qu'elle
tomba dans la suite en désuétude ,
& qu'on lui substitua les amendes
pécuniaires , parce qu'une longue
expérience a appris aux hommes
que l'intérêt étant leur passion
dominante , tout ce qui pouvoit
le diminuer & le ruiner , étoit
plus souvent capable de les con-

la Population. 249
tenir , que la perte de quelques-
uns de leurs membres , quelque-
fois même plus que la perte de
leur vie.

La vie des hommes a toujours été
regardée comme quelque chose de
si précieux, que les Loix ont tou-
jours sévi contre tout ce qui con-
tribuoit à la détruire , & ont puni
de mort les meres assez inhumai-
nes pour se procurer des avorte-
ments , ou assez cruelles pour ôter
le jour à celui à qui elles ve-
noient de le donner , parce qu'el-
les privoient la Patrie d'un Ci-
toyen qui auroit pû lui être utile.
La Patrie s'intéresse avec ardeur
pour la conservation des jeunes
plantes que le moindre aquillon
peut faire périr ; au lieu de mi-
tiger la rigueur de ses Loix , on
sacrifie à leur sévérité des sujets
tous faits , & pour lesquels un peu
plus d'indulgence procureroit à
l'Etat des avantages réels.

Le Prince , entre les mains duquel est le pouvoir de la Législation , aime trop ses sujets pour ne pas moderer l'excessive rigueur des Loix pénales. Si les Magistrats , à qui il a confié l'exécution de ses volontés , lui faisoient à ce sujet des remontrances conformes à son humanité & à sa bienfaisance : image de Dieu sur la terre , il se feroit un plaisir d'imiter sa clémence en cherchant plutôt le changement de cœur , que la mort du coupable.

CHAPITRE XXXV.

Contre les Monasteres.

LA vie Cœnobitique, qui commença à avoir des Monasteres au commencement du quatrième siecle (a), se multiplia par

[a] En 328.

la faveur des Princes , se repandit presque partout , & conserva bien peu de temps la ferveur de ses premiers instituts.

Les abus qui regnoient dans les monasteres étoient déjà si considérables dans le cinquieme siecle , que le grand St. Léon , ce Pape si sage , & si éclairé , fut obligé de donner un decret en reglement de la discipline Monastique. L'Empereur Majorien jetta les yeux sur les Monasteres , & fut touché de compassion d'y voir tant de victimes de l'indigence , ou de l'ambition de leurs parents ; qui , pour avantager quelques-uns de leurs enfants , forçoient la vocation des'autres , & les renfermoient , dès leur première jeunesse , dans ces prisons sacrées qu'ils deshonoroiient par leurs défordres , ou par les excès violents où ils se portoient.

Plein de respect pour la vie

Lvj

252 *Des moyens de rétablir*
 religieuse , ce Prince voulut
 qu'elle ne fût embrassée qu'avec
 une entiere liberté , & qu'après
 une mure délibération. Pour cet
 effet le Pape d'accord avec l'Em-
 pereur , défendit à toute personne
 de s'engager par des vœux solem-
 nels avant l'âge de quarante ans ;
 & la Loi du Prince ordonna que
 les parents qui obligeront leurs
 enfants à entrer en religion avant
 cet âge , seroient privés du tiers
 de leur bien ; que les ministres
 des autels , qui auroient prêté
 leur ministere , seroient proscrits ;
 qu'une semblable violence étant
 un parricide , ceux , qui l'auroient
 éprouvée , rentreroient en posses-
 sion de leurs droits , & pour-
 roient se marier au temps du re-
 couvrement de leur liberté par
 la mort de leurs parents , pourvu
 qu'ils n'eussent pas encore atteint
 l'âge de quarante ans.

N'est-il pas dommage que le suc-

la Population. 253
 cesseur de Majorien , l'Empereur
 Severe , homme sans réputation ,
 & sans mérite , ait aboli des loix
 aussi sages ? Si les Empereurs ,
 qui les ont suivies , les avoient re-
 mises en vigueur , on ne verroit
 pas aujourd'hui une aussi grande
 quantité de vocations équivo-
 ques.

N'est-ce pas abuser de la reli-
 gion de permettre à des enfants
 de seize ans de faire leurs der-
 niers vœux ? Cet abus cause deux
 grands maux , le premier , est de
 jeter ces malheureux dans le
 désespoir : le second fait tort au
 corps entier de la nation en di-
 minuant la population. Ou l'état
 monachal est semblable aux au-
 tres états de la vie , ou c'est un
 état de pénitence : s'il est un état
 ordinaire ; nos loix ne permettant
 à pas un Citoyen de disposer de
 lui , & de se marier avant trente
 ans sans le consentement de pere

254 *Des moyens de rétablir*
 & de mere , peuvent-ils se faire
 moines à l'âge de seize ? Si c'est
 un état de pénitence , il est rare
 qu'à seize ans on ait commis des
 crimes assez grands pour mériter
 une pénitence aussi longue que
 toute la vie. Le dix-neuvieme
 canon de l'ancien concile d'Agde
 défend de donner le voile de re-
 ligieuse avant quarante ans. *Sanc-*
timoniales , quantum libet vita ear-
um & mores probati sunt , ante
annum aetatis suæ quadragesimum
non velentur. Ne doit-on pas être
 en âge de réfléchir sur cet état ,
 avant qu'il soit permis de l'em-
 brasser ? (a)

La France , qui devoit s'être
 apperçue depuis très-long-temps
 qu'elle est trop surchargée de
 Monasteres , vient enfin de dé-
 fendre à tous ses habitants de faire

[a] L'homme désintéressé.

la Population. 255

des vœux avant l'âge de vingt-
 cinq ans.

Quelle contradiction n'y avoit-
 il pas auparavant dans nos loix ?
 Leur sagesse empêchoit les mi-
 neurs d'aliener , de regir même
 leurs biens avant leur majorité ;
 & leur tolerance souffroit qu'ils
 pussent par un contrat solennel
 disposer pour toujours de leur
 personne , pendant que le moin-
 dre de leurs engagements civils ,
 étoit de droit , nul , & abusif. Il y a
 apparence qu'un reglement aussi
 sage que celui qu'elle vient de faire
 diminuera une espece trop mul-
 tipliée , & qui cause souvent la
 perte de ceux qui en augmen-
 tent le nombre. Dieu veuille que
 la France ne se trouve pas un
 jour forcée de mettre en vigueur
 le Decret de St. Léon , & l'E-
 dit de Louis XIV de 1666 , pour
 arrêter l'accroissement excessif
 des communautés religieuses.

256 *Des moyens de rétablir*

Les premiers établissements des moines étoient dans les deserts, ils cultivoient eux-mêmes la terre, ils étoient utiles alors, mais cette utilité a cessé. Quel avantage ne tireroit-on pas aujourd'hui des moines, si on transféroit les riches communautés dans les pays incultes, tels que nos landes : en les laissant jouir de leurs revenus, & en leur concédant une partie de ce terrain, ils feroient la cause que ces pays se peupleroient peu-à-peu par les bâtimens qu'ils y feroient construire, & par les terres qu'ils feroient défricher : les pénitences, qui sont séparées du travail des mains ne donnent qu'une idée d'une oisiveté pernicieuse au pénitent, & à la société dont il est sequestré.

N'étoit-ce donc que pour enrichir leurs successeurs & les faire vivre dans une molle oisiveté, que

la Population. 257

les premiers Moines ont suivi leur règle à la lettre & se sont occupés à des travaux durs & pénibles, qui leur servoient de pénitence & qui leur fournissoient l'absolu nécessaire ? N'est-il pas injuste d'amasser des richesses, lorsqu'on prétend se faire gloire de la pauvreté ? N'est-on pas scandalisé de voir des biens immenses entre des mains qui font une profession solennelle d'y renoncer ? N'est-ce pas violer les vœux Monastiques que d'entasser richesses sur richesses, de faire retentir les tribunaux de demandes ou de plaintes qui devraient se renfermer dans le silence des Cloîtres ? Sans renoncer à leur état, des Moines peuvent-ils soutenir qu'ils sont en droit de profiter du nid que les moineaux ont fait sur les cedres du liban, c'est-à-dire des travaux de leurs Prédécesseurs & des fondations

258 *Des moyens de rétablir*
 qui ont été faites par les riches
 du siècle? Tandis qu'ils devroient
 être les premiers à en faire part
 aux pauvres, à en soulager les
 besoins de l'Etat & à n'oublier
 jamais, que non-seulement leurs
 règles leur prescrivent de vivre
 du travail de leurs mains, mais
 encore de donner aux indigents
 l'excédent de la nourriture que
 leur aura procuré l'assiduité de
 leur travaux.

Les richesses du Clergé n'ont
 pas été moins considérables que
 celles des Monastères. Chilpéric,
 petit-fils de Clovis se plaignoit (a)
 des immenses possessions des
 Ecclésiastiques. Notre fisc est
 devenu pauvre, disoit-il, nos
 richesses ont été transportées aux
 Eglises. Il n'y a plus que les
 Evêques qui régnerent; ils sont

(a) Grégoire de Tours l. 17. c. 7.

la Population. 259
 dans la grandeur, & nous n'y
 sommes plus.

Il n'est pas étonnant que le
 Clergé ait eu tant de biens; Ar-
 bitre des jugemens, il paroissoit
 dans les Assemblées de la Nation,
 il influoit dans les résolutions
 des Rois; toutes les affaires ci-
 viles lui passaient par les mains,
 nécessaire & redoutable tout à
 la fois, on ne se ménageoit son
 secours & sa protection qu'à
 force de biens qu'on lui donnoit.
 Il recevoit tant, dit l'Auteur de
 l'Esprit des Loix, (a) qu'il faut
 que dans les trois races on lui
 ait donné plusieurs fois tous les
 biens du Royaume: mais si les
 Rois, la Noblesse & le Peuple
 leur donneroient tous leurs biens,
 il sçurent ensuite le leur ôter;
 ce qui a fait que le Clergé a
 toujours acquis & toujours rendu.

(a) Tom. 3. c. 10.

Un pareil motif détermina l'Empereur Charles VI de donner en 1720 un Édit par lequel les Maisons Religieuses & autres Ecclésiastiques des Etats de Sa Majesté Impériale, étoient obligés de céder & remettre aux Séculiers les biens-fonds de terre qu'ils avoient acquis depuis l'année 1669 moyenant le remboursement du principal de l'acquisition qui en avoit été faite. La Chambre Impériale de Wefzlar obligea les Communautés Ecclésiastiques à vendre au dire d'Experts les immeubles acquis depuis l'année ci-dessus.

Ce fut l'unique moyen, de l'aveu de tous les Allemands, que trouva le Conseil de l'Empereur pour conserver entre les mains des Laïques des biens destinés au payement des charges annuelles de l'Empire auxquelles le Clergé avoit fait difficulté de

contribuer dans les temps les plus difficiles des Guerres antérieures.

La possession d'une immensité de biens dégoûta bien-tôt les Moines de la solitude de leurs retraites, ils voulurent se mêler des affaires du siècle. L'Empereur Léon fut obligé dans le cinquieme siècle de faire une loi pour arrêter la cabale des mauvais Moines. Il leur fit défense de sortir hors de leurs Monastères & de se répandre dans les Villes; laissant seulement cette liberté aux Procureurs chargés des affaires de la Communauté, mais à condition que ceux-ci ne se mêleroit point des disputes de la religion; qu'ils ne tiendroient pas des Congrégations; que dans les contestations qui s'éleveroient entre les fidelles, ils ne cherchoient pas à séduire les simples, & que sous peine d'être chatiés rigoureufe-

262 *Des moyens de rétablir*
 ment ils ne sortiroient pas des bornes prescrites par cette loi. Dans ses capitulaires Charlemagne ordonna aussi que les Moines vécutent dans leurs Cloîtres sans se mêler des affaires du monde.

Si dans ce temps-là la corruption avoit fait tant de progrès dans les Monastères, que doit-on attendre d'un âge plus reculé & d'un siècle plus corrompu ? Si les Moines avoient perdu leur régularité au milieu de leurs déserts ou de leurs forêts, croira-t-on que leur ferveur ait été plus grande en respirant la corruption des Villes ? C'est ce qui porta le Pape & l'Empereur dont nous avons parlé plus haut à reculer à un âge plus mur le temps de l'émission des vœux. Ils n'ignoroient pas qu'il étoit très-rare que ceux qui entroient dans le Cloître avant cet âge, observassent à

la Population. 263

la rigueur la sagesse de leurs Statuts ; que l'obéissance, l'humilité, l'hospitalité, le silence, la sobriété, la piété & la chasteté n'étoient pas toujours l'apanage de ceux, qui pour s'être retirés du monde, n'en goûtoient pas moins les faux plaisirs.

Si le Cloître, dit Saint Bernard, (a) eut autrefois l'avantage de voir ses Moines vivre plus purement que le reste des hommes ; tomber plus rarement dans le péché ; s'en relever plus promptement par la grace qu'obtenoit leur pénitence ; agir avec plus de précaution dans la crainte de se rendre désagréable à Dieu ; recevoir plus abondamment les consolations célestes que faisoit verser sur eux la pureté de leur ame ; vivre avec moins de crainte

(a) Hom. in Math. de negotiatore.

264 *Des moyens de rétablir*
 pour leur salut , à cause de l'in-
 nocence de leur vie ; mourir avec
 toute la confiance que faisoit
 naître en eux leur vie pénitente
 & laborieuse ; souffrir moins long-
 temps dans l'autre monde pour
 les fautes legères qu'ils n'avoient
 pas eu le temps d'expier dans
 celui-ci ; jouir enfin d'une plus
 grande récompense , due à la
 grandeur de leur mérite , oseroit-
 on en bonne foi lui assigner au-
 jourd'hui les mêmes avantages ?

Doit-on supprimer en France
 tous les Monastères , comme étant
 une des plus grandes causes de
 la dépopulation ? Doit-on les
 conserver ? Ce n'est pas à nous
 à décider ces questions. Le gou-
 vernement est trop éclairé , pour ,
 après avoir balancé les biens &
 les maux qui en résultent , ne
 pas prendre le parti le plus sage ,
 le plus modéré & le plus con-
 venable aux besoins de l'état ?

Veut-on

Veut-on faire diminuer les
 plaintes occasionnées par le défaut
 de Colons ? Veut-on augmenter le
 nombre des cultivateurs ? Qu'on
 relégue dans les campagnes les
 Moines qui sont dans les Villes.
 Qu'on fasse faire la réforme de
 tous les ordres qui se sont établis
 en France. Qu'on rétablisse le
 travail des mains qui est si ex-
 pressément recommandé par tou-
 tes les règles. Le Monachisme
 en deviendra plus parfait , les
 peuples seront plus édifiés , l'agri-
 culture plus respectable , les terres
 mieux travaillées , & personne
 ne sera déplacé.

Il ne seroit pas difficile de
 concilier l'état Monachal avec
 la population : au lieu d'accorder
 des retraites pour ces victimes
 de leur témérité ; pour ces per-
 sonnes , qui n'étant ni mondaines ,
 ni Religieuses , se repentent toute
 leur vie de la légèreté de leur

M

266 *Des moyens de rétablir*
esprit, & de l'empire qu'elles ont
laissé prendre à leurs passions.
Qu'on ménage des asyles à ceux
qui véritablement repentants de
leurs fautes voudroient mener
une vie retirée & pénitente.

Pour cet effet on pourroit éta-
blir dans les campagnes des
maisons auxquelles on attacheroit
une certaine étendue de terrain
que travailleroient ceux qui vou-
droient s'y retirer. On n'y feroit
ni noviciat, ni profession, ni
vœux. On seroit libre de retour-
ner dans le monde lorsqu'on croi-
roit ne pas pouvoir se sacrifier
dans ces retraites. On y rentre-
roit lorsque plus de réflexions,
inspirées par la grace, dégoûte-
roient de la société du grand
monde. On ne seroit pas forcé de
passer ses jours sous le masque,
la duplicité & l'hypocrisie n'au-
roient plus lieu. On ne crain-
droit point la diffamation de

la Population. 267

l'apostasie. On seroit également
loué, & dans l'entrée, & dans
la sortie de ces maisons. Ceux
pour qui les travaux rustiques
seroient trop rudes, s'occupe-
roient dans leurs cellules à quel-
que ouvrage de vannerie, ou à
quelqu'autre mécanisme utile.
Un jeûne, un silence, un travail
& une solitude perpétuelle se-
roient les occupations ordinaires
de ces hommes vertueux. Point
de vin, point d'autre nourriture
que celle des grains, des fruits
& des légumes. Point d'école.
Point de dispute sur la religion.
Point d'autre lecture que celle
des livres saints ou de ceux qui
ont été composés par la piété
éclairée des sçavants Orthodoxes,
& qui sont marqués au coin de
la morale la plus épurée. Point
de supériorité que celle que
donne le rang de réception. Pres-
que point de conversations par-

268 *Des moyens de rétablir*
 ticulieres ; mais à la place une
 prévention polie, une charité tou-
 jours assez grande pour supporter
 sans aigreur les foibleſſes de
 chacun & recevoir en tout temps
 ceux qui voudroient ſe réunir
 avec eux, ſans avoir égard au
 nombre de ſorties & de rentrées
 qu'aura fait faire la légéreté du
 cœur ou les épreuves que Dieu
 aura voulu permettre.

CHAPITRE XXXVI.

*Contre le trop grand nombre de
 Domestiques.*

IL n'eſt pas étonnant que les
 campagnes ſoient dépeuplées,
 & qu'on y manque de manœuvres
 pour le travail des terres. La
 quantité de jeunes payſans qui
 ſortent de leurs familles pour
 aller ſervir dans les Villes, dimi-

la Population. 269

nue non-ſeulement le nombre
 de Colons, mais encore celui des
 hommes par l'habitude où l'on
 eſt de ne point vouloir chez ſoi
 de domeſtiques mariés ; & c'eſt
 ainſi qu'on arrache à l'Etat un
 rameau de ſa population.

Pour obvier à un abus ſi nui-
 ſible il faudroit empêcher qu'au-
 cun cultivateur ne ſortît de ſa Pa-
 roiſſe que pour former ſon éta-
 bliſſement dans une autre ; qu'on
 ne permît qu'aux artiſans ruraux
 de voyager dans les Villes pour
 ſe perfectionner dans leur métier ;
 que les Officiers municipaux
 veillaſſent à ce que pas un ha-
 bitant de la campagne vînt ſer-
 vir dans les Villes ; qu'ils les
 renvoyalſſent chez eux, & empê-
 chaſſent ſur tout que des gens,
 tels que les Moines, qui ſelon
 leurs règles doivent ſe procurer
 eux-mêmes tous leurs beſoins,
 fuſſent ſervis par une quantité de

270 *Des moyens de rétablir*
domestiques, qui sont ordinairement autant de sujets perdus pour l'Etat.

Cette police bien observée rétablirait bien-tôt la population dans les campagnes. Le payfan devenu laboureur & militaire, ne sortiroit plus de sa patrie que pour avoir la gloire d'être mis au nombre de ses défenseurs.

Comment feroient les grands, les personnes riches à qui de semblables secours sont absolument nécessaires?

Nous ne prétendons pas supprimer la vanité qu'a introduite le luxe, ni priver les riches de leurs domestiques; ils pourront en avoir la quantité qu'ils jugeront à propos sans qu'elle nuise à la population, pourvu qu'en laissant dans les campagnes les bras qui sont utiles au travail, ils employent auprès d'eux les jeunes gens de leur Ville, que

la Population. 271

la misère de leurs parens réduit au triste sort de servir les autres.

Que de biens n'en reviendrait-il pas à la Patrie & à chaque particulier en ne gardant ces enfans pour domestiques que jusques à un certain âge, après lequel, pour prix de leur service, on leur feroit apprendre un métier? Il arriveroit que ce seroit un soulagement infini pour les peres surchargés de famille & à qui la misère ne permet pas de donner une certaine éducation à leurs enfans. Les travaux des peres les empêchant de veiller, comme ils le devroient, sur la conduite de leurs fils, ceux-ci se livrent au libertinage, à la violence de leur tempérament, à la fougue de leurs passions, deviennent des filous ou des voleurs, des gens dangereux pour la société, souvent même des assassins; épuisés par la débauche,

M iv

272 *Des moyens de rétablir*
ils vivent peu ; livrés à la justice pour être châtiés de leurs crimes ou transportés dans des terres étrangères , plus propres à leur servir de sépulture , qu'à en faire des cultivateurs ; ils servent à leurs compatriotes d'un exemple si infructueux que la déportation ni la rigueur des supplices ne leur donnent pas assez d'horreur pour les corriger de leurs mauvaises habitudes.

Si les enfans pour le service des particuliers étoient pris dans leur famille avant que le mauvais exemple de leurs camarades ne les eût gâtés ; que dans les maisons auxquelles ils seroient attachés on s'appliquât à former leurs mœurs en même temps qu'on les instruiroit de leur devoir ; si après qu'ils ont appris leur métier ils recevoient quelque gratification proportionnée à leur service ; ces gens là rentreroient dans la

la Population. 273
société, & au lieu de peupler les gibets ou les endroits destinés à la punition de leurs crimes , ils augmenteroient par leur mariage la population de l'État.

CHAPITRE XXXVII.

*Contre le Nourrissage des Enfants
des Villes dans les Campagnes.*

ON ne doit point espérer de faire cesser les dommages que cause à la population des campagnes le nourrissage des enfans des Villes que lorsque les meres , connoissant mieux leurs devoirs , s'en acquitteront avec plus de zèle , & qu'en s'écoutant moins , elles rendront plus à leurs enfans.



CHAPITRE XXXVIII.

Contre la façon de recouvrer les Impositions.

IL est sur que la façon de recouvrer les impositions & les frais qui l'accompagnent sont plus à charge aux habitans de la campagne que les impositions même. Aussi une grande partie passe chez l'étranger, & cette émigration prive l'Etat d'une infinité de sujets dont il sent bientôt le vuide. Les Commis s'engraissent de la misère publique, & les revenus du Prince diminuent par l'apauvrissement des particuliers.

Après un siècle de désordres, de ravages, d'incendies, l'Italie sortit de ses ruines & parut renaître de ses cendres par les

soins de Théodoric. L'histoire remarque que les ouvrages immenses que fit faire ce Roi, les largesses qu'il répandit, les soulagemens qu'il procura, ne coûtèrent rien à ses peuples, parce que son œconomie, son intelligence & la fidélité des subalternes dans le recouvrement des deniers publics, étoient un fond inépuisable. Tant il est vrai qu'une économie bien entendue multiplie les richesses du Prince.

Un Prince est plus louable de diminuer les impositions qui sont sur ses sujets que d'étendre les bornes de ses Etats, & il acquiert plus de gloire à les faire vivre à leur aise, que de vaincre ses ennemis. C'est une chose non-seulement royale, mais divine de soulager des malheureux; & est-il pour les Princes de plus grand bonheur que de faire des heureux? d'aller au devant de

276 *Des moyens de rétablir*

la pauvreté de leurs sujets , de rendre leurs cœurs contents , de combler leur ame de joie en prévenant leurs extrêmes besoins & en y remédiant ?

Une Ordonnance par laquelle on remédieroit aux désordres qu'occasionne la perception des impositions , seroit donc un des plus dignes objets que le Prince pourroit se proposer pour sa gloire particulière , pour augmenter l'amour de ses peuples & faire pratiquer dans son Royaume cette première espèce de justice distributive qu'il doit à ses sujets.

Les privilèges & les exemptions dont jouissent une infinité de particuliers deviennent une surcharge si onéreuse pour le peuple , que malgré sa bonne volonté & les efforts qu'il fait pour fournir sa part des subsides , il lui est impossible d'y satisfaire.

la Population. 277

L'immunité des uns fut toujours une surcharge pour les autres , & les graces particulieres ne manquent jamais d'exciter la jalousie & l'envie de ceux qui ne les ressentent pas. Aussi l'Empereur Constantin en exemptant les Clercs des charges personnelles , ne les exempta pas des tributs. Ils continuerent de les payer à proportion de leurs biens patrimoniaux.

Si pendant quelque temps il déchargea des impôts les biens des Eglises ; ce privilège ne subsista pas sous ses successeurs. L'Eglise devenue plus opulente fut obligée de partager le poids des charges de l'Etat dont ses Ministres font partie. Les Clercs faisant une profession particulière de contribuer au soulagement des misérables , n'ont-ils pas plus de mérite à soulager leurs Concitoyens en partageant avec

278 *Des moyens de rétablir*
 eux le fardeau des impositions
 que d'attendre à les relever lorsqu'ils en sont accablés? Et n'est-il pas honteux que les Moines, qui se vantent d'être toujours prêts à soutenir les plus rudes assauts de la fortune par des vœux solennels de pauvreté, jouissent cependant de revenus considérables, & n'ayent pas le courage de partager avec leurs compatriotes le poids des charges publiques?

Ce n'est point pour l'intérêt de son trésor, mais pour le bien de ses peuples que le Prince doit être difficile sur les exemptions & les remises. Il ne doit point faire payer à ses sujets ses faveurs particulières. Les privilèges ne sont dûs qu'à ceux à qui le public est redevable. Le Souverain ne peut donc trop faire éclairer la conduite des Officiers des rôles, qui sont char-

la Population. 279
 gés de la répartition des impôts & des fonctions onéreuses, & remédier à l'injustice des Officiers des Elections qui déchargent les riches aux dépens des pauvres.

Plus on supprime le nombre des privilégiés, plus on est en état d'accorder aux peuples, d'année en année, une diminution sur les tailles. Cette suppression devient d'autant profitable à tous les sujets, que le nombre des contribuables augmente d'avantage. Ne seroit-il pas encore à propos, afin que les plus forts soulageassent les plus foibles, que les chefs des familles riches, qui occupent les Villes closes, aidassent par leur contribution à supporter le fardeau des chefs des familles pauvres qui habitent les campagnes?

Perfuadés que les exemptions & les privilèges accordés aux Communautés ou aux particuliers

280 *Des moyens de rétablir*
 sont pour l'ordinaire le fruit de
 l'intrigue & toujours une sur-
 charge pour le public lorsque
 les bons Princes s'en sont apper-
 çus, ils les ont diminués autant
 qu'il a été en leur pouvoir.

Valentinien, Premier défendit
 à ses Magistrats par des loix réi-
 térées d'avoir égard aux Rescrits
 qui lui auroient été surpris pour
 affranchir quelqu'un des obliga-
 tions générales, & déclara que
 sans distinction d'hommes, de
 qualité, de priviléges, tous ceux
 qui recueilleroient les revenus des
 terres qu'elles quelles fussent, tous
 ceux qui seroient revêtus des
 dignités tant Ecclésiastiques que
 Civiles, dans toute l'étendue de
 l'Empire Romain, contribueroient
 aux charges publiques.

Théodoric, Roi d'Italie,
 voyant que les Goths, ses sujets,
 prétendoient être exempts & re-
 jettoient sur les Romains les taxes

la Population. 281

qui leur étoient imposées : ils
 ont mauvaise grace, disoit ce
 généreux Prince, de vouloir
 s'affranchir des tributs ; j'en paye
 plus qu'eux, car je regarde comme
 un tribut le soulagement que je
 dois à ceux qui sont dans l'in-
 digence.

Dès que le meilleur des Rois,
 Louis *le Bien-Aimé*, a pu faire
 sentir à ses sujets les bienfaits de la
 paix, ayant plus égard à sa bonté
 paternelle, qu'à ce que lui per-
 mettoient les facultés de l'Etat,
 le 13 Juillet 1664 il rendit une
 Ordonnance pour diminuer le
 poids des impositions qu'une trop
 longue guerre avoit forcé d'aug-
 menter, & assura ses peuples que
 ses désirs ne seroient remplis que
 lorsqu'il seroit parvenu à leur
 procurer des soulagemens plus
 étendus, soit en supprimant les
 offices, qui seroient inutiles, soit
 en prescrivint pour la répartition

282 *Des moyens de rétablir*
des impositions, des règles qui
puissent faire disparaître toute
espèce d'arbitraire, assurer la
tranquillité de ses sujets taillables
& les laisser entièrement aux tra-
vaux précieux de l'agriculture.

On a vu peu de temps après
l'exécution des promesses d'un
aussi bon Roi par la suppression
de diverses charges inutiles à
l'Etat. Que ne doit-on pas atten-
dre de ce Pere du peuple, si une
paix durable lui permet de faire
à ses sujets tout le bien qu'il
désire ? Il y a lieu de croire
qu'il renouvellera la Loi de
l'Empereur Anastase, par laquelle
personne n'étoit exempt de four-
nir sa quottepart des contribu-
tions dans les nécessités publiques;
nulle dispense surprise à ce Prince
n'étoit valable en ce cas. Les
fonds, & les Officiers de l'Em-
pereur n'en étoient pas exempts.
Belles leçons pour les Princes
qui gouverneront à l'avenir!

CHAPITRE XXXIX.

Contre les abus des Corvées.

SI l'inhumanité avec laquelle
on lève les impôts dans les
campagnes est une des grandes
causes de leur dépopulation, les
excès des corvées n'y contribuent
pas moins.

Quoique les corvées servent
à la sûreté, à la prospérité &
à la commodité générale d'un
Etat, cela n'empêche pas qu'il
ne s'y commette de grands abus,
& même une espèce d'injustice.
Tous les Citoyens en général
doivent contribuer aux charges
de l'Etat, mais ce doit être par
proportion & suivant l'avantage
qu'en ressent chaque particulier.
Les payfans les plus indigents,
qui n'ont de quoi nourrir leur

284 *Des moyens de rétablir*
 famille qu'autant qu'ils gagnent
 journallement, sont presque les
 seuls sur qui tombent les cor-
 vées & qui en souffrent le plus;
 quoiqu'ils soient ceux qui se
 ressentent le moins de l'utilité
 qu'elles produisent. Ils ne s'ap-
 perçoivent que foiblement de la
 circulation & de l'augmentation
 de leurs denrées. L'espérance
 d'avoir un jour plus facilement
 du travail est le seul avantage
 qu'ils y voyent. Ne vaudroit-il
 pas mieux soulager ces malheu-
 reux, & faire retomber les char-
 ges sur ceux qui en profitent
 directement? Puisque ce sont
 les propriétaires des fonds qui
 profitent réellement de ces sor-
 tes d'ouvrages, pourquoi ne pas
 les taxer relativement à leurs
 possessions, les obliger à faire
 réparer eux-même les chemins
 publics qui sont sur les terres,
 & laisser l'agriculture à ses tra-

la Population. 285
 vaux? Par ce moyen le riche
 possesseur procureroit du travail
 aux manœuvres qui en manquent:
 on ne détourneroit personne de
 l'agriculture. Il n'arriveroit pas
 alors que cent personnes ne font
 pas l'ouvrage de cinquante; cha-
 que payfan étant payé, il rem-
 pliroit mieux sa tâche & les cor-
 vées iroient plus rondement.
 On a beau recommander à
 ceux qui sont préposés pour
 les travaux publics, de les régler
 avec équité; on a beau leur dé-
 fendre d'y contraindre le labou-
 reur dans le temps de la semaille
 & de la récolte; il se glisse tou-
 jours des abus qu'on éviteroit,
 si, à l'exemple de l'Empereur
 Valentinien Premier, on punis-
 soit sévèrement les Officiers de
 Province, qui abusent de l'auto-
 rité que leur donnent leurs fonc-
 tions, en se faisant craindre des

286 *Des moyens de rétablir*
payfans, & en les assujettissant
à des servitudes onéreuses.

Ce Prince, ami du peuple, défendit, sous peine de mort & de confiscation de leurs biens, à qui que ce fut d'imposer aucune corvée aux habitans de la campagne pour son service particulier. Il voulut même qu'on épargnât les payfans dans les travaux publics, surtout dans le temps où la terre demande leurs peines & leurs soins. Il vaut mieux, disoit-il, aller chercher dans les maisons oisives des Villes des bras inutiles, pour les occuper à ces ouvrages, que d'arracher le laboureur à des travaux qui font subsister les Villes même.

Il y auroit encore un autre moyen de rendre les corvées plus douces & de faire faire aux travailleurs beaucoup plus d'ouvrage qu'ils n'en font ordinairement ;

la Population. 287

ce seroit de leur faire payer leur journée dans le cas où ils feroient des travaux neufs, & la moitié de leur journée lorsqu'il ne s'agiroit que de l'entretien des chemins publics.

Dès que les travaux publics sont pour l'utilité générale, personne ne devrait en être exempt, le noble, comme le roturier, le régulier, comme le séculier, chacun d'eux devrait d'autant plus contribuer à cette sorte d'ouvrage, qu'ils en retirent plus d'avantages & qu'ils leur deviennent plus nécessaires pour le transport de leurs denrées ; à moins qu'on n'aimât mieux, comme fit l'Empereur Gratien, rétablir l'ancien usage qui a tombé en désuétude, par lequel chaque particulier étoit tenu d'entretenir les chemins publics pendant toute l'étendue de ses possessions.

Les possesseurs des terres

288 *Des moyens de rétablir*
étoient chargés sous Honorius de faire faire à leur frais les réparations des grands chemins, toutes les exemptions cessoient à l'égard de cet objet; ni les terres des Eglises, ni même celles du Prince ne jouissoient d'aucune dispense.

CHAPITRE XL.

Contre la négligence de l'Agriculture.

LES habitans de la campagne moins occupés aux travaux publics jouiroient d'une plus grande tranquillité; le plus de temps qu'ils auroient pour s'occuper à leurs travaux donneroit un nouveau lustre à l'agriculture. En s'y appliquant avec ardeur les grains de toute espèce prendroient la place des épines & des ronces; les cam-
pagnes

la Population 289

pagnes ne paroistroient plus des déserts; la fertilité, procurée par un travail assidu, rendroit la surface des terres plus agréable; la classe des ouvriers destinés au labour deviendroit de jour en jour plus nombreuse, plus robuste, auroit plus ses aides, ne languiroit plus dans une diserte qui l'anéantit insensiblement, & donneroit à l'Etat des sujets plus sains & plus vigoureux. La population, toujours relative au bien être augmenteroit à proportion que le payfan retireroit plus d'avantages de ses travaux; il supporteroit plus facilement les charges de l'Etat, & l'Etat en deviendroit beaucoup plus florissant.

Aucun Etat policé ne devroit jamais oublier ces deux belles maximes. Tout ce que perd le laboureur est perdu pour le Prince.

N

La prospérité du Prince dépend de celle du laboureur.

C'est en les pratiquant que notre Monarque vient d'encourager le zèle des habiles cultivateurs en les récompensant selon le produit de leurs terres ; en établissant des Académies d'agriculture pour perfectionner un art aussi nécessaire ; en invitant la noblesse à la protéger , à s'y livrer même comme étant une occupation digne des plus grands hommes , & à augmenter leurs propres facultés par l'importation ou l'exportation des fruits dont la culture des terres récompense abondamment les peines des mains laborieuses.

Lorsqu'un Prince pacifique encourage l'industrie , les arts & l'agriculture , il augmente la population , il rend ses peuples heureux & il est l'objet de l'adoration de ses sujets dont il de-

vient le véritable pere. En facilitant dans les campagnes l'industrie & les arts , on augmente la population. Si la France étoit cultivée , autant qu'elle peut l'être , elle fourniroit de quoi nourrir le double du peuple qu'elle contient. Les travaux que les fermiers & les laboureurs font pour améliorer les terres & pour parvenir à d'abondantes récoltes , deviennent des mines inépuisables & préférables à toutes celles du Pérou. En encourageant l'agriculture , on abonde en richesses qu'on se procure avec moins de hasards & moins de dépenses que celles qui viennent de loin.

Que d'arts frivoles ne pourroit-on pas supprimer en France ? Que d'ouvriers ne pourroit-on pas réformer de ces Manufactures du luxe pour les rendre à des arts plus utiles , surtout

292 *Des moyens de rétablir*
à l'agriculture qui ne cesse de
redemander tant de bras qui lui
sont dûs.

En venant de permettre l'éta-
blissement des Manufactures en
laine dans les campagnes ; le
Roi toujours occupé du bien-
être de ses sujets, a trouvé le
moyen de les enrichir en leur
fournissant l'occasion d'établir de
ces fortes de Manufactures dans
plusieurs Provinces qui en étoient
dépourvues.

Il est encore deux choses qui
nuisent à l'agriculture & aux-
quelles sa bonté royale remédiera
sans doute dès qu'elle en sera in-
formée.

La première c'est lorsque les
Seigneurs de Paroisse, trop jaloux
de la chasse sur leurs terres, y
laissent multiplier le gibier à un
tel excès, que quelque repré-
sentation qu'on leur fasse du dom-
mage qu'ils cause, ils ont assez

la Population. 293

peu d'humanité pour voir leurs
tenanciers frustrés de leurs tra-
vaux & de l'espérance du pro-
duit de leurs terres, & qu'ils en
exigent avec toute la rigueur
possible les redevances qui leur
sont dues.

Comme ces abus n'interressent
pas moins le Prince que ses su-
jets, parce qu'il les met dans
l'impossibilité de satisfaire aux
charges de l'Etat, nous croyons
que ce seroit le cas où le Sou-
verain devoit permettre que les
habitans de semblables lieux
pussent présenter une Requête
en plainte devant le Parlement
dont ils ressortiroient, afin que
sur la justice de leur demande
il fût statué, que lorsque le gibier
causeroit un dommage considé-
rable, il fut permis à tous les par-
ticuliers de la Paroisse de s'assem-
bler & de faire des battues jus-
qu'à ce que le gibier fût diminué

294 *Des moyens de rétablir*
 au point de ne plus mettre le
 tenancier dans l'impuissance de
 satisfaire à ce qu'il doit à l'Etat
 & à son Seigneur. Par ce moyen
 les payfans ne seroient pas forcés
 d'abandonner leurs foyers & de
 passer sur des terres étrangères où
 ils sont moins maltraités.

La seconde est la non-valeur
 des terres occasionnée par les
 saisies réelles; pour y remédier
 on pourroit suivre la Jurispru-
 dence qu'on observe dans nos
 Colonies, ou quelques dettes
 qu'ait contractées un particulier,
 on ne fait jamais saisir réellement
 son bien; on lui laisse un revenu
 honnête, & on l'oblige à répartir
 l'excédent de ses revenus sur tous
 ses créanciers.

Il résulte de grands biens de
 cette Jurisprudence, le débiteur
 n'est pas réduit à une extrême
 misère; ses biens ne deviennent
 pas la proie des fraix immenses

la Population. 295
 de la Justice. Un adjudicataire
 ne cherche pas à en tirer le plus
 qu'il peut; les fonds de terre ne
 sont pas négligés; l'agriculture
 se soutient; l'Etat ne voit point
 les biens des particuliers retour-
 ner en friche & n'est pas obligé
 de répartir sur les autres posses-
 seurs la quotité d'impositions que
 ne peuvent plus fournir des biens
 ruinés.

CHAPITRE XLI.

Conclusion de cet Ouvrage.

PLUS on est instruit de la reli-
 gion & mieux on remplit ses
 devoirs dans quelque condition
 qu'on se trouve. La religion est
 la base des mœurs & le frein le
 plus propre à arrêter l'impétuosité
 de nos passions; sa charité nous
 apprend ce que nous nous devons
 mutuellement; elle seule peut

296 *Des moyens de rétablir*
 nous faire aimer le travail assidu
 auquel nous sommes condamnés,
 elle nous rend moins vains,
 moins orgueilleux & plus justes
 envers le prochain. Les loix
 les plus sages auroient beau
 prescrire les peines les plus ri-
 goureuses : les Magistrats les
 plus fermes, les plus vigilans,
 les plus incorruptibles auroient
 beau veiller à leur exécution,
 le vice a tant d'appas pour l'hom-
 me corrompu, qu'il cherchera
 toujours à les éluder lorsque la
 religion ne lui inspirera pas
 l'horreur de ses fautes & l'amour
 de ses devoirs.

Ceux d'entre ses Ministres qui
 sont préposés à l'instruction des
 peuples qui leur sont confiés, ne
 sçauroient trop les instruire des
 mystères, des préceptes, des con-
 seils, des sacremens & des cé-
 rémonies de la religion, non,
 par ces discours étudiés qui font

plus d'honneur à l'orateur qu'ils
 ne sont utiles à l'auditeur ; mais
 par des discours simples, dont la
 clarté soit à la portée du moins
 intelligent, les faire même s'il
 étoit nécessaire dans le langage
 le plus vulgaire, afin que chacun
 étant mieux instruit, pût non-
 seulement rendre compte de sa
 religion à ceux qui l'interroge-
 roient, mais encore perfectionner
 ses mœurs en la pratiquant.

Ces Ministres, appliqués à
 remplir leur devoir, dont le prin-
 cipal est l'instruction des peuples,
 formeront en se sanctifiant eux-
 mêmes & de meilleurs chrétiens
 & de meilleurs Citoyens. Pieux
 sans bigoterie, le peuple en vaudra
 mieux pour la société, parce qu'il
 se modèlera sur ses exemples, &
 que tel est le Prêtre, tel le peuple ;
 sages & modérés on ne leur re-
 prochera pas de s'immiscer dans
 les secrets des familles, & ils ne
 sçauront que ce que chacun vou-

298 *Des Moyens de rétablir, &c.*
dra leur confier de foi-même ;
prudents & éclairés dans la con-
duite des ames , ils n'exigeront
pas de ces excès de dévotion
qui dégèrent en hypocrisie ou
en fanatisme dans ceux de qui
on les exige. De tels Ecclé-
siastiques seront tout à la fois des
modèles de vertu , les peres des
pauvres & les consolateurs des
familles.

Nous ne nous flatterons pas
d'avoir épuisé toutes les causes
qui contribuent à la dépopula-
tion , & d'avoir indiqué les
meilleurs moyens d'y remédier.
C'est un essai que nous propo-
sons afin d'exciter le zèle pa-
triotique. Ce sera avec plaisir que
nous nous verrons relever dans
les fautes que nous aurons faites ;
nous tâcherons de profiter des
corrections , & nous saisirons avec
empressement tout ce qu'une criti-
que juste nous offrira de meilleur.

FIN.